



**GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC**

**MINISTÈRE DE  
LA JUSTICE**

**1974**

**RAPPORT**

**ANUEL**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**DE LA PROBATION ET DES**

**ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION**

26517

7

"Le bague réside là où des coups de pioche  
sont donnés qui n'ont point de sens, qui  
ne relie pas celui qui les donne à la  
communauté des hommes."

(A. de Saint-Exupéry)

Québec, le 23 janvier 1975

Me Jérôme Choquette, c.r.  
Le Ministre de la Justice  
Cabinet du Ministre de la Justice  
225 est, Grande-Allée  
Québec, Qué.

Monsieur le ministre,

J'ai le très grand honneur de vous présenter le rapport annuel 1974 de la Direction Générale de la Probation et des Etablissements de Détention.

La lecture de ce document saura, sans aucun doute, vous convaincre de l'évolution progressive, au cours de la dernière année, de notre Direction Générale vers l'atteinte des objectifs qui sont les siens, à savoir: la protection de la société et la réinsertion sociale des contrevenants aux lois pénales et criminelles. En fait, depuis 1970, vous avez pu constater le rythme croissant des progrès qui ont marqué notre Direction Générale et l'efficacité de plus en plus sensible de notre action auprès des probationnaires et des personnes incarcérées. Le bilan de l'année 1974 en constitue, à notre avis, une preuve évidente.

Si notre Direction Générale a su maintenir la vitalité et le dynamisme qui la caractérisent depuis quelques années, nous le devons, d'une part, à la stabilité des têtes dirigeantes et, d'autre part, au support que nous n'avons cessé de rece-

voir de tous les secteurs vitaux du Ministère de la Justice. En 1974, plus que jamais auparavant, nous avons senti que nous faisons partie intégrante de la grande famille de l'administration de la Justice.

Nous désirons aussi, monsieur le ministre, vous exprimer nos remerciements ainsi qu'au sous-ministre, Me Robert Normand, c.r., pour l'aide appropriée que vous avez su nous accorder lorsque le besoin s'en faisait sentir. Votre appui indéfectible au cours de 1974 a constitué pour nous le meilleur des stimulants et nous a permis de marquer des progrès nettement supérieurs à ceux que nous avons réalisés les années précédentes.

Qu'il me soit donc permis de souligner l'insigne honneur que vous m'avez fait en réalisant mon accession à la position de sous-ministre associé au début de l'année 1974. Ce geste a été interprété comme une reconnaissance de votre part du magnifique travail que notre personnel a produit au cours des dernières années, et comme la preuve que notre Direction Générale avait atteint sa maturité en tant qu'entité administrative au sein du Ministère de la Justice. Les réalisations de 1974 en témoignent de façon éloquente.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre associé

*Maurice Gauthier*  
MAURICE GAUTHIER

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	11
 <u>CHAPITRE PREMIER - Direction Générale</u>	
Généralités .....	17
1. Organigramme de la Direction Générale	
Organigramme numéro 1 .....	19
2. Les Services Administratifs .....	21
a) Les estimés budgétaires .....	21
b) Les effectifs du service .....	22
c) Le dégagement de l'infrastructure .....	25
d) Le registre central .....	28
e) L'informatique .....	29
f) La gestion des documents .....	31
3. Coordination et Planification	
A) Secteur: Participation Communautaire .....	33
B) Secteur: Recherche .....	42
 <u>CHAPITRE DEUXIEME - Le Service de la Probation</u>	
Introduction .....	47
1. Le personnel .....	48

2. L'organisation matérielle.....	51
3. Les Indiens .....	52
4. La réorganisation administrative .....	53
Organigramme numéro 2 .....	54
5. Projet de création d'un corps d'emploi .....	55
6. Réunion des directeurs régionaux .....	56
7. L'Office Franco-Québécois pour la jeunesse .....	57
8. Conférence Nationale sur la Probation .....	58
9. Collaboration avec la Commission de Police .....	59
10. Etude sur l'utilisation du rapport pré-sententiel..	60
11. Etude sur le mode d'intervention de l'agent de probation .....	61
12. Formation et perfectionnement .....	63
13. Les Statistiques	
a) Rapports présententiels .....	66
b) Mesures probatoires .....	66
c) Les fins de sentence (libérations) .....	67
d) Les tableaux statistiques .....	68

CHAPITRE TROISIEME - Le Service des Etablissements  
de Détention

Introduction .....	91
1. La direction du service .....	93
2. Les organigrammes	
- Organigramme numéro 3 .....	96
- Organigramme numéro 4 .....	98
- Organigramme numéro 5 .....	100
3. Le personnel .....	102
4. La formation du personnel .....	106
5. Les services de soutien et d'administration .....	109
6. Sécurité et prévention .....	112
a) Les procédures de réception et de transfèrement .....	112
b) Les véhicules-moteurs .....	113
c) Les constructions .....	113
7. Programmes institutionnels .....	115
a) Philosophie sous-jacente .....	115
b) Personnel professionnel .....	116
c) Implication du personnel de surveillance .....	117
d) Etude sur les dossiers .....	118
e) Programmes occupationnels .....	118
f) Activités récréatives .....	120
g) Comité de la Pastorale .....	120

h) Participation communautaire .....	121
i) Absences temporaires .....	121
8. Les constructions et rénovations .....	123
9. Le problème des juvéniles .....	124
10. Population des établissements de détention .....	126
A) Population générale - Nombre d'entrées .....	127
B) Population totale le 1 <sup>er</sup> de chaque mois .....	129
C) Libérations de jour et absences temporaires ...	135
D) Age des personnes incarcérées .....	136
E) Les sentences .....	140
F) Les évasions .....	143
G) Les suicides .....	144
 <u>CHAPITRE QUATRIEME</u> - Suites de la Conférence	
Fédérale-Provinciale .....	147
 <u>CHAPITRE CINQUIEME</u> - Les initiatives en 1975 .....	155

ANNEXES

<u>Tableaux no 1</u> -	
Statistiques - Admission totale - 1974 .....	161
 <u>Tableaux no 2</u> -	
Statistiques - Population le 1 <sup>er</sup> de chaque	
mois - 1974 .....	167

<u>Tableaux no 3</u>	
Libérations selon les articles 19 et 20 de la Loi de la	
Probation et des Etablissements de Détention - 1974	
(Chapitre 21, Lois du Québec - 1969) .....	175
 <u>Tableaux no 4</u>	
Statistiques - Admissions et libérations annuelles	
selon l'âge à l'admission - 1974 .....	183
 <u>Tableaux no 5</u>	
Statistiques - Classification globale (hommes et Femmes)	
des peines imposées - 1974 .....	189
 <u>Tableau no 6</u>	
Statistiques - Les évasions - 1974 .....	193
 <u>Tableau no 7</u>	
Statistiques - Les suicides - 1974 .....	197
 <u>Tableaux no 8</u>	
Les unités administratives et les titulaires .....	201

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1970, nous avons, d'une part, travaillé à l'élaboration du plan d'organisation de la Direction Générale de la Probation et des Etablissements de Détention. D'autre part, nous avons initié la régionalisation des deux (2) services, à savoir: le Service de la Probation et le Service des Etablissements de Détention, et ce, selon l'orientation contenue dans le plan d'organisation.

Au cours de l'année 1974, nous avons cherché plus précisément à consolider les bases de nos structures administratives, et jeter les premiers jalons vers une participation de plus en plus intensive de la communauté aux efforts de réinsertion sociale. De fait, avec l'année 1974 se termine la seconde phase de notre programme de dix (10) ans. Nous entrons maintenant dans la période 1975 - 1980, qui sera axée sur le traitement communautaire.

Il faut garder à l'esprit qu'avant 1965, l'accent avait été placé sur la stricte surveillance des criminels adultes. On ne parlait pas, à cette époque, de probation et de participation communautaire. Les tribunaux n'avaient guère de choix en matière de sentence. C'était l'acquiescement ou la sentence suspendue, ou encore l'emprisonnement. Le recours massif au dernier type de sentence faisait du Québec, la province la plus carcérale au Canada, alors qu'aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit.

Avant de se lancer à fond de train dans des réformes, le ministère s'était alors vu dans l'obligation de procéder à un inventaire de la situation, apportant une correction immédiate aux principales lacunes, et graduellement, par essais et erreurs, initiait les transformations administratives indis-

pensables à l'implantation éventuelle d'un système correctionnel efficace et adapté. C'est pourquoi, entre 1965 et 1970, le travail accompli, s'il n'apparaissait guère spectaculaire, à prime abord, représentait tout de même une étape indispensable au succès des réformes qui se sont concrétisées depuis 1970.

Les efforts des années 1965 à 1970 ont finalement permis d'en arriver à l'élaboration d'une philosophie générale de base dans le secteur de la réhabilitation du criminel adulte, philosophie que nous retrouvons inscrite dans la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention (Chapitre 21 - Lois du Québec) et qui fut sanctionnée par l'Assemblée Nationale le 27 mai 1969. Cette loi, qui met l'accent sur la réinsertion sociale des contrevenants adultes, a d'ailleurs servi de guide à l'application des réformes en cours.

En ce qui touche à la période 1975-1980, nous suivrons nécessairement l'orientation que nous avons mise de l'avant depuis 1970. Nos efforts se sont jusqu'ici concentrés à l'élaboration et à la mise en place d'un programme de traitement adapté au sein de nos unités administratives. Graduellement, nous escomptons que le traitement institutionnel et probationnaire ainsi que le traitement communautaire, formeront un tout harmonieux et arriveront à se concevoir comme les parties complémentaires d'un processus ininterrompu.

Si nos prédictions deviennent des réalités, le Québec devrait, en 1980, posséder un système correctionnel qui se comparera avantageusement avec ce que nous retrouvons dans les pays les plus évolués.

Ce bref tour d'horizon facilitera la compréhension du présent rapport. Il devrait permettre au lecteur de saisir les prin-

cipes de base qui sous-tendent notre action auprès des contrevenants et les orientations que nous épouserons au cours des prochains cinq (5) ans.

Les cinq (5) chapitres qui suivent, fourniront le détail des réalisations de la Direction Générale de la Probation et des Etablissements de Détention au cours de l'année 1974.

Le Chapitre Premier s'attaquera aux réalisations de la Direction Générale proprement dite, soit au rôle qui fut dévolu au personnel administratif qui oeuvre quotidiennement auprès du directeur général.

Le Chapitre Deuxième traitera du Service de la Probation et des réalisations de ce service.

Le Chapitre Troisième couvrira le travail effectué par le Service des Etablissements de Détention.

Le Chapitre Quatrième fournira un compte-rendu des principales décisions qui ont résulté de nos rencontres avec le Fédéral et les autres provinces, ce, suite particulièrement à la Conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue en décembre 1973. Etant donné l'importance des sujets étudiés, cette question fera l'objet d'un chapitre particulier.

Le Chapitre Cinquième donnera un aperçu des initiatives pour l'année 1975.



\*\*\*\*\*  
\*  
\*  
\*  
\* C H A P I T R E P R E M I E R \*  
\*  
\*  
\* D I R E C T I O N G E N E R A L E \*  
\*  
\*  
\*\*\*\*\*

Le directeur général, de par ses fonctions, se doit de promouvoir une plus grande efficacité à tous les niveaux hiérarchiques du service dont il assume la responsabilité. Il ne peut y parvenir seul. Il reçoit l'aide de collaborateurs qui le secondent dans cette tâche. Dans le présent paragraphe, par Direction Générale, nous signifions donc le personnel administratif qui entoure le directeur général et qui oeuvre dans la planification, la coordination et le contrôle.

Au cours de 1974, le directeur général et ses plus proches collaborateurs se sont principalement attardés aux tâches suivantes:

- a) Les services administratifs, c'est-à-dire l'amélioration des outils administratifs, matériels et techniques indispensables à l'atteinte des objectifs visés et à une solution rapide et efficace des problèmes particuliers à l'intérieur de notre champ de responsabilités.

b) La planification, c'est-à-dire:

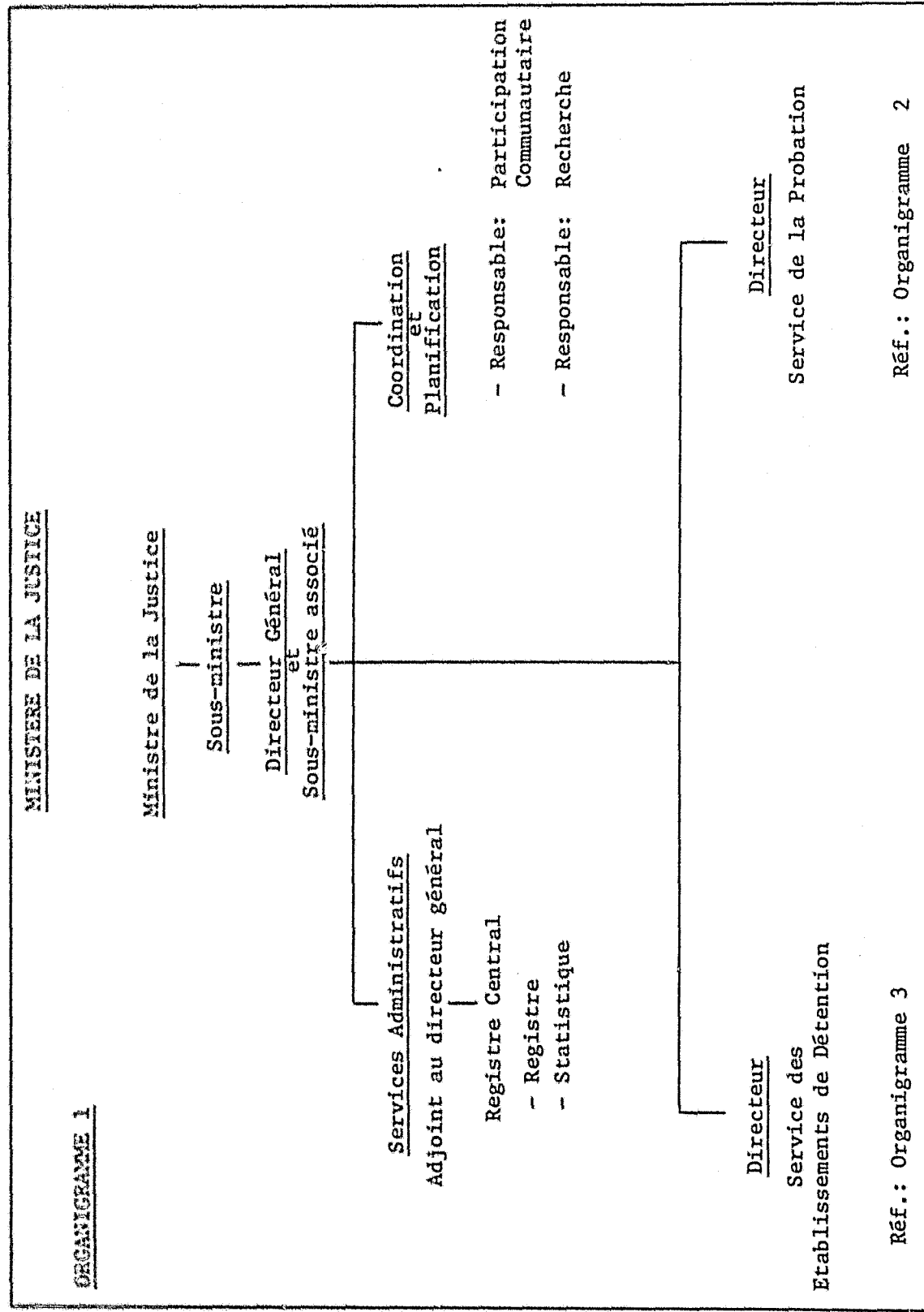
- orientation et coordination des efforts vers l'atteinte des objectifs fixés par la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention, plus particulièrement par l'article 4;
- Aménagement des étapes requises à la réalisation de ces objectifs.

c) La formation, c'est-à-dire, favoriser une efficacité plus grande et mieux adaptée de la part des membres du service.

En somme, alors que, sous l'autorité immédiate du directeur général, les deux (2) directeurs de service concentrent leurs énergies aux opérations courantes, le premier doit en plus planifier en fonction de l'avenir. Il s'avère certes essentiel d'apporter une solution adéquate aux problèmes de tous les jours et nous prenons les mesures nécessaires à cet effet. Toutefois, il faut aussi réaliser que notre service progresse par étapes et que nous sommes encore loin de la perfection. Certes, nous constatons avec fierté que nous progressons d'une année à l'autre, mais il est réaliste d'affirmer qu'il nous faudra encore plusieurs années d'efforts continus avant de pouvoir se flatter de répondre à tous les objectifs que nous impose la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention. Il faut en conséquence ouvrir les sentiers et préparer la voie aux réalisations futures. Cette tâche constitue une des principales priorités du directeur général et de ses proches collaborateurs.

1. L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE  
(Organigramme no 1)

L'organigramme de la Direction Générale, que nous retrouvons à la page suivante, fournit une vue schématique du personnel immédiat qui entoure le directeur général, et du rôle dévolu à chacun.



## 2. LES SERVICES ADMINISTRATIFS.

Une des tâches du directeur général consiste à fournir aux unités administratives du service les outils administratifs matériels et techniques indispensables à la solution efficace des problèmes. Pour l'atteinte de cet objectif spécifique, le directeur général reçoit l'aide d'un adjoint administratif de qui relèvent hiérarchiquement le responsable du registre central et les membres de son groupe.

### L'adjoint administratif

Il revient, de fait, à l'adjoint administratif de seconder le directeur général dans la solution des problèmes administratifs et de routine. A lui, échoit la tâche d'effectuer la recherche des éléments de base qui favoriseront une réponse adéquate et rapide aux multiples lettres et demandes que reçoit l'administration centrale.

Au cours de l'année 1974, l'adjoint administratif s'est plus particulièrement attaqué aux tâches suivantes:

#### a) Les estimés budgétaires

C'est l'adjoint administratif qui s'est vu confier la tâche de colliger les données pour la préparation des estimés budgétaires en prévision de l'exercice financier 1975-1976. Cette tâche fort complexe a nécessité de sa part des rencontres multiples avec les responsables de la Direction du Budget du ministère. Grâce à la collaboration des responsables désignés par les deux (2) directeurs de service, l'adjoint administratif s'est fort bien acquitté de sa tâche, avec le résultat que le directeur général et les deux (2)

directeurs de service ont pu présenter aux autorités du ministère, dans les délais prescrits, un document étoffé qui rencontre les normes requises.

Au cours de 1974, un comité, composé de l'adjoint administratif et des responsables désignés par les deux ( 2 ) directeurs de service, s'est efforcé d'exercer un contrôle budgétaire permanent des dépenses encourues. Le groupe s'est réuni de façon régulière à cet effet. Cette initiative a effectivement produit les résultats escomptés car elle a permis aux membres de la direction d'être saisis des problèmes avant que ceux-ci prennent une dimension démesurée.

b) Les effectifs du service

Le système de contrôle des effectifs, mis sur pied au sein de notre Direction Générale au cours de l'année 1973, a produit ses fruits en 1974.

Le directeur général et les directeurs de service peuvent maintenant disposer d'un registre central avec mise à jour quotidienne qui leur permet d'obtenir presque instantanément à la fois une vue d'ensemble des effectifs de la Direction Générale et le détail de ces mêmes effectifs dans chacun des centres de responsabilité.

L'efficacité de ce système de contrôle a particulièrement fait sentir ses effets salutaires à l'occasion de la fermeture de certains établissements de détention l'automne dernier, où il a fallu jongler avec plusieurs centaines de postes.

Si l'on considère que pour le présent exercice financier, les effectifs s'élèvent à 2,425 employés, il est facile de concevoir la somme de travail qu'impose le contrôle de ce secteur d'activités.

Le tableau de la page suivante fournit le détail de nos effectifs tels qu'ils sont présentement répartis.

ANNEE FINANCIERE 1974-1975  
POSTES ALLOUES AU PLAN DES EFFECTIFS  
AUTORISE PAR LE C.T. 66287 DU 6 SEPTEMBRE 1972  
ET LA REVUE DE PROGRAMME 1973-74  
APPLICABLE AU 1ER AVRIL 1973

---0000000---

<u>Fonction</u>	<u>Direction Générale</u>	<u>Probation</u>	<u>Détention</u>	<u>Total</u>
Cadres supérieurs	1	1	1	3
Adj. Cad. sup.	0	4	2	6
Professionnels	3	136	26	165
Fonctionnaires	13	59	160	232
Personnel ouvrier	0	0	195	195
Agents de la Paix				
Pers. de direction	0	0	20	20
Cadres interméd.	0	0	380	380
Ag. de la paix	0	0	1424	1424
TOTAL	<u>17</u>	<u>200</u>	<u>2208</u>	<u>2425</u>

c) Le dégage-ment de l'infrastructure budgétaire

Au début de 1974, le Conseil du Trésor demanda aux ministères québécois de procéder au dégage-ment de l'infrastructure. La phase I de cette opération impliquait le choix d'un programme budgétaire qui servirait de projet-pilote en vue d'une application future à tous les autres programmes.

Au Ministère de la Justice, le choix s'est arrêté sur les programmes 10 et 11, en l'occurrence sur les deux (2) programmes budgétaires couverts par la Direction Générale de la Probation et des Eta- blissements de Détention. De concert avec la Direction du Budget du ministère et le Service des Procédés et Méthodes, et avec la collabora- tion des représentants du Conseil du Trésor, la Direction Générale s'est ainsi attaquée à cette tâche au cours de l'année 1974. A date, les ef- forts concertés ont permis la mise au point d'un plan d'infrastructure et l'initiation de nombreux tests budgétaires.

A titre d'information, il est bon de préciser que le budget-programme québécois est articulé sur un système de regroupement des productions à trois (3) niveaux.

(1) La superstructure

(Missions, domaines, secteurs)

Ce palier sert à définir les grandes orien- tations de dépenses établies par le Conseil des ministres et le Conseil du Trésor.

L'analyse qui correspond à ce palier est d'ordre macro-économique et sur un plan interministériel.

(2) La structure

(Programmes et éléments)

Ce palier sert à la définition des priorités des ministères à l'arbitrage central dans l'allocation des ressources et à la budgétisation annuelle des dépenses des ministères. C'est aussi à ce palier que l'évaluation périodique des productions gouvernementales se fait: les mémoires de programmes.

(3) L'infrastructure

(Activités, projets, opérations)

Les niveaux "superstructure" et "structure" font état de regroupements souvent trop abstraits pour les gestionnaires dans le champ des opérations. Les besoins d'un découpage en unités de production plus concrètes ont donné lieu dans plusieurs ministères au dégagement de l'infrastructure de production sous les éléments de programmes. Ce palier doit servir à articuler l'information financière utile aux gestionnaires et à déterminer les règles de contrôle budgétaire qui vont prévaloir dans un système de gestion par programme.

Les efforts entrepris depuis plus de deux ans pour l'implantation du budget-programme ont porté sur

les deux premiers niveaux (définition de la superstructure et de la structure, nouveau cycle budgétaire, mémoires de programmes, etc): le dégagement du 3ème niveau a été jusqu'à maintenant laissé à l'initiative des ministères. Au début de 1974, il est apparu opportun de proposer une stratégie plus systématique pour le dégagement de l'infrastructure des programmes gouvernementaux. C'est à ce moment que demande a été faite à la Direction Générale d'offrir sa collaboration.

Le découpage en unités de production plus concrètes (activités, sous-activités, projets, sous-projets, opérations) sous les éléments de programmes, présente plusieurs utilités à la fois pour les ministères et le Conseil du Trésor.

Pour les ministères, ce découpage devrait permettre un contrôle financier plus rigoureux sur leurs propres interventions, clarifier leur structure de responsabilité et faciliter le dégagement des indices de production, de performance et d'impact.

Pour le Conseil du Trésor, ce découpage devrait permettre de tester la pertinence des structures de programmes et de modifier l'analyse des demandes budgétaires annuelles et la nature des contrôles d'exécution du budget.

Notre empressement à accorder notre concours à cette expérience, s'explique en ce que nous la considérons comme le moyen le plus efficace pour l'obtention du détail des coûts d'opération par unités

administratives et par activités, ce qui, éventuellement, devrait nous permettre d'en arriver à une efficacité accrue au niveau des opérations, et partant, faciliter l'atteinte de nos objectifs.

d) Le registre central

Pour le registre central, l'année 1974 a été particulièrement active. Suite à des efforts soutenus, les membres de l'équipe ont non seulement réussi à donner plus de flexibilité au système et le mettre à la portée de tous les usagers, mais ils comptent aussi à leur actif l'initiation de plusieurs nouveaux projets.

Ainsi, le registre central est maintenant à même de fournir une information plus nuancée sur les mouvements et transfèrements des personnes incarcérées dans nos établissements.

Sont aussi instantanément disponibles les informations suivantes sur les personnes incarcérées:

1. L'identification ainsi que les alias
2. Le lieu de détention
3. La nature de l'infraction commise
4. La sentence imposée
5. Le mouvement ou transfèrement
6. Le changement de statut
7. L'existence d'un rapport psychiatrique
8. Les libérations en vertu des articles 19 et 20
9. Les sentences intermittentes

Au cours de 1974, l'équipe du registre central est

parvenue à monter des fiches sur chacun des probationnaires. Il s'agit là d'une initiative nouvelle. Dans ce secteur, l'information suivante est présentement disponible:

1. L'identification
2. Le bureau de probation chargé du cas
3. La nature de l'infraction
4. Le genre de sentence
5. La présence d'un rapport pré-sententiel
6. Le transfert du dossier à un autre bureau

L'équipe a également procédé à la rédaction d'un manuel de formulaires et de procédures, dont copie a été distribuée dans tous les bureaux de probation.

e) L'informatique

Au début de l'année 1974, les autorités du ministère décidèrent de procéder à la mécanisation de l'information, de façon à la rendre accessible à tous les centres de responsabilité et aux gestionnaires concernés. De concert avec le Service de l'Informatique du ministère, la Direction Générale s'attaqua résolument à cette tâche fort complexe. Nous avons immédiatement offert notre collaboration et avons même détaché monsieur Gaston Lepire, le responsable du registre central, qui assume présentement la fonction de coordination avec le Service de l'Informatique.

L'équipe parvint, de fait, à produire, dès le mois de mai 1974, un plan directeur de mécanisation qui reçut l'approbation des autorités concernées.



Le plan comporte trois (3) étapes bien distinctes d'implantation dont l'une débuta au cours de 1974, soit la phase préparatoire, qui consiste à la cueillette de toutes les données pertinentes devant être emmagasinées dans les ordinateurs. Ces données, qui se retrouvent dans les unités administratives, couvrent les entrées dans les établissements de détention et les bureaux de probation depuis le 1er janvier 1968.

Cette première étape une fois terminée, ce qui devrait s'effectuer dès avril prochain, nous passerons à la seconde phase, soit l'emmagasinement dans les ordinateurs des données reçues au jour le jour de la part des unités administratives. Cette opération devrait normalement débiter dans les premiers mois de l'année 1975.

A la complétion de l'étape suivante, soit la troisième étape, les gestionnaires seront en mesure d'obtenir instantanément les informations pertinentes tant sur les personnes incarcérées que les probationnaires au moyen de terminaux installés dans des unités administratives. Ce n'est, toutefois, qu'au cours de 1976, que les gestionnaires pourront jouir d'un tel privilège.

La Direction Générale aura alors atteint un de ses objectifs de favoriser une plus grande efficacité des opérations de la part de ses gestionnaires au niveau même des unités administratives.

f) La gestion des documents

Au cours de 1974, tel que spécifié dans le rapport annuel 1973, il fallut repenser le système de réception de la correspondance, la codification, l'ouverture des dossiers et la distribution au sein de l'administration centrale. Les procédures en cours ne répondaient plus aux besoins, dû à l'accroissement rapide du service et le caractère plus complexe de nos structures administratives.

Depuis le 25 juin 1974, la Direction Générale possède son Centre de Gestion des Documents. Le système opère efficacement et répond aux attentes des gestionnaires, qui sont maintenant en mesure de recevoir la documentation dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions dans un délai relativement court.

Déjà, nous avons pris les dispositions pour l'implantation du système dans toutes les unités administratives, travail qui devrait se compléter en 1975.

### 3. COORDINATION ET PLANIFICATION

En matière de coordination et de planification, le directeur général reçoit l'aide des spécialistes de deux (2) secteurs. Il s'agit:

- A) Du responsable de la Participation Communautaire
- B) Du responsable de la Recherche

#### A) Le secteur: Participation Communautaire

Les activités de ce secteur se situent dans la ligne de l'orientation et de la coordination des efforts de la Direction Générale vers l'atteinte des objectifs fixés par la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention.

Ces objectifs visent en définitive la "réinsertion sociale des personnes qui ont été soumises à l'application de mesures de probation ou qui ont été incarcérées dans des établissements de détention." (1)

La participation communautaire s'avère, en effet, un moyen essentiel de faciliter la réintégration des contrevenants dans la société et il y a lieu de faire en sorte que les unités administratives de la Probation et de la Détention ainsi que les organismes communautaires forment un tout et constituent les parties complémentaires d'un processus continu.

La contribution des organismes et des ressources de la communauté doit donc être présentée à tous les stades du processus correctionnel pour rencontrer les besoins diversifiés des contrevenants et dans toutes les régions du Québec où cette contribution, tout comme les besoins eux-mêmes, présente des aspects diversifiés.

#### Visites dans les régions

Dans cette perspective, les démarches qui avaient

(1) Ministère de la Justice - Loi de la Probation et des Etablissements de Détention et les Règlements Relatifs aux établissements p. 11, art. 4.

été initiées en 1973 en vue d'inventorier les ressources existantes et d'établir des contacts avec les Centres de Services Sociaux et les Centres Hospitaliers, sont poursuivies en 1974. L'initiative qui avait alors débuté dans la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie s'est poursuivie dans d'autres régions et s'étendra éventuellement à toutes les régions du Québec, préparant ainsi la voie à une politique de réinsertion sociale adaptée aux besoins du Québec.

Il est, en effet, prévisible que, suite à ces démarches, des ententes de service seront éventuellement établies entre le Ministère de la Justice et des organismes régis par la Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux (Chapitre 48 - Lois du Québec - 1971).

#### Discussions avec le Ministère des Affaires Sociales

Des discussions ont d'ailleurs été engagées avec le Ministère des Affaires Sociales afin d'en arriver à un partage des responsabilités entre les deux (2) ministères en ce qui concerne les organismes communautaires oeuvrant dans le domaine correctionnel au Québec.

Par organismes communautaires, nous référons plus spécialement à la Société d'Orientation et de Réhabilitation de Montréal, à la John Howard Society de Montréal, à la Maison Painchaud de Québec, aux Etablissements du Gentilhomme de Québec, aux Ateliers Dominique de Hull et à de nombreux autres organismes qui oeuvrent dans le domaine de la

réhabilitation du criminel adulte. Ces organismes relèvent certes, administrativement, du Ministère des Affaires Sociales, mais, dans l'exercice normal de leurs fonctions, les gestionnaires de notre Direction Générale entretiennent des contacts quotidiens avec leurs représentants. A leur niveau, ils accomplissent un travail complémentaire au nôtre et nous accordent leur support dans l'atteinte de nos objectifs. Nous tenons à souligner le magnifique travail qu'ils accomplissent.

#### Service de Réadaptation Sociale Inc. de Québec

C'est ainsi qu'un événement très important du point de vue de la participation communautaire s'est produit en 1974. Il s'agit du transfert du Service de Réadaptation Sociale Inc. de Québec de la responsabilité administrative du Ministère des Affaires Sociales à celle du Ministère de la Justice. Grâce à ce transfert, qui s'est effectué officiellement en avril 1974, il est dorénavant possible pour le Ministère de la Justice de compter, dans la région de Québec, sur un service qui, tout en conservant son statut d'organisme autonome avec un conseil d'administration et donc son caractère communautaire et non-gouvernemental, peut jouer à la fois un rôle de complémentarité par rapport à nos services gouvernementaux, un rôle de coordination à l'égard des autres ressources communautaires et un rôle d'innovation et de création de nouvelles ressources.

La Maison St-Laurent - Montréal

D'autre part, en vertu de l'entente de services établie entre notre ministère et la Maison St-Laurent de Montréal, un certain nombre de cas référés par nos unités administratives de la région métropolitaine ont pu bénéficier, au cours de l'année 1974, des services de cette maison de transition.

Les toxicomanes - Le Portage

Egalement, il y a lieu de souligner la collaboration qui existe depuis quelques mois entre nos unités administratives de la région de Montréal et le "Programme de Portage relatif à la Dépendance de la drogue Inc." Etant donné qu'environ 30% de la clientèle de Portage provient du système judiciaire et correctionnel, le Ministère de la Justice a accepté, dans un premier temps, de mettre un bureau à la disposition de Portage dans les locaux du Service de la Probation au Palais de Justice de Montréal; pour sa part, Portage fournit les services d'un consultant qui assure le lien entre le tribunal, nos unités administratives et Portage, reçoit en entrevue les personnes qui lui sont référées et fait les recommandations appropriées en vue, par exemple, d'un traitement ambulatoire ou résidentiel. En plus de cet arrangement qui prévaut depuis juillet 1974, le Ministère de la Justice envisage de conclure avec Portage une entente de service pour les cas relevant de sa juridiction et qui sont effectivement sous traitement au Centre résidentiel du Lac Echo, Cte Terrebonne, mais comme Portage dépend financière-

ment du Ministère des Affaires Sociales, les négociations se poursuivent avec ce ministère à cet effet.

Les expertises, examens et soins psychiatriques

Depuis plusieurs années déjà, le Ministère de la Justice, de concert avec le Ministère des Affaires Sociales, les coordonnateurs régionaux en soins psychiatriques et le Contentieux du Ministère des Affaires Sociales, s'ingénue à trouver la formule la plus heureuse et la plus efficace au règlement des problèmes qui se soulèvent dans le secteur spécialisé des expertises, examens et soins psychiatriques.

De fait, dans ce domaine, nous devons répondre aux besoins suivants:

a) Lex expertises psychiatriques  
demandées par le tribunal

Nous référons ici au cas des personnes qui tombent sous les catégories suivantes:

- Un inculpé accusé d'une infraction criminelle et que le tribunal a renvoyé pour observation en vertu des articles suivants du Code Criminel: Articles 465, 542, 543 et 738.
- Un inculpé accusé d'une infraction à une loi pénale ou à un règlement et pour lequel le juge réclame un examen psychia-

trique avant de rendre sa décision, et ce, en vertu de l'article 6, de la Loi de la Protection du Malade Mental (Chapitre 44, 1972 - Lois du Québec)

#### Réalisations en 1974

Dans le district judiciaire de Montréal, le Ministère de la Justice a conclu, au cours de l'année, une entente avec l'Institut Philippe Pinel en vertu de laquelle ce centre hospitalier s'est engagé à héberger les personnes ainsi concernées, à procéder aux expertises psychiatriques et à assurer le tribunal de leur disponibilité. L'Institut Philippe Pinel produit de plus un rapport écrit et, une fois l'observation terminée, il y a rencontre entre le psychiatre qui a présidé à l'examen et les procureurs de la couronne et de la défense afin d'informer ces derniers de toutes les facettes pertinentes du cas.

Cette initiative a produit les résultats escomptés. Elle satisfait les besoins des tribunaux et des procureurs et a en même temps apporté un règlement presque définitif à l'épineux problème que constituait l'aile psychiatrique de la prison de Montréal qui n'héberge maintenant qu'une dizaine de personnes en provenance de districts de l'extérieur de Montréal.

Dans le district judiciaire de Québec, des

psychiatres de l'Hôpital Saint-Michel Archange rendent, auprès des cours, des services similaires à ceux de l'Institut Philippe Pinel de Montréal.

Au cours de 1974, suite à des ententes avec des psychiatres, nous avons aussi réussi à procurer les mêmes services auprès des cours dans les districts judiciaires suivants: Sherbrooke, Joliette et St-Joseph-de-Beauce. Des démarches se poursuivent présentement pour couvrir tous les autres districts.

Nous avons, de fait, bon espoir qu'en 1975, les juges de chaque Palais de Justice seront en mesure de recevoir une aide spécialisée rapide et efficace de la part de psychiatres qui résideront dans la région. Lorsque l'objectif sera atteint, ce sera l'aboutissement de plusieurs années d'efforts qui ont nécessité de laborieuses consultations avec tous les secteurs concernés du ministère et de l'extérieur.

#### b) Soins pour personnes incarcérées

Nous intensifions présentement nos efforts pour assurer aux personnes incarcérées, dont l'état nécessite une intervention psychiatrique, l'aide spécialisée dont elles ont besoin. Dépendamment de la gravité de la maladie, les soins peuvent se donner dans l'enceinte de l'établissement, ou en cli-

nique externe, ou encore dans un centre hospitalier.

Dans les établissements de Montréal et de Québec, et dans les régions où nous avons conclu une entente avec des psychiatres, nous parvenons à répondre aux besoins de façon, sinon idéale, du moins satisfaisante. Il en est autrement pour le restant de la province. Graduellement, nous améliorons les services, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir à ce niveau. Les nombreuses rencontres avec le Ministère des Affaires Sociales et les coordonnateurs régionaux en soins psychiatriques nous donnent toutefois espoir d'en arriver à une formule qui permettra de répondre de façon efficace aux objectifs que nous nous sommes fixés. Il fallait, en premier lieu régler le problème des expertises psychiatriques. Nous pouvons maintenant concentrer nos énergies à cette tâche.

c) Demandes du Service de la Probation

Il arrive fréquemment que le Service de la Probation requiert une évaluation psychiatrique dans le cadre d'un rapport présentiel. D'une façon générale, l'initiative était jusqu'ici laissée à l'agent de probation qui se voyait dans l'obligation de se chercher un psychiatre. A Québec et Montréal, l'agent pouvait toujours se tirer d'affaire. La situation se présentait dif-

féremment dans les districts de l'extérieur.

C'est pourquoi, au cours de l'année 1974, dans les ententes conclues à Sherbrooke, Joliette et St-Joseph-de-Beauce, nous avons pris soin d'inclure les demandes du Service de la Probation en plus des autres services à être dispensés. Nous comptons, au cours de l'année 1975, assurer à tous nos bureaux de probation les services psychiatriques dont les agents ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, sous la forme d'ententes écrites avec des psychiatres de la région où ils oeuvrent.

Divers

Parmi les autres activités auxquelles le responsable du secteur a participé au cours de l'année 1974, signalons entre autres: évaluation de nouveaux projets visant la réinsertion sociale des délinquants adultes; participation à des conférences nationales sur le bénévolat et sur les centres résidentiels communautaires; participation à une conférence provinciale sur les services aux délinquants adultes, conférence organisée par l'Association des Services de Réhabilitation Sociale avec le support financier du ministère; rencontres avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, pour fins de planification et de coordination, etc.

## B) Le secteur: Recherche

L'année 1973 avait été pour la section recherche une période de définition de son rôle au sein de La Direction Générale. Par le biais de quelques expériences de recherche sur la structure du rapport pré-sentenciel et le rôle de l'agent de probation, étude complétée en 1974, le responsable de la recherche s'imprégnait progressivement de l'idée qu'il jouerait un rôle de soutien dans un processus de décision.

L'année 1974 a été une occasion de vivre cette réalité tout en la débordant sous certains aspects.

### Le dossier du détenu

Les mandats importants que nous avons assumés sont venus de la Direction de la Détention. L'uniformisation du dossier du détenu et l'élaboration de normes se rattachant à sa mobilité ont été parmi nos principales préoccupations. D'un côté, le rationnel administratif commandait la standardisation du contenu du dossier du détenu et l'uniformisation, autant que possible, des formules qui doivent s'y retrouver, ceci, dans le but de favoriser la consultation du dossier dans un contexte de mobilité plus grande. Cet effort d'uniformisation apparaissant doublement souhaitable car il était un pré-requis pour une mécanisation de l'information. Cette dernière définissait l'urgence du mandat tout en l'élargissant aux dossiers du Service de la Probation. L'actualisation de ce

mandat suivra le rythme de l'implantation de ce système mécanisé qui se poursuivra en 1975.

### Rémunération du détenu

Egalement, du côté du Service de la Détention, nous complétons actuellement des études préliminaires sur le problème de la rémunération du détenu. Ces études, conduites dans plusieurs centres de détention du Québec, visent à déblayer le terrain et ménager des étapes dans l'hypothétique implantation d'un système de rémunération des détenus.

### Etude sur la population carcérale

Durant la période estivale, nous avons profité du passage d'une étudiante en criminologie de l'Université de Montréal pour faire une étude sur la population du Centre de Détention de Montréal.\* Cette étude, de type informatif, retrace les grandes caractéristiques de la population de ce centre.

De telles recherches pourraient se poursuivre pour tous les établissements du Québec. A notre avis, ces recherches constituent des prémisses à l'évaluation et à l'orientation des programmes institutionnels. D'un autre côté, ces recherches, de même que celle sur la rémunération du détenu, permettent de raffiner la cueillette des données au niveau même du registre central, qui doit devenir un outil vraiment fonctionnel.

\* HUDON, Michèle, Recherche sur la Population du Centre de Détention de Montréal-D.G.P.E.D. - Ministère de la Justice - Août 1974

Divers

Parallèlement à ces mandats, le responsable de la recherche assume une foule de responsabilités parfois permanentes, parfois épisodiques, telle la création et la coordination d'un comité de bibliothèque qui devrait concrétiser son action en 1975, telle l'évaluation de la pertinence d'un programme de recherche ou d'un simple projet, telle la réponse à un questionnaire de l'O.N.U. sur le degré d'implantation des règles minimales devant régir le traitement des prisonniers.

Dans le cadre de ses fonctions, le responsable de la recherche a fait de nombreux déplacements dans la communauté proche ou lointaine afin de mieux situer son action dans l'appareil administratif et de ventiler sa perception de la recherche opérationnelle.

Dans l'actualisation de ses mandats, le responsable de la recherche a continuellement cherché à briser l'apparent isolement de son secteur en sollicitant la collaboration et la participation de personnes ressources directement ou indirectement intéressées par l'objet des travaux. Nous référons ici aux membres du comité du dossier du détenu, à l'adjoint administratif du directeur du Service des Etablissements de Détention et au coordonnateur du système mécanisé de l'information.

```

*****
*
*
*
*   C H A P I T R E   D E U X I E M E
*
*
*       L E   S E R V I C E
*   D E   L A   P R O B A T I O N
*
*
*
*****

```



Créé par la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention, sanctionnée en mai 1969, le Service de la Probation doit voir à la production des enquêtes pré-sententielles demandées par les cours de justice et assurer la surveillance et la réhabilitation des individus qui sont sous le coup d'une mesure de probation.

Le service collabore, à l'occasion, avec les Etablissements de Détention, les Pénitenciers Fédéraux et la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles, à l'évaluation de détenus et de programmes spécifiques de réinsertion sociale. A certains moments, le service s'occupe aussi des adultes condamnés par la Cour de Bien-Etre Social.

## 1. LE PERSONNEL

Du à une expansion très rapide du service, nous devons déplorer un manque de personnel dans plusieurs régions. Encore cette année, et à maintes occasions, nous avons été obligés de demander des délais aux tribunaux pour la production des enquêtes pré-sententielles. Les tribunaux, devant notre capacité réduite d'absorption, ont assez mal réagi et ont continué d'envoyer en détention des individus qui, avec notre assistance, auraient pu être soustraits à une peine privative de liberté.

Nous avons eu à faire un choix. Ou produire tout le travail demandé par les cours, ou mettre un frein à leurs demandes. Dans le premier cas, notre production aurait été de qualité douteuse. Nous n'avons pas accepté cette solution, puisque nos recherches nous démontrent que les tribunaux accordent à nos enquêtes pré-sententielles un crédit très large. On ne pouvait donc accepter que des individus, par un travail superficiel de notre part, soient mal sentencés.

Nous avons, d'autre part, prévu un taux très élevé d'occupation de nos postes. Du moins, c'était la coutume depuis les débuts du service. Or, cette année, nous avons rencontré des difficultés particulières dans ce secteur. Des postes sont restés inoccupés pendant plusieurs mois et les concours publics qui ont été annoncés ont été très décevants. A l'heure actuelle, plus de 30 postes sont vacants et nous faisons des efforts particuliers pour essayer de les combler.

Nos difficultés de recrutement sont de divers ordres mais une des raisons provient d'une décision de la Fon-

tion Publique qui nous a retiré un pouvoir spécial de recrutement qui nous avait été accordé il y a quelques années. Ce pouvoir nous permettait de procéder avec beaucoup plus de célérité.

Un réaménagement des effectifs de la Direction Générale de la Probation et des Etablissements de Détention a permis qu'un certain nombre de postes additionnels nous soient alloués. L'effectif total qui était de 177 postes au 31 décembre 1973 est passé à 200 postes au 31 décembre 1974.

	Fin 1973	Fin 1974
	1 Cadre	1 Cadre
	4 A.C.S.	4 A.C.S.
	124 A. de prob.	140 A. de prob.
	48 Fonctionnaires	55 Fonctionnaires
TOTAL	177	TOTAL: 200

### REPARTITION PAR BUREAU DES AGENTS DE PROBATION

Amos	2	Rimouski	4
Arthabaska	1	Rivière-du-Loup	1
Baie-Comeau	1	Roberval	1
Chandler	1	Rouyn	2
Chicoutimi	3	St-Hyacinthe	1
Drummondville	2	St-Jean	2
Granby	1	St-Jérôme	10
Hull	10	St-Joseph (Bce)	1
Joliette	3	Sherbrooke	5
La Malbaie	1	Sorel	2
Mont-Laurier	1	Thetford-Mines	1
Montmagny	1	Trois-Rivières	6
Montréal	55	Val D'Or	2
Québec	18	Valleyfield	2

Le tableau de la page suivante reproduit le détail des effectifs par unité administrative.

LES EFFECTIFS DU  
SERVICE DE LA PROBATION

	Adj. aux Cadre	Agents de Cadres sup. Probation	Fonctionnaires	TOTAL
Direction du Service	1		5	6
<u>Bureaux de Probation</u>				
Amos		2	1	3
Arthabaska		1		1
Baie-Comeau		1	1	2
Chandler		1	1	2
Chicoutimi		3	1	4
Drummondville		2	1	3
Granby		1	1	2
Hull	1	10	3	14
Joliette		3	1	4
La Malbaie		1	1	2
Mont-Laurier		1	1	2
Montmagny		1	1	2
Montréal	1	55	14	70
Québec	1	18	5	24
Rimouski		4	1	5
Rivière-du-Loup		1	1	2
Roberval		1		1
Rouyn		2	1	3
St-Hyacinthe		1	1	2
St-Jean		2	1	3
St-Jérôme	1	10	4	15
St-Joseph Bce		1	1	2
Sherbrooke		5	2	7
Sorel		2	1	3
Thetford Mines		1	1	2
Trois-Rivières		6	2	8
Val d'Or		2	1	3
Valleyfield		2	1	3
TOTAL	1	4	55	200

2. L'ORGANISATION MATERIELLE

Nous avons continué d'offrir aux agents de probation des locaux répondant davantage aux exigences de leurs fonctions. Plusieurs unités administratives étaient assez mal logées et nous avons pu remédier à cette situation au cours de 1974.

Le programme de sectorisation, dans le district judiciaire de Montréal, a pu s'implanter. Grâce à cette initiative, le district est desservi par des équipes physiquement localisées dans un secteur déterminé. Quatre (4) bureaux de secteur sont en opération, et nous n'avons qu'à nous féliciter de cet arrangement.

### 3. LES INDIENS

Notre programme vis-à-vis les indiens en Abitibi a été amplifié. Le développement de la Baie James nous apporte une clientèle additionnelle et difficile à atteindre. Des mesures ont donc été prises pour que les probationnaires ayant résidence dans tous les postes importants de cette région soient surveillés selon les prescriptions des tribunaux.

A la fin de 1974, les indiens de la Réserve de Pointe-Bleue ont à leur tour fait une demande pour qu'un agent de probation autochtone desserve leur territoire. Des pourparlers sont en cours à cet effet.

Jusqu'ici, notre approche vis-à-vis les indiens a donné de bons résultats et il est déjà possible de constater une certaine diminution du nombre d'indiens devant les tribunaux. Et pour ceux qui s'y rendent, tous se félicitent du meilleur traitement qui leur est accordé.

### 4. LA REORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Service de la Probation fonctionne d'après un plan mis en vigueur en 1972. A l'expérience, nous avons réalisé qu'il s'adaptait peu à l'état de notre développement, à notre situation géographique et au genre de travail que nous avons à exécuter.

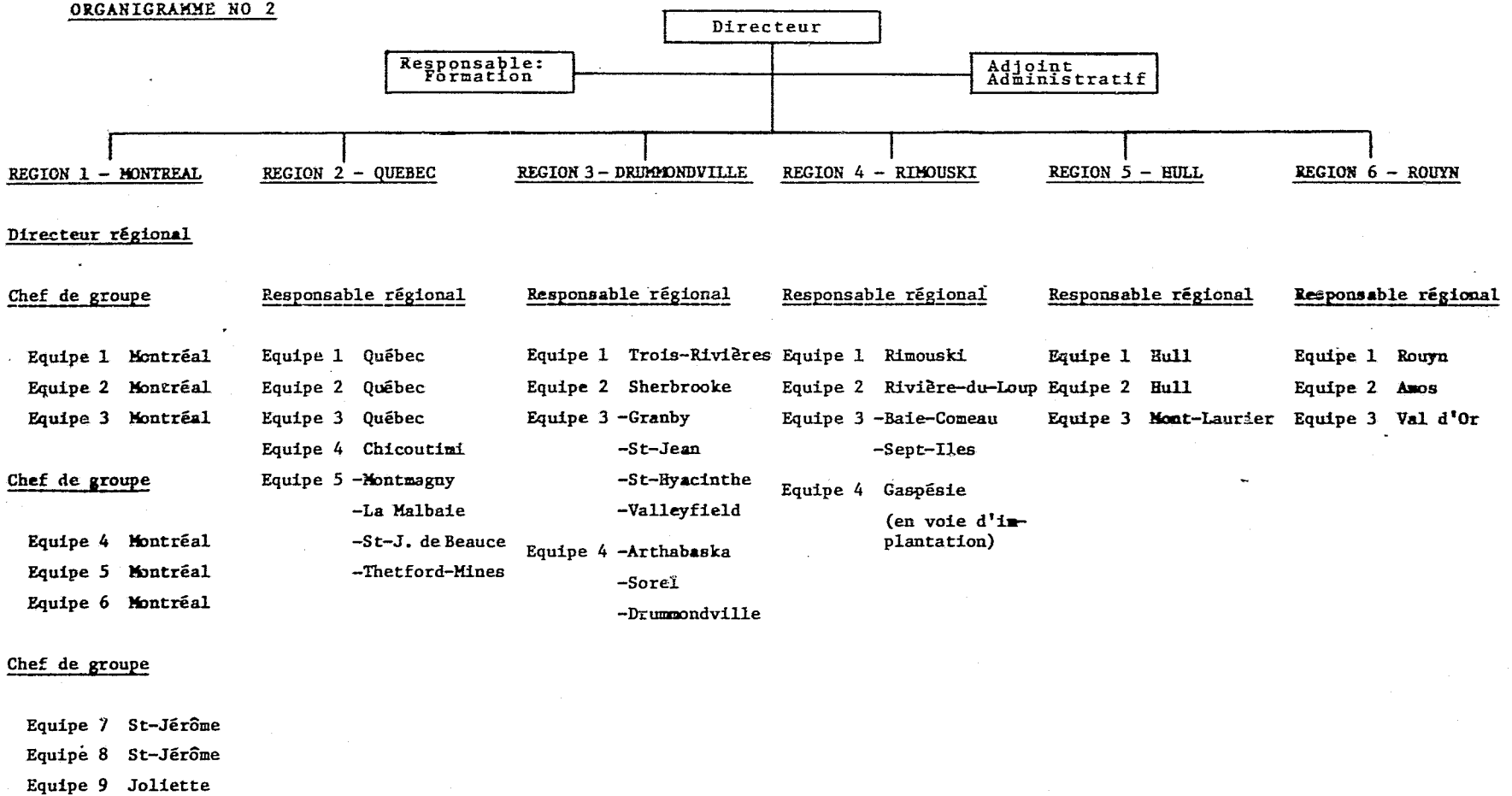
Un projet de réorganisation a donc été élaboré et devrait devenir réalité au début de 1975. Il s'agit d'un système permettant de regrouper les agents de probation selon le nombre d'unités de travail qu'ils doivent normalement produire durant un mois de travail, de les diviser par équipes et de déterminer l'autorité à qui ces équipes seront responsables. Les grandes lignes de ce plan se retrouvent à l'organigramme no 2, de la page suivante.

Ce plan, qui paraît souple, permettra, espérons-nous, de déterminer les besoins réels en personnel, de réduire le nombre de régions administratives, de décentraliser la prise de décision et d'améliorer les communications. Ainsi, un développement extraordinaire des mesures probatoires dans une région donnée permettra d'ajouter à ce plan des équipes additionnelles de travail sans détruire l'équilibre de l'organisation.

Une équipe comprend six agents de probation, dont l'un assume la responsabilité de chef. Ce nombre correspond à ce qui existe dans d'autres services de probation et, de plus, il nous apparaît adapté à un bon fonctionnement. Il sera également possible, grâce à ce plan, de percevoir une carrière pour l'agent de probation. Jusqu'ici, cette possibilité n'existait pas ou du moins était peu évidente.

LE SERVICE DE LA PROBATION

ORGANIGRAMME NO 2



N.B. Les responsabilités de chef de groupe dans la région numéro 1 sont équivalentes aux responsabilités des responsables des régions 2-3-4-5-6

5. PROJET DE CREATION D'UN CORPS D'EMPLOI

Actuellement, les agents de probation sont classés dans les corps d'emploi numéros 111 et 126, soit: Attachés d'administration et Travailleurs sociaux; seulement 10% sont des travailleurs sociaux. Cette situation crée des difficultés sérieuses et parfois des injustices.

En effet, il devient presque impossible d'annoncer un concours de recrutement. Les conditions d'embauchage sont différentes, surtout au chapitre du traitement. Pour un travail identique, deux individus se trouvent à recevoir un traitement inégal. Cette différence qui est minime aux premiers échelons se traduit par plusieurs centaines de dollars lorsqu'on atteint les classes II et I, des professionnels.

Dans le but de corriger cette anomalie, un projet de corps d'emploi pour Agents de Probation a donc été soumis à la Commission de la Fonction Publique en fin d'année.

## 6. REUNION DES DIRECTEURS REGIONAUX

Les réunions mensuelles des directeurs régionaux ont continué d'avoir lieu le troisième jeudi de chaque mois. Cette année, on a voulu diversifier le lieu de ces réunions et c'est ainsi qu'on a pu se rencontrer aux bureaux régionaux de Québec, Trois-Rivières, St-Jérôme et Rouyn. Les autres ont eu lieu à l'édifice principal du ministère à Québec. Une importante réunion de trois (3) jours s'était tenue à Lévis au début de janvier 1974.

Ces rencontres visent à définir les politiques du service et à établir des positions sur les problèmes nouveaux que nous rencontrons. Administrativement, elles aplanissent certaines difficultés. Enfin, elles constituent un excellent moyen par lequel une pensée et une action communes peuvent être diffusées dans toutes nos unités administratives.

## 7. L'OFFICE FRANCO QUEBECOIS POUR LA JEUNESSE

L'initiative de quelques agents de probation, aidés de surveillants en détention, de représentants du Service de Réadaptation Sociale de Québec, de représentants du Service National des Libérations Conditionnelles, de la Maison Gomin, de la Maison Painchaud et des Etablissements du Gentilhomme, les a conduits en France, où pendant plus de deux (2) semaines, ils ont pu prendre connaissance des méthodes françaises de détention et de réhabilitation des criminels.

Le rapport qui a été produit à la suite de ce stage indique l'intérêt qu'il y a à échanger avec des systèmes différents du nôtre. (1)

(1) Réinsertion sociale du délinquant adulte en France,

Mémoire de stage - O.F.Q.J.

Q507-74

60 pp, Octobre 1974

#### 8. CONFERENCE NATIONALE SUR LA PROBATION

En mars 1974, se tenait à Ottawa, la première conférence canadienne des directeurs des Services de Probation. Cette réunion de trois (3) jours visait surtout à déterminer comment on pourrait établir un organisme à caractère permanent qui permettrait que la probation fonctionne au Canada selon une acceptation uniforme.

La réalisation de cet objectif n'a pas été sans difficultés et il est permis de dire que l'action des représentants du Québec à cette rencontre a donné une orientation positive aux travaux qui se poursuivent depuis. La constatation immédiate de cette première rencontre a permis de réaliser que le Service de la Probation du Québec se situe nettement dans la ligne d'évolution que connaît ce domaine.

La prochaine réunion nationale aura lieu en janvier 1975 et le Québec y sera représenté. Beaucoup de temps sera accordé à la délicate question des rapports pré-sententiels car l'article 662 (1) du Code Criminel semble créer beaucoup plus de difficultés qu'il n'en avait été prévu.

#### 9. COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DE POLICE

Suivant les dispositions de l'article 16, de la Loi de Police, la Commission est chargée de favoriser la prévention du crime et l'efficacité des services de police au Québec. A cette fin, des réunions mensuelles de policiers et de représentants d'organismes para-policiers se tiennent dans chacune des neuf régions économiques de la province de Québec.

Ces réunions ont pour but de permettre aux policiers et aux représentants des autres organismes de mieux se connaître, d'établir un contact humain, d'échanger l'information pour une meilleure efficacité et prévenir le crime.

Sans considérer notre service comme para-policier, la Commission nous a invités à assister à ces réunions mensuelles. Certains de nos représentants régionaux assistent aux rencontres et une action visant à agrandir cette participation est actuellement en cours.

## 10. ETUDE SUR L'UTILISATION DU RAPPORT PRE-SENTENTIEL (1)

Une enquête a été menée dans un des grands districts judiciaires de la province afin de déterminer quand et comment les juges utilisent les rapports pré-sententiels. Nous en publions ci-après quelques résultats. Il est, par ailleurs, possible qu'une utilisation du modèle établi soit faite dans d'autres districts.

Nous arrivons donc aux constatations suivantes:

- a) l'augmentation constante des demandes de rapports pré-sententiels démontre que les juges utilisent de plus en plus ce moyen d'individualiser la sentence.
- b) plusieurs rapports pré-sententiels portent sur des délits graves de violence commis par des récidivistes et plusieurs des recommandations des agents de probation et des sentences des juges favorisent la détention comme moyen de défense sociale.
- c) dans un cas sur trois, les juges donnent une sentence qui va à l'encontre des recommandations de l'agent de probation. Le juge met surtout l'accent sur des facteurs judiciaires alors que l'agent de probation insiste davantage sur la dynamique psycho-sociale de l'accusé.

(1) Le rapport pré-sententiel: instrument de justice pénale  
LANGLOIS, Robert, THIBAudeau, Damien  
Service de Probation de Hull  
75 pp

## 11. ETUDE SUR LE MODE D'INTERVENTION DE L'AGENT DE PROBATION (1)

Une recherche visant à étudier l'orientation de nos interventions sur notre clientèle a été aussi menée dans nos unités administratives.

Essentiellement, il s'agissait, à partir d'un échantillon de dossiers durant une période précise, de dégager comment les agents de probation perçoivent leurs probationnaires, quels sont leurs besoins et comment ils s'y prennent pour assurer leur réinsertion sociale tout en respectant les exigences de la cour.

De cette étude, on peut conclure:

- a) L'agent de probation a généralement une bonne perception de son probationnaire et de ses problèmes.
- b) Près des deux tiers des interventions des agents de probation répondent à une stratégie explicite. Ces stratégies devraient être plus sophistiquées dans leur formulation et devraient davantage se projeter sur le long terme.
- c) L'utilisation des ressources communautaires semble assez poussée quoique la position géographique de certains bureaux devrait les inciter à s'ouvrir davantage sur la communauté.
- d) Une plus grande collaboration entre Probation et Détention pourrait amener une plus grande utilisation des articles 19 et 20 permettant les absences temporaires.

(1) Le mode d'intervention chez l'agent de probation

Denis Caron, responsable de la recherche, D.G.P.E.D.  
11 mars 1974 - 37 pp



- e) Il y aurait avantage à faire une évaluation des interventions faites auprès des probationnaires,
- f) Les interventions chronologiques dans les dossiers sont plus nombreuses que la fréquence réelle imposée par la cour.
- g) La forte mobilité des dossiers d'un bureau à l'autre rend souhaitable l'élaboration de normes concernant la tenue de ceux-ci.
- h) Il semble y avoir un écart entre l'univers sociologique de l'agent de probation et l'univers de ceux qui sont responsables de l'application des lois criminelles. Autrement dit, l'agent de probation aurait intérêt à se rapprocher du système judiciaire, par une plus grande utilisation des ressources légales et para-légales, pour en faire bénéficier ses clients.

Cette étude a permis au Service de la Probation de se pencher sur un projet d'émission de normes concernant la tenue du dossier du probationnaire.

## 12. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Il faut noter au départ qu'à compter du mois de juillet 1974, les efforts de la direction provinciale ont porté surtout sur l'élaboration d'un nouveau plan d'organisation tel que mentionné précédemment.

Les activités en matière de formation et perfectionnement en cours d'emploi n'ont pas pour autant été négligées.

- A) Nous avons défini nos objectifs en matière de formation et perfectionnement, nous avons établi des priorités et nous avons élaboré un projet de programme en trois (3) phases nous permettant, croyons-nous, d'atteindre les objectifs tels que définis.
- B) Un Comité Ministériel de formation a été mis sur pied regroupant les représentants des Directions Générales du ministère.

Ce Comité a comme mandat:

- a) Participer avec les gestionnaires à identifier les besoins intersectoriels et ministériels d'information administrative, de formation et de coordination des activités de perfectionnement dans le Ministère de la Justice.
- b) Proposer des programmes d'action nécessaires à combler ces besoins.
- c) Sur mandat, assister les gestionnaires à

tous les niveaux et dans tous les secteurs dans la conception, la réalisation, la programmation, la gestion et l'évaluation des programmes de formation et perfectionnement.

- d) Mettre en commun l'ensemble des ressources et des activités de la formation de façon à collaborer et coordonner la gestion de la formation.
  - e) Favoriser le développement des compétences en formation et perfectionnement.
  - f) De développer des politiques de formation et de perfectionnement pertinentes et adéquates pour le Ministère de la Justice.
- C) Le programme de développement individuel a été poursuivi avec l'octroi d'environ \$2,000.00 de bourse de perfectionnement à une quinzaine (15) d'agents de probation.
- D) Environ quarante (40) agents de probation ont représenté le Service de la Probation à des congrès, colloques, cours d'été, conférences provinciales, etc. Ce qui a représenté un montant d'environ \$5,000.00 au budget du service.
- E) En collaboration avec le Service de Formation et Perfectionnement, un Programme de formation technique et professionnelle a été mis sur pied. Au moins six (6) chefs d'équipe participeront dès le mois de mars à ce programme.

F) Un projet d'échange avec l'extérieur a été proposé et nous espérons pouvoir le finaliser au cours du prochain exercice financier.

- G) Un agent de probation a obtenu un congé avec solde pour des études à plein temps en vue d'un diplôme en administration publique (2e cycle) d'une durée de seize (16) mois à l'E.N.A.P. .
- H) Avec la collaboration d'une étudiante, à l'intérieur d'un emploi d'été, nous avons réalisé un inventaire du personnel professionnel du service.

Il s'agit d'un instrument constant de références dans l'élaboration de politiques et de programmes variés et tout particulièrement précieux en matière de formation et perfectionnement en cours d'emploi.

- I) Un projet d'étude du temps a été élaboré en même temps que certaines initiatives étaient réalisées à ce sujet en particulier à la Direction Régionale de Rimouski.
- J) La direction a choisi trois (3) agents de probation pour bénéficier du "Programme de cours spéciaux de langues d'affaires" qui a débuté à la fin de l'année 1974.
- K) A la suite de l'étude sur "Le mode d'intervention chez l'agent de probation" un projet de "Normes relatives à la tenue des dossiers" a été élaboré avec la collaboration des directeurs régionaux. Ce projet sera finalisé sous peu, nous l'espérons.

### 13. LES STATISTIQUES

La production des rapports pré-sententiels ainsi que l'admission à la liberté surveillée sont restées à un niveau comparable à celui des années précédentes. Un changement dans la façon de recueillir les données peut avoir apporté quelques distorsions aux chiffres mentionnés. Ces distorsions semblent réduire un peu les résultats mais, comme il ne s'agit pas là d'une réduction très grande, on n'en fera pas état.

#### a) Rapports présententiels

On remarque, encore cette année, que la clientèle est fortement groupée autour des 18 à 25 ans, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. Il y a très peu de juvéniles et il faut comprendre qu'il s'agit de jeunes délinquants de la Cour de Bien-Être Social. L'autre tranche importante se situe entre 25 et 40 ans.

Les offenses qui se rapportent à ces rapports pré-sententiels varient énormément. Le vol par effraction dépasse de beaucoup les autres genres d'accusation, quoique chez les femmes les offenses de fraude sont assez élevées. L'on constate aussi que les juges demandent très souvent des rapports pré-sententiels pour des vols qualifiés.

#### b) Mesures probatoires

Les mesures probatoires de très courte durée n'existent à peu près pas. Généralement, elles se situent entre 12 et 24 mois.

Lorsque les périodes probatoires sont inférieures

à six (6) mois, elles s'accompagnent presque toujours d'une période privative de liberté comme le prévoit l'article 663 (1) b) du Code Criminel.

Les tribunaux admettent à la probation un grand nombre de personnes reconnues coupables de vol par effraction. Quoique dans une proportion moindre la même remarque s'applique pour les vols qualifiés.

L'âge des probationnaires se situe encore une fois autour des 18 à 25 ans. Il y a très peu de juvéniles et très peu de personnes avancées en âge.

#### c) Les fins de sentence (libérations)

De façon générale, les probationnaires complètent leur période sans commission de nouvelles offenses. Cependant, il s'avère difficile d'établir un pourcentage de succès ou d'échecs en raison du grand nombre de libérations dont on ne peut déterminer avec précision la raison.

Ces imprécisions dans la cueillette des données sont dues à une période de rodage et il est souhaitable que les unités administratives facilitent cette période en apportant leur pleine collaboration.

d) Les tableaux statistiques

Tableau 1 (a) Admissions - Hommes

Tableau 1 (b) Admissions - Femmes

Tableau 2 Libérations - Hommes et Femmes

Tableau 3 (a) Rapports pré-sententiels et  
Mesures probatoires - HommesTableau 3 (b) Rapports pré-sententiels et  
Mesures probatoires - FemmesTableau 3 (c) Rapports pré-sententiels et  
Mesures probatoires -  
Selon l'accusation -  
Hommes et FemmesTableau 4 (a) Total  
Statistiques de la Probation -  
Hommes(b) Total -  
Statistiques de la Probation -  
Femmes

## TABLEAUX 1

S T A T I S T I Q U E SA D M I S S I O N S T O T A L E S

71  
1974

## STATISTIQUES

NOMBRE D'ADMISSIONS  
DANS LES BUREAUX DE PROBATION DU QUÉBECHOMMES FEMMES 

Bur. de Prob.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total
Amos	4	10	2	3	2	4		5	8	2	4	4	48
Arthabaska				4	7	2	1	2		4	5		25
Baie Comeau			2	2		1	1		2	1			9
Chicoutimi	4	4	6	2	9	10	8	8	8	13	21	16	109
Drummondville	5	5	10	7	1	8	9	2	2	4	11	2	66
Granby	2	4	4	6	7	7	2	5	5	5	6		53
Hull	6	29	21	27	28	41	16	26	27	19	22	31	293
Joliette	4	24	11	13	15	18	5	13	19	20	14	14	170
La Malbaie	* ouverture en			mai		4	2	7	1	2	9	2	27
Mont-Laurier	3	2	2	1	8	4	1	4	2	6	4	1	38
Montmagny	2	2	2	1	3	2	3	1	1	1	2		20
Montréal	100	119	100	149	108	98	94	74	74	55	174	118	1263
Québec	26	24	19	23	32	29	33	21	14	20	28	23	292
Rimouski	7	12	7	12	6	8	9	3	8	12	4	8	96
Riv.-du-Loup	4	7	3	4	3	5	5	3	8	1	7	1	51
Rouyn	8	3	5	8	3	9	4	2	2		9	1	54
St-Jean	3			9	5	21	2			1	1		42
St-Jérôme	15	15	13	18	14	18	1	15	9	11	7	21	157
St-Jos.-Beauce					1		2	2	2		3	5	15
St-Hyacinthe	12	10	8	13	5	6	8	9	2	4	7	7	91
Sherbrooke	7	17	12	11	15	5	8	3	6	7	16	9	116
Sorel	12	17	7	8	1	2	2	2	8	1	4	4	68
Trois-Rivières	6	22	8	18	11	12	8	10	22	18	12	25	172
Val d'Or	2	3	3	1	3	6	4	1		9		1	33
Valleyfield	16	15	14	2	8	4	9	8	1	13	8	11	109
TOTAL	248	344	259	342	295	324	237	226	231	229	378	304	3417
Cumulatif Provincial:	248	592	851	1193	1488	1812	2049	2275	2506	2735	3113	3417	

VARIATION DU NOMBRE DE CONTREVENANTS ADMIS DANS LES BUREAUX DE PROBATION  
DU QUÉBEC MENSUELLEMENT POUR L'ANNÉE 1974 (décembre 1973 à novembre 1974)

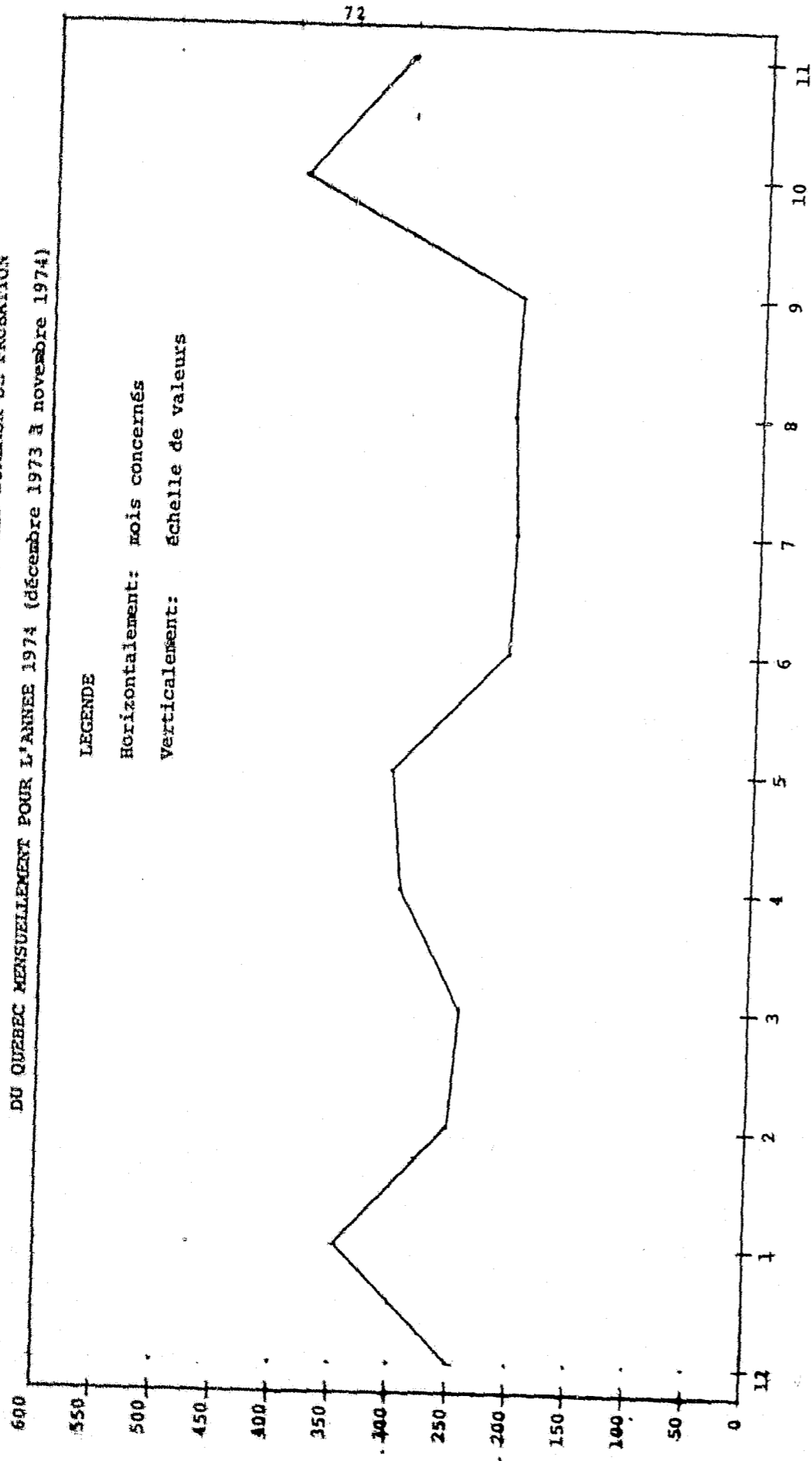


TABLEAU 1 (b)

73  
1974

STATISTIQUES

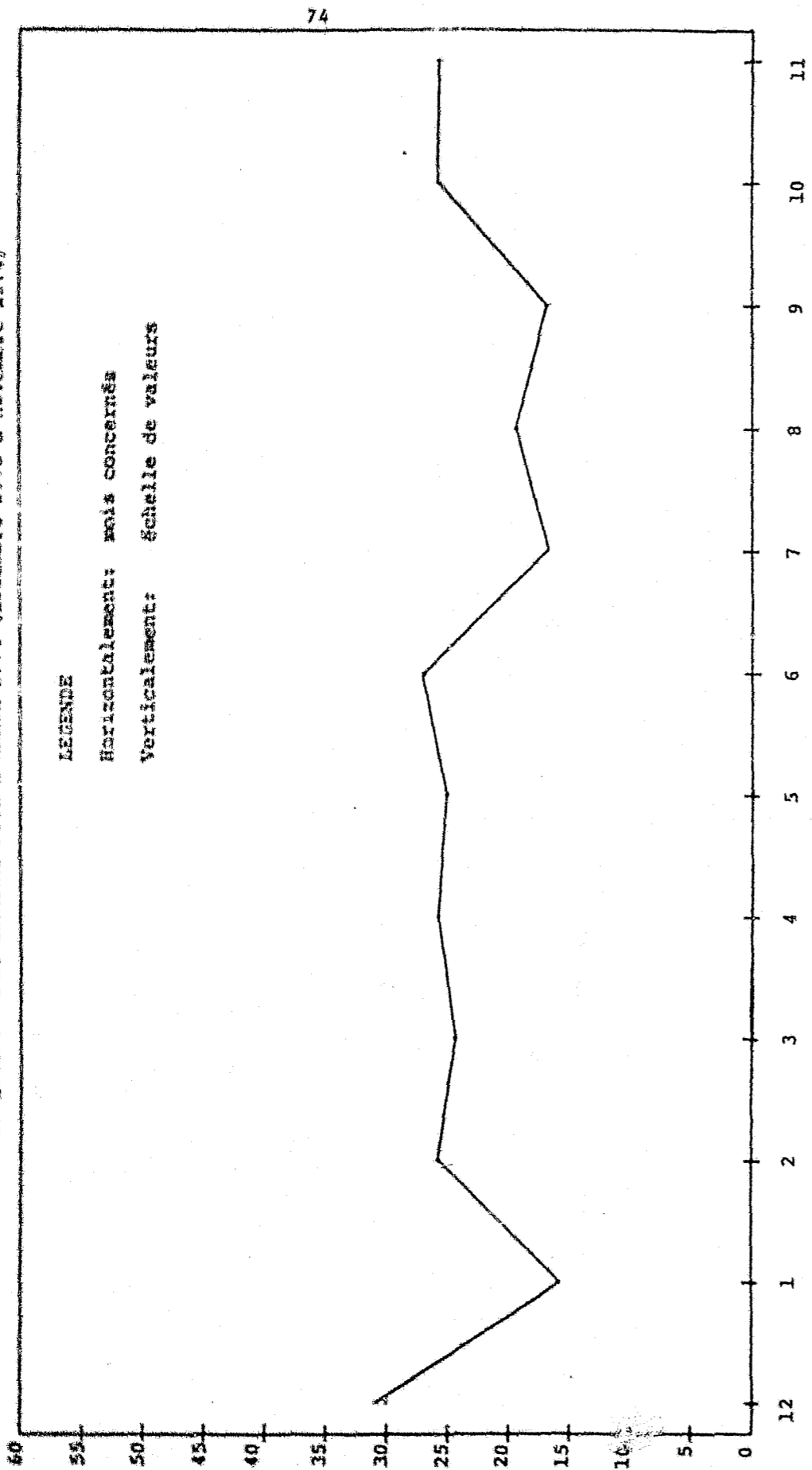
NOMBRE D'ADMISSIONS  
DANS LES BUREAUX DE PROBATION DU QUÉBEC

HOMMES [ ]

FEMMES [x]

Bur. de Prob.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total
Amos							1						1
Arthabaska													0
Baie Comeau													0
Chicoutimi		1			1	1	1				1	1	6
Drummondville	1	1		1									3
Granby				1			1		1	1			4
Hull	1	2		4	1	9	1	4	11	2	5	2	42
Joliette	1	2			3			1	2	1	3		13
La Malbaie	*Ouverture en mai												0
Mont-Laurier					3	1					1		5
Montmagny													0
Montréal	13	2	4	8	11	4	12	2	5	3	6	10	80
Québec	3	1	3		2	4	5	4		5	1	7	35
Rimouski	1					2	1	2					6
Riv. du Loup	1			1									2
Rouyn	1		4	2				1				1	9
St Jean						1	2				1		4
St Jérôme	4		1		1		1	1		3	1	1	13
St Jos. Beauce													0
St-Hyacinthe		1	3	3	1	1				1	2	1	13
Sherbrooke		1	1		1	1		1			4	2	11
Surel		2	1	2									5
Trois Rivières	1	2				1	1			1	1		7
Val d'Or				1			1						2
Valleyfield	4	1	9	1	2			1				1	19
TOTAL	31	16	26	24	26	25	27	17	19	17	26	26	280
Cumulatif Provincial:	31	47	73	97	123	148	175	192	211	228	254	280	

VARIATION DU NOMBRE DE CONFINEMENTS ADMIS DANS LES BUREAUX DE PROBATION  
DU QUÉBEC MENSUELLEMENT POUR L'ANNÉE 1974 (décembre 1973 à novembre 1974)



TABEAU 2

S T A T I S T I Q U E S  
N O M B R E D E L I B E R A T I O N S

77

1974

## STATISTIQUES

## NOMBRE DE LIBÉRATIONS

## DANS LES BUREAUX DE PROBATION DU QUÉBEC

## CONTREVENANTS - CONTREVENANTES

Bur. de Prob.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total
Amos	4	6	6	2	4	5	1		3	4	5	1	41
Arthabaska			1		6	3	3	2		2	1		18
Baie Comeau								1		1	1		3
Chicoutimi	4	8	6	16	1	10	9	7	6	14	6	5	92
Drummondville	3	1	2	4		4	2		1	4	3	1	25
Granby	6	2	4	3	4	8	11	5	6	3	2		54
Hull	11	3	2	6	7	9	17	17	10	14	15	7	118
Joliette	9	7	2	12	8	15	6		6	22	13	6	106
La Malbaie		*Ouverture en mai											0
Mont-Laurier	4	1			2		2			3	1		13
Montmagny	1	1			1	1				2		1	7
Montréal	86	142	100	123	105	137	141	103	126	96	134	147	1440
Québec	25	23	25	19	41	25	20	29	19	26	41	21	314
Rimouski	7	10	2	5	5	9	2	5	7	4	6	4	66
Riv.-du-Loup	1	2	2	4			1				4	1	15
Rouyn	7	2	7	6	3	8	6	3	2	3	3	4	54
St-Jean	6	5	5	2	8	4	11			20			61
St Jérôme	8	18	4	7	3	8	3		1	1		4	57
St Jos.-Beauce	3		1	3			1	1					9
St Hyacinthe	7	5	5		14	5	4	5	2	5	8	3	63
Sherbrooke	7	5	12	5	2	5	2	3	4	3	6	4	58
Sorel		4		6	9	2	1	7		2	5	1	37
Trois-Rivières	6	6	7	3	10	7	5	1	5	12	5	11	78
Val d'Or	5	3	3	4	3	8	5	1		1	4	4	41
Valleyfield	10	3	8	5	6	16	13	11	19	5	14	5	115
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>257</b>	<b>204</b>	<b>235</b>	<b>242</b>	<b>289</b>	<b>266</b>	<b>201</b>	<b>217</b>	<b>247</b>	<b>277</b>	<b>230</b>	<b>2885</b>
Cumulatif Provincial:	220	477	681	916	1158	1447	1713	1914	2131	2378	2655	2885	



S T A T I S T I Q U E S

R A P P O R T S    P R E S E N T E N T I E L S

M E S U R E S    P R O B A T O I R E S



RAPPORTS PRESENTENTIELS

Mesures Probatoires

HOMMES

FEMMES

Bureau de Probation										Mois--Année
Nom: Province de Québec										Cumulatif du 01-12-73 au 30-11 74
Ages:	- 16	16-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
Total des rapports présententiels		18	1013	720	286	226	84	23	7	2377
TOTAL DES MESURES PROBATOIRES SELON LA DUREE ET L'AGE										
1 mois										
2 mois				1						1
3 mois			3	11	1	1				16
6 mois		1	29	28	8	13	2	2	2	85
9 mois										
12 mois		5	156	111	45	41	11	3	1	373
18 mois		1	4	10	1	1	3			23
24 mois		3	157	123	56	49	14	8	1	411
30 mois										
36 mois			47	43	14	19	5	3		131
TOTAL		10	396	327	120	124	35	16	4	1040
Mesures probatoires+totales R.P.S		28	1409	1047	414	350	119	39	11	3417

TOTAL DES MESURES PROBATOIRES SELON LES CHANGEMENTS DE STATUT										
1 mois			1							1
2 mois			2	1						3
3 mois			5	3	1					9
6 mois			42	42	12	8	1	1		106
9 mois										
12 mois			169	85	35	16	9		1	315
18 mois			8	4	1					13
24 mois		2	208	150	57	36	10	6		469
30 mois										
36 mois			65	42	28	24	9	2	1	171
TOTAL		2	500	327	134	84	29	9	2	1087

CLASSIFICATION ET TOTAL DES LIBERATIONS										
Expiration légale			305	612	184	137	48	14	7	1307
Cessation motivée			4	5	2	3		1		15
Manquement (666)			24	19	12	7	5			67
Annulation juridique			19	34	17	2	1			73
Expiration surveillance			13	19	8	7	2			49
Transfert à une autre province										
Autre		8	355	421	152	109	52	15	5	1117
TOTAL		8	720	1110	375	265	108	30	12	2628

RAPPORTS PRESENTENTIELS

Mesures Probatoires

HOMMES

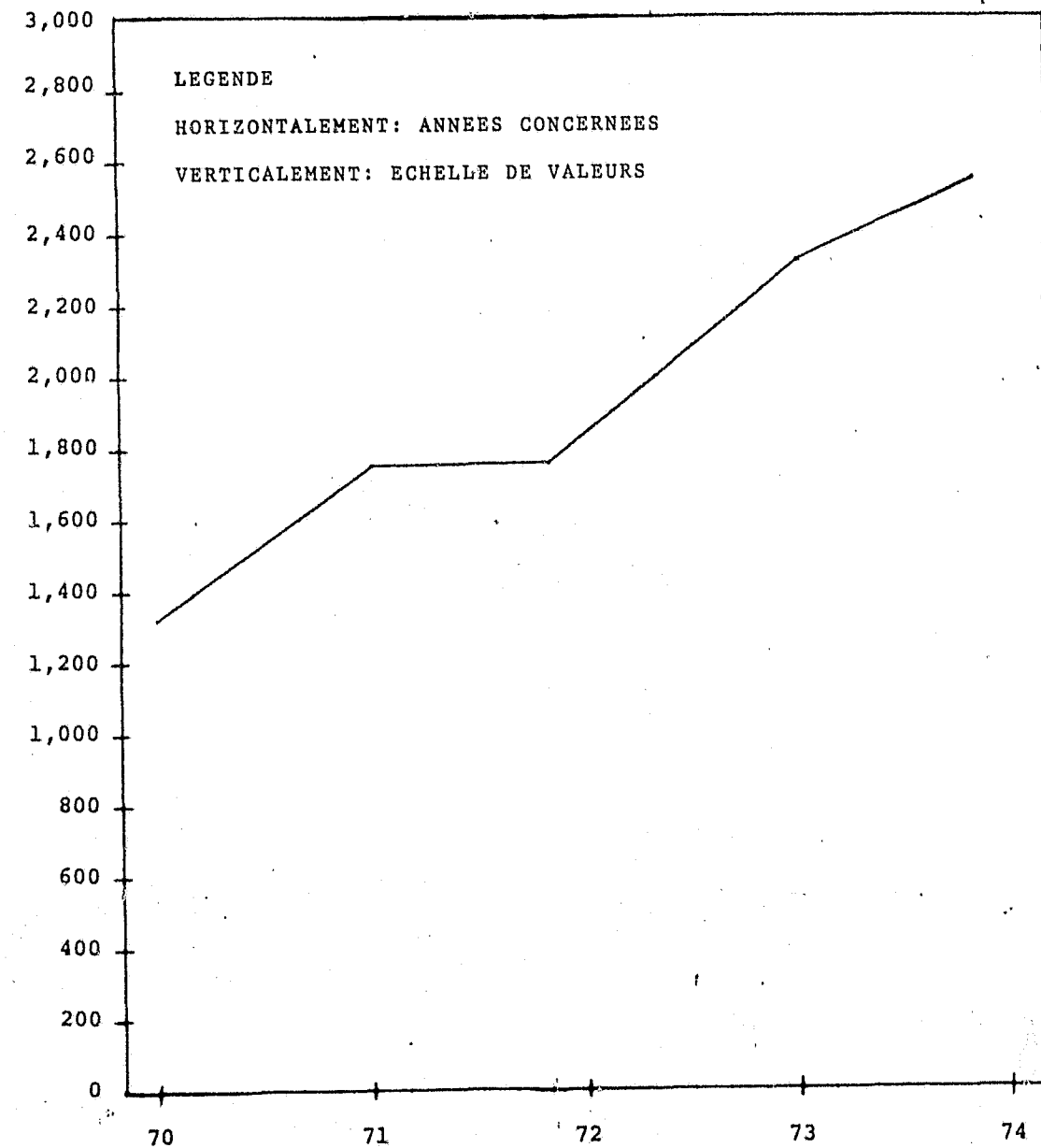
FEMMES

Bureau de Probation										Mois-Année
PROVINCE DE QUEBEC										Cumulatif du 01-12-73 au 30-11-74
Age	- 18	16-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
Total des rapports présententiels		2	57	51	24	23	10	4	1	172
TOTAL DES MESURES PROBATOIRES SELON LA DUREE ET L'AGE										
1 mois										
2 mois										
3 mois			2	2	2					6
6 mois			8	9	3	5	1	1		27
9 mois										
12 mois		1	9	9	4	5	1		1	30
18 mois		1	1	1		1				4
24 mois			8	9	7	5	2	1		32
30 mois										
36 mois			5	2	1	1				9
TOTAL		2	33	32	17	17	4	2	1	108
Mesures probatoires totales RPS		4	90	83	41	40	14	6	2	280

TOTAL DES MESURES PROBATOIRES SELON LES CHANGEMENTS DE STATUT										
1 mois						1				1
2 mois										
3 mois			1							1
6 mois			8	3		1	2	1	3	18
9 mois										
12 mois			6	4	4	2	1	1		18
18 mois			1	3		1				5
24 mois			6	12	8	6				32
30 mois										
36 mois			6	3	2	4				15
TOTAL			28	25	14	15	3	2	3	90

CLASSIFICATION ET TOTAL DES LIBERATIONS										
Libération totale		1	27	60	30	20	13	4	3	158
Cessation motivée					2	1				3
Manquement (666)					1	1				2
Annulation surveillance				2	1					3
Libération surveillance				1	1					2
Transfert à une autre province										
Aggravé			27	25	9	19	4	4		88
TOTAL		1	54	89	44	41	17	8	3	257

VARIATION DU NOMBRE DE RAPPORTS PRE-SENTENTIELS  
 CONCERNANT LES ANNEES 1970 A 1974



S T A T I S T I Q U E S  
D E L A P R O B A T I O N

T O T A L



hommes

femmes

CUMULATIF DU 01-12-73 au 30-11-74

PROVINCE DE QUEBEC  
 Bureau de

STATISTIQUES - ACCUSATION SELON L'ÂGE

MOIS ANNÉE

ÂGES	-16	16-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
------	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	-------

RAPPORTS PRÉSENTIELS SELON L'ACCUSATION ET L'ÂGE

GENRES D'ACCUSATION	-16	16-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
1 - meurtre			1			1				2
2 - tent. de meurtre			4	4	2	4	1	1		16
3 - homicide involontaire			4		1	1	1	2		9
4 - viol			4	7	5	4	3			23
5 - autres off. sexuelles			13	20	15	17	12	6	3	86
6 - lésions corporelles			12	11	3	3	5			34
7 - assaut			11	4	11	2				32
8 - vol qualifié		2	140	94	19	12	5	1		273
9 - vol par effraction		10	373	220	65	39	7	3		717
10 - vol véh. moteur		2	79	33	16	2	3			135
11 - vol + de \$50.00			129	86	37	21	7			280
12 - vol - de \$50.00		2	31	12	2	5				52
13 - poss. de biens volés			31	34	19	8	7	2		101
14 - fraude			55	63	42	54	23	3	3	243
15 - prostitution										
16 - jeux et paris										
17 - armes offensives			7	9	5	4		1		26
18 - crime d'incendie			7	8	5	3		1		24
19 - drogue et stupéfiant			46	49	17	9	1			122
20 - statuts provinciaux										
21 - règlements municipaux										
22 - tent. d'évasion										
23 - évasion			2	1						3
24 - tent. de suicide										
25 - autres		2	64	65	22	35	7	3	1	199
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>1013</b>	<b>720</b>	<b>286</b>	<b>226</b>	<b>84</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>2377</b>

PROBATION SELON L'ACCUSATION ET L'ÂGE

GENRES D'ACCUSATION	-16	16-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
1 - meurtre			1	1	1					3
2 - tent. de meurtre			3			1	1			5
3 - homicide involontaire								1		1
4 - viol			1	2	2		5			10
5 - autres off. sexuelles			7	13	13	12	5	5	2	57
6 - lésions corporelles			10	20	8	8	2	1	1	50
7 - assaut			4	5	5	6	6	1		27
8 - vol qualifié		3	63	45	15	9	5	1		141
9 - vol par effraction			315	160	61	36	4	4		580
10 - vol véh. moteur		1	83	42	8	1	3			138
11 - vol + de \$50.00		1	120	104	48	27	9	1	1	311
12 - vol - de \$50.00		5	53	33	10	12	2	1		116
13 - poss. de biens volés		1	40	37	8	11	4			101
14 - fraude			51	64	38	35	8	3		199
15 - prostitution										
16 - jeux et paris						1				1
17 - armes offensives			12	14	4	3	2	1		36
18 - crime d'incendie			4	7	5	7	1	1		25
19 - drogue et stupéfiant			52	42	9	4		2		109
20 - statuts provinciaux										
21 - règlements municipaux										
22 - tentative d'évasion										
23 - évasion										
24 - tentative de suicide										
25 - autres		1	77	65	27	35	7	3	2	217
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>896</b>	<b>654</b>	<b>262</b>	<b>208</b>	<b>64</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>2127</b>



Province de Québec

Femmes

PROVINCE DE QUEBEC

STATISTIQUES -- CUMULATIF DU 01-12-73 AU 30-11-74  
ACCUSATION SELON L'ÂGE

MOIS ANNÉE

ÂGE	--16	16--17	18--20	21--25	26--30	31--40	41--50	51--60	61 +	TOTAL
-----	------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	------	-------

RAPPORTS PRÉSENTIELS SELON L'ACCUSATION ET L'ÂGE

GENRES D'ACCUSATION	--16	16--17	18--20	21--25	26--30	31--40	41--50	51--60	61 +	TOTAL
1 meurtre										
2 tent. de meurtre										
3 homicide involontaire										
4 vol										
5 autres off. sexuelles										
6 lésions corporelles						1				1
7 essai				1	1					2
8 vol qualifié			5	3		1				9
9 vol par effraction			11	4		1	2			18
10 vol véh. motorisé								1		1
11 vol. de \$5000		1	6	6	2	3	2			20
12 vol. de \$50000			5	6	3	4		1		19
13 vols de biens volés			3	6	2	2		1	1	15
14 fraude			12	18	11	7	4	1		53
15 prostitution				1						1
16 jeux et paris										
17 armes offensives			1	1						2
18 crime d'incendie			1	1	1		1			4
19 blague et stupéfiant			4	1	2		1			8
20 statuts provinciaux										
21 règlements municipaux										
22 tent. d'évasion										
23 évasion										
24 tent. de suicide										
25 autres		1	9	3	2	4				19
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>172</b>

PROBATION SELON L'ACCUSATION ET L'ÂGE

GENRES D'ACCUSATION	--16	16--17	18--20	21--25	26--30	31--40	41--50	51--60	61 +	TOTAL
1 meurtre										
2 tent. de meurtre										
3 homicide involontaire										
4 vol										
5 autres off. sexuelles										
6 lésions corporelles			1			1				2
7 essai					1	1				2
8 vol qualifié			1	4		1	1			7
9 vol par effraction			9	1	1	2	1			14
10 vol véh. motorisé			1					1		2
11 vol. de \$5000			3	8	5	4	1		1	22
12 vol. de \$50000			6	13	5	4	2	2	3	35
13 vols de biens volés			4	2	1	7				14
14 fraude			18	19	12	4		1		54
15 prostitution					1					1
16 jeux et paris					2					2
17 armes offensives			1	2						3
18 crime d'incendie				1			2			3
19 blague et stupéfiant			1	8	5	2	1			17
20 statuts provinciaux										
21 règlements municipaux										
22 tentat. de évasion										
23 évasion										
24 tentat. de suicide										
25 autres		1	9	2	1	7				20
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>198</b>

\*\*\*\*\*  
 \*  
 \* CH A P I T R E T R O I S I E M E \*  
 \*  
 \* L E S E R V I C E \*  
 \* D E S E T A B L I S S E M E N T S \*  
 \* D E D E T E N T I O N \*  
 \*  
 \*  
 \*\*\*\*\*

Au cours de l'année 1974, le Service des Etablissements de Dé-  
tention a poursuivi ses efforts vers l'atteinte des objectifs,  
dont les grandes lignes avaient été tracées en 1973. A pri-  
me abord, nous n'observons aucun changement majeur dans les  
structures administratives et dans l'organisation du service.  
L'année 1974 fut une année de consolidation des réalisations  
des années précédentes, avec emphase sur l'application au ni-  
veau des établissements de détention, du plan d'organisation  
et de son adaptation aux besoins spécifiques.

L'étude détaillée des items suivants donnera une excellente i-  
dée des réalisations de 1974.

1. La direction du service
2. Les organigrammes
3. Le personnel

4. La formation du personnel
5. Services de soutien et d'administration
6. Sécurité et prévention
7. Programmes institutionnels
8. Le problème des juvéniles
9. Constructions et rénovations
10. Statistiques institutionnelles

#### 1. LA DIRECTION DU SERVICE

Dans le rapport annuel 1973, les rôles et fonctions des collaborateurs immédiats du directeur de service avaient fait l'objet d'une explication nuancée. De même, nous avons insisté sur l'interdépendance de leur action. Il serait donc superflu d'en répéter ici la description. Une référence à l'organigramme no 3, qui suit, fournira au lecteur une vue schématique.

De même, les organigrammes no 4 et no 5 permettent d'obtenir une excellente idée des structures administratives des établissements principaux et des directions régionales et de la nature des relations que les responsables entretiennent avec la direction du service. Dans le rapport annuel 1973, nous nous étions d'ailleurs étendus longuement sur le sujet.

Concernant la direction du service, précisons seulement que, de concert avec le Bureau du Personnel du ministère, nous avons cherché à combler les postes encore vacants de façon à pouvoir assurer au directeur du service l'appui professionnel et technique indispensable à une action efficace.

C'est ainsi que:

- L'adjoint administratif du directeur est maintenant entouré de tout le personnel que lui accorde le tableau des effectifs.
- Le directeur-adjoint - Techniques Secrétaires n'a qu'un seul conseiller pour l'assister. L'autre poste est vacant. Les départs de messieurs Gilles



Roussel et Maurice Ouellet, qui ont accédé à d'autres positions au sein du ministère, ont créé ce vide. Avec l'arrivée de monsieur Régis Darveau, nous comptons certes sur un excellent conseiller, mais jusqu'ici, nos efforts se sont avérés vains pour combler l'autre poste.

- Des difficultés hors de notre contrôle ont, par ailleurs empêché le titulaire du poste de directeur-adjoint - Programmes institutionnels, monsieur Phil Lemay, de se joindre à nous, ce qui, selon toute probabilité, devrait se faire très bientôt. Par contre, le poste de responsable des Services Professionnels est comblé. Le titulaire, monsieur Yves Cormier, psychologue, autrefois directeur-adjoint au Centre de Prévention de Québec, et frais émolu d'un cours de dix-huit (18) mois à l'ENAP, occupe ce poste depuis le 1er janvier 1975.
- Monsieur Claude Robin occupe le poste de responsable des mouvements et transfèrements depuis mai 1974.

Dans les établissements principaux et les directions régionales, les postes de directeur-adjoint et de responsable des techniques sécuritaires ont tous leur titulaire. Il en est de même, à une exception près, de ceux de directeur-adjoint - Programmes institutionnels dans les établissements principaux ainsi que des adjoints-administratifs dans les régions. De plus, la grande majorité des postes de préposé en service social sont comblés à l'exception de deux (2). En décembre, un concours a été lancé pour remplir les postes de directeur-adjoint - Administration dans les établissements,

# CONTINUED

## 1 OF 3

Roussel et Maurice Ouellet, qui ont accédé à d'autres positions au sein du ministère, ont créé ce vide. Avec l'arrivée de monsieur Régis Darveau, nous comptons certes sur un excellent conseiller, mais jusqu'ici, nos efforts se sont avérés vains pour combler l'autre poste.

- Des difficultés hors de notre contrôle ont, par ailleurs empêché le titulaire du poste de directeur-adjoint - Programmes institutionnels, monsieur Phil Lemay, de se joindre à nous, ce qui, selon toute probabilité, devrait se faire très bientôt. Par contre, le poste de responsable des Services Professionnels est comblé. Le titulaire, monsieur Yves Cormier, psychologue, autrefois directeur-adjoint au Centre de Prévention de Québec, et frais émolu d'un cours de dix-huit (18) mois à l'ENAP, occupe ce poste depuis le 1er janvier 1975.
- Monsieur Claude Robin occupe le poste de responsable des mouvements et transfèrements depuis mai 1974.

Dans les établissements principaux et les directions régionales, les postes de directeur-adjoint et de responsable des techniques sécuritaires ont tous leur titulaire. Il en est de même, à une exception près, de ceux de directeur-adjoint - Programmes institutionnels dans les établissements principaux ainsi que des adjoints-administratifs dans les régions. De plus, la grande majorité des postes de préposé en service social sont comblés à l'exception de deux (2). En décembre, un concours a été lancé pour remplir les postes de directeur-adjoint - Administration dans les établissements.

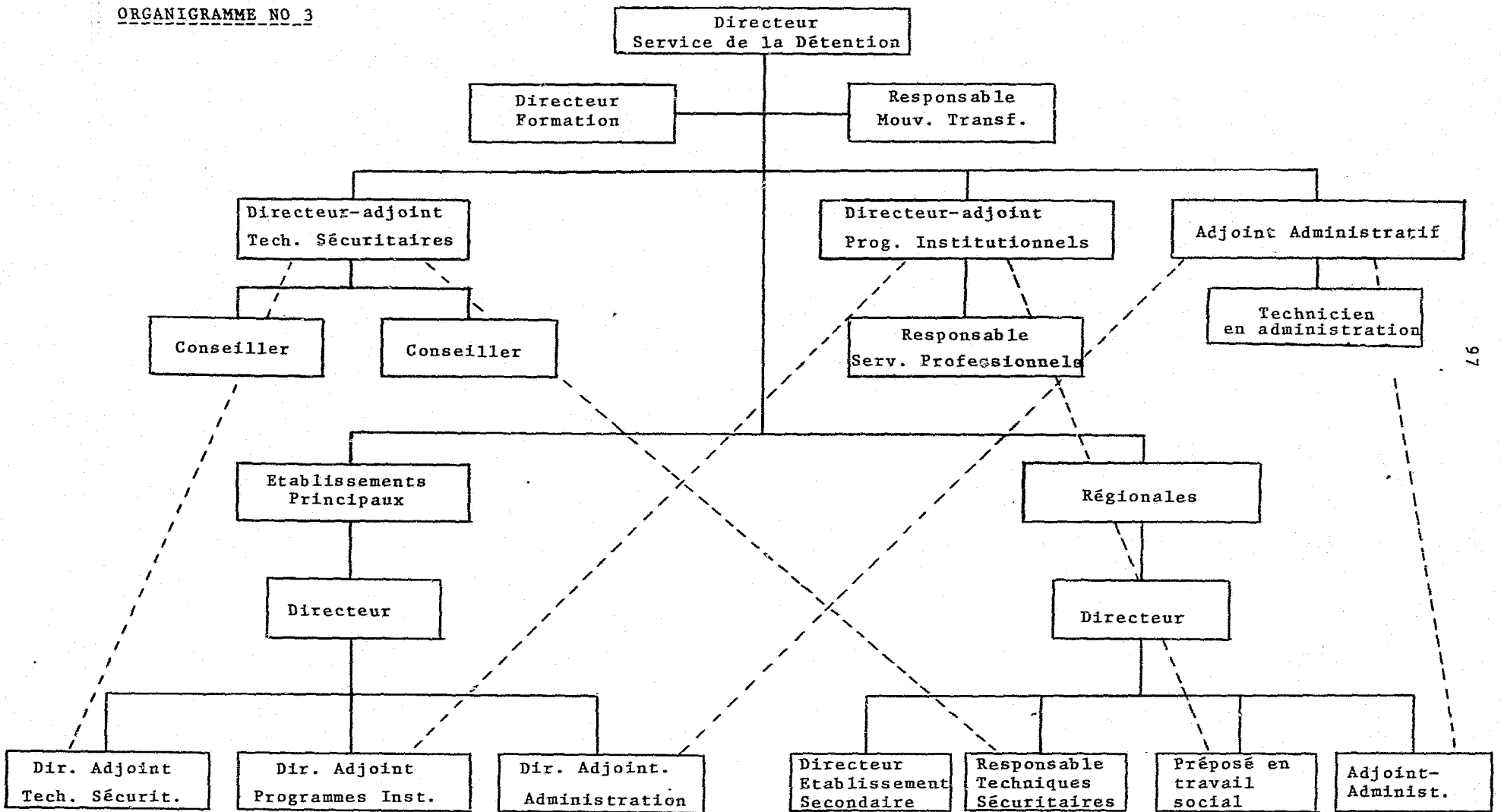
Nous estimons, de fait, qu'au cours de l'année 1975, nous aurons réussi, tant à la direction que dans les établissements, à couvrir avec un personnel qualifié tous les nouveaux postes dont l'application du plan d'organisation avait entraîné la création.

L'organigramme no 3 (Réf. page suivante) donne une excellente idée de l'interdépendance des relations qui existent entre le directeur du service, ses proches collaborateurs et les responsables des établissements de détention.

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION

DIRECTEUR GENERAL

ORGANIGRAMME NO 3

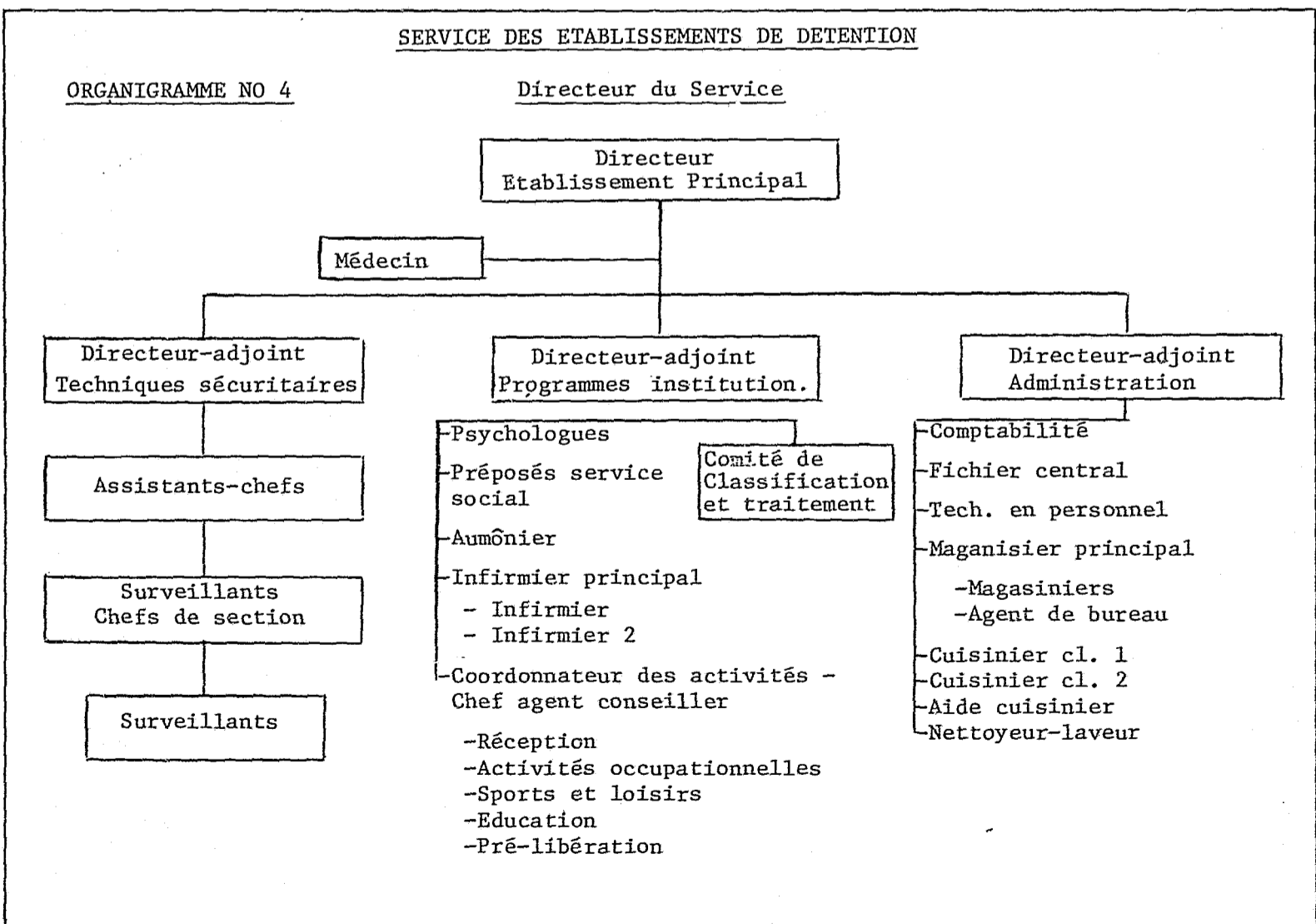


L'organigramme no 4 (Réf. page suivante) aide à comprendre la structure administrative des établissements principaux.

Par centres principaux, nous signifions les établissements de détention suivants :

- Etablissement de Détention de Montréal
- Centre de Prévention de Montréal
- Centre de Détention de Québec
- Centre de Réhabilitation de Waterloo
- Maison Tanguay (Montréal)

Il s'agit d'unités administratives qui peuvent se suffire à elles-mêmes, compte tenu du nombre élevé de leur personnel et des admissions ainsi que de leur vocation particulière.

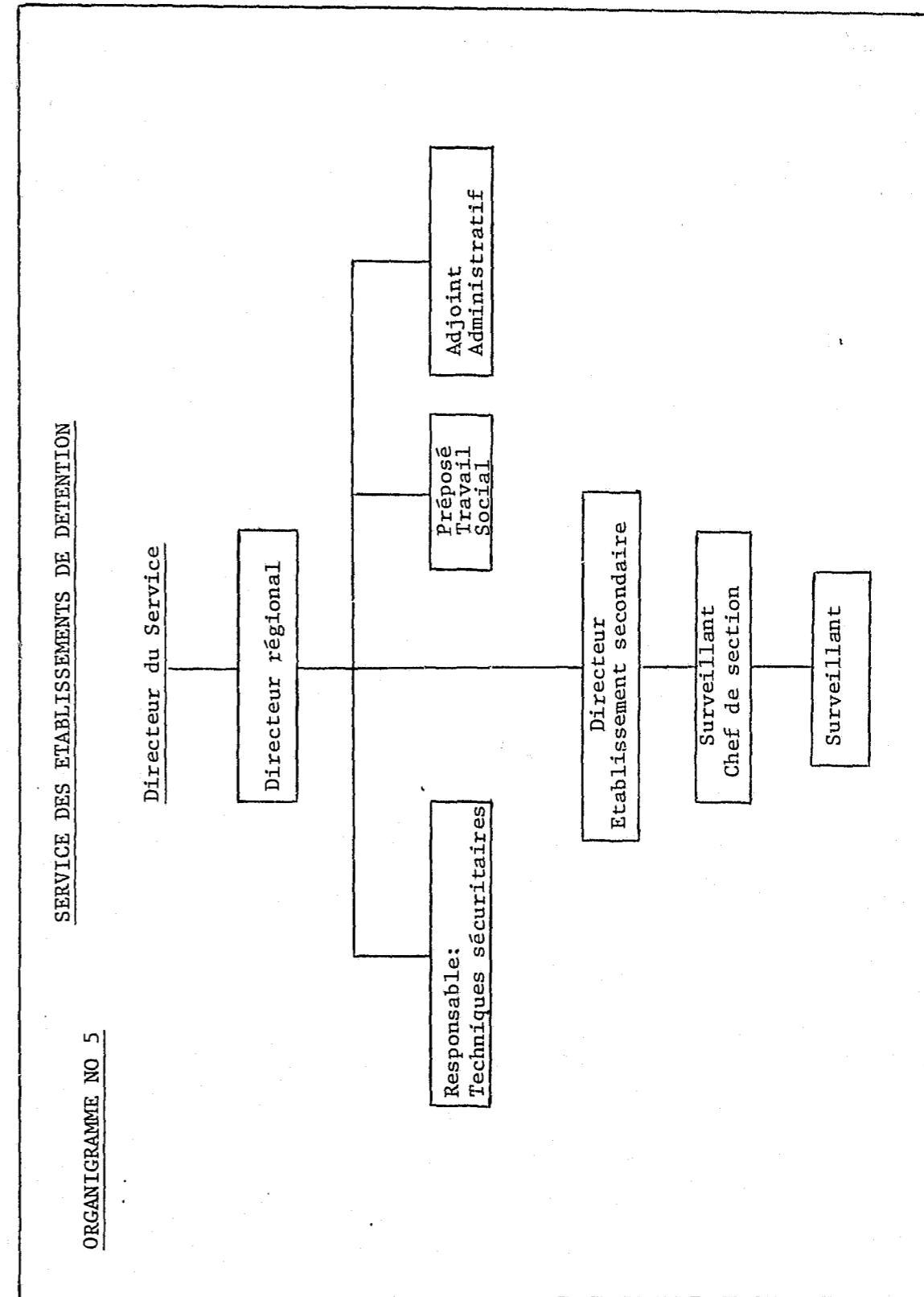


L'organigramme no 5 (Réf. page suivante) décrit la structure administrative des directions régionales et des établissements de détention qui la composent.

Nous comptons neuf (9) directions régionales autour desquelles gravitent le personnel des établissements dits régionaux, les établissements secondaires et les centres relais.

Ces neuf (9) directions régionales se trouvent situées aux endroits suivants:

- Chicoutimi
- Hull
- Rimouski
- Rouyn
- St-Hyacinthe
- St-Joseph-de-Beauce
- Sept-Iles
- Sherbrooke
- Trois-Rivières



3. LE PERSONNEL

Les effectifs autorisés du Service des Etablissements de Détention, dont nous retrouvons le détail dans le tableau de la page suivante, s'élèvent présentement à 2,208. Ce nombre représente le total des postes qui nous sont alloués et non le personnel qui est présentement à notre emploi, puisque plusieurs positions demeurent encore vacantes.

103  
EFFECTIFS  
DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION

<u>DIRECTION DU SERVICE</u>							<u>TOTAL</u>				
Cadre supérieur						1					
Adjoints aux cadres sup.						2					
Professionnels						5					
Fonctionnaires						10					
<b>TOTAL</b>						<b>18</b>	<b>18</b>				
<u>COLLEGE</u>											
Directeur						1					
Gérance interm.						18					
Professionnel						1					
Fonctionnaires						3					
<b>TOTAL</b>						<b>23</b>	<b>23</b>				
<u>PRINCIPALES</u>											
	Québec	Montréal	Centre de Prévention	Maison Tanguay	Waterloo	<b>TOTAL</b>					
Directeurs	2	2	2	2	2	10					
Gérance interm.	50	55	44	12	20	181					
Surveillants	229	300	215	72	57	873					
Professionnels	10	12	6	1	3	32					
Fonctionnaires	22	26	21	12	9	90					
Pers. ouvrier	38	50	36	7	15	146					
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>445</b>	<b>324</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>1332</b>	<b>1332</b>				
<u>REGIONALES</u>											
	B.St-Laur. Gaspésie Rimouski	Saguenay L. St-Jean Chicoutimi	Québec St-Joseph	T.Rivières	C.de l'Est Sherbrooke	Montréal St-Hyacinthe	Outaouais Hull	Nord-Ouest Rouyn	Côte-Nord Sept-Iles	Pavillon Cellulaire	<b>TOTAL</b>
Dir. Rég.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Gérance interm.	32	15	17	19	16	16	19	11	11	25	181
Surveillants	64	52	50	48	46	47	59	38	34	89	527
Professionnels	1	1	2	1	1	1	1	1	1	0	10
Fonctionnaires	3	3	6	3	3	3	3	3	3	3	33
Pers. ouvrier	12	7	8	10	6	8	9	8	3	3	74
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>79</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>73</b>	<b>76</b>	<b>92</b>	<b>62</b>	<b>53</b>	<b>121</b>	<b>835</b>
<b>TOTAL</b>											<b>2208</b>

Analyse détaillée des effectifs

Au cours de l'année 1974, nous avons procédé à une analyse détaillée de nos effectifs au sein des unités administratives du service, ce qui nous a permis par la suite, de procéder à une redistribution uniforme des postes selon les besoins spécifiques à chaque centre de responsabilité. Cette étude, qu'imposait la baisse spectaculaire de la population carcérale au cours des dernières années, a amené une réduction des activités aux établissements de Percé, Montmagny, St-Jean et Arthabaska et à la transformation en centres-relais de ceux de Sorel, Ville-Marie et Thetford-Mines.

Cette opération a favorisé un meilleur équilibre des effectifs entre les diverses unités. De plus, en dépit du fait que la redistribution nous ait permis d'assumer un engagement additionnel, à savoir: la prise de responsabilité sur la Sûreté du Québec du déplacement des personnes incarcérées à travers le Québec, elle a entraîné une baisse de vingt-quatre (24) positions dans les effectifs qui ont passé de 2,232 à 2,208. Les postes ainsi récupérés ont été transférés au Service de la Probation, dont les besoins vont sans cesse en augmentant ainsi qu'il en fut fait mention précédemment.

La rotation

De façon à favoriser au sein du personnel de surveillance une plus grande souplesse et une efficacité accrue dans les opérations, nous avons accentué, au cours de l'année 1974, la mise en place du système de rotation dans chacun des établissements. Seuls les établissements de Montréal et Québec font présentement exception,

mais les mesures ont été prises pour que l'opération se finalise en 1975.

La rotation du personnel vise plus précisément à favoriser de la part du personnel de surveillance, l'acquisition de connaissances pertinentes sur chacun des postes de travail d'un établissement, et ce, sur les trois (3) quarts de travail. Elle constitue une suite logique au programme de formation que dispensent les formateurs tant dans l'enceinte du collège qu'au sein des établissements. Elle sert finalement d'étape indispensable aux promotions à des paliers supérieurs du système de carrière des surveillants en établissements de détention.

Convention collective

En 1974, le gouvernement a signé une nouvelle convention collective avec le Syndicat des Agents de la Paix de la Fonction Publique, syndicat dont font partie les surveillants en établissements de détention, les instructeurs et les infirmiers.

#### 4. LA FORMATION DU PERSONNEL

##### Formation dispensée par le collège

Au cours de l'année 1974, à son local du boulevard Gouin, à Montréal, le Collège de Formation a dispensé son enseignement à 432 employés du service, dont près de 37 surveillants - Chefs de section, et de 395 surveillants.

En plus de l'enseignement dispensé au collège même, des équipes volantes de formateurs se sont rendues dans les régions où elles ont donné huit (8) sessions de cours de trois (3) semaines. Les régions éloignées de Rouyn, Chicoutimi et Rimouski ont aussi été couvertes. C'est notre espoir de terminer le recyclage du personnel des régions en 1975. Nous pourrions par la suite concentrer tous nos efforts sur les établissements principaux.

Nous avouons notre satisfaction à l'égard de la formation telle que dispensée présentement auprès du personnel de surveillance. Déjà nous pouvons en apprécier les résultats bénéfiques sur le plan des opérations. Les témoignages que nous recevons des participants confirment, par ailleurs, qu'ils apprécient la teneur des cours et l'orientation dont nous avons imprégné le programme.

##### Formation des formateurs

Les formateurs eux-mêmes ont pu bénéficier de cours supplémentaires favorisant ainsi de leur part l'acquisition de connaissances accrues. Avec la collaboration de la Direction de la Formation du ministère, la direc-

tion du service a vu à ce que soient dispensées à leur intention des sessions de formation qui ont porté sur la préparation de cours plus élaborés et plus sophistiqués, ce, en prévision de la formation à être dispensée aux membres de la gérance intermédiaire des établissements. Emphase a particulièrement été mise sur les aspects psycho-sociologiques de l'incarcération.

##### Formation dans les établissements

Au cours de l'année 1974, nous avons assigné un instructeur de formation interne dans chacun des établissements principaux. Ce fonctionnaire, qui relève administrativement du directeur du Collège de Formation, se doit, d'une part, de procéder au recyclage des employés qui n'ont pu encore bénéficier de l'enseignement du collège ou à la formation de base donnée aux nouveaux employés et, d'autre part, de s'assurer de la continuation en milieu institutionnel des bons effets de l'enseignement dispensé au collège.

L'arrivée de ces instructeurs a favorisé la création, au sein de chaque établissement principal, d'un comité sur la formation du personnel. Une directive, émise par la direction du service, spécifie le rôle de ce comité, dont les membres doivent concentrer leurs efforts à l'analyse des résultats, au plan des opérations, de la formation du personnel telle que dispensée présentement. Il s'agit, en somme, de comités qui font oeuvre d'auto-critique et dont les recommandations à caractère pratique assureront une adaptation constante de l'enseignement aux besoins prioritaires des établissements.

##### Enseignement dans les C.E.G.E.P.



L'accent que nous avons mis sur la formation du personnel au cours des deux (2) dernières années a provoqué une participation accrue de la part du personnel de surveillance aux cours de techniques correctionnelles dispensés dans les C.E.G.E.P.. Nous comptons présentement près de cent (100) employés inscrits à ces cours. Parmi eux, nous retrouvons des surveillants, des membres des cadres intermédiaires et des formateurs.

## 5. SERVICES DE SOUTIEN ET D'ADMINISTRATION

### Contrôles budgétaires

En 1974, les services administratifs, sous l'habile direction de l'adjoint-administratif, se sont attardés au raffinement de la préparation budgétaire et à la mise en place de contrôles sur les dépenses. La direction du service a été la première à en bénéficier, puisqu'elle a pu être mise continuellement au courant de sa situation budgétaire, ce qui a évité les nombreux inconvénients administratifs que nous connaissions autrefois et a facilité une meilleure allocation des dépenses. De fait, dans ce secteur névralgique, nous avons pu constater en 1974, à notre grande satisfaction, que les crises survenaient de façon de moins en moins fréquentes.

### Les cantines

Le secteur des cantines dans les établissements a aussi retenu l'attention particulière de l'adjoint administratif, et ce, en prévision de la mise en place d'un système de rémunération des personnes incarcérées, dont l'implantation devrait se réaliser au cours de 1975. Nous travaillons présentement à l'élaboration d'un programme d'activités occupationnelles en vertu duquel des détenus des établissements pourront recevoir rémunération soit à partir d'un travail exécuté dans des emplois à l'extérieur, soit à partir d'activités à l'intérieur des centres. Les personnes incarcérées se verront dans l'obligation de verser un certain pourcentage de leurs gains dans un fonds, que nous désignerons sous le vocable "Fonds de bien-être des détenus." Les argents ainsi

recueillis serviront d'une part, à la rémunération des détenus qui vaquent aux fonctions non rémunératrices dans l'enceinte des établissements, fonctions indispensables à la bonne marche administrative de l'établissement, telles que le nettoyage, la tonte du gazon, le pelletage de la neige, etc. Iront aussi au fonds des détenus, les profits réalisés à même les cigarettes, sucreries, liqueurs douces, etc, qu'ils peuvent se procurer à l'intérieur des établissements.

En prévision donc de l'implantation du système de rémunération, l'adjoint-administratif, de concert avec la section recherche, a procédé à une analyse détaillée de tous les argents susceptibles d'être versés au fonds des détenus, de façon à pouvoir déterminer le pourcentage exact des contributions des détenus à même leurs gains rémunérés. C'est notre espoir d'en arriver éventuellement à l'auto-financement de cette opération.

Notre étude a ainsi permis de constater que les 387 détenus du Centre de Réhabilitation de Waterloo qui, suite à l'octroi d'une absence temporaire, ont pu vaquer à un emploi rémunérateur à l'extérieur, ont totalisé des gains qui se chiffrent à \$ 154,723.92 en 1974. Cet exemple, à lui seul, démontre l'importance des bénéfices qui sont susceptibles d'être obtenus par les personnes incarcérées, surtout, si l'on considère que nous n'en sommes qu'à l'étape expérimentale de l'implantation du système. Indépendamment des gains monétaires, il faut prendre en considération les possibilités de valorisation personnelle de la personne incarcérée et l'opportunité qui se présente à lui de subvenir, au moins partiellement, aux besoins de sa famille. Nous voyons là un moyen efficace d'assurer un retour fructueux à la

société.

#### Réunions au sein des établissements

Au cours de l'année 1974, la direction du service a donné instruction aux directeurs des établissements principaux et des régions de tenir localement des rencontres mensuelles des membres de l'exécutif. La préparation d'un agenda et la rédaction de procès-verbaux sont, de règle. Cette initiative a favorisé, d'un côté, la solution adéquate des problèmes de nature opérationnelle localement et a permis, par contre, à la direction l'appréciation des orientations prises par les centres de responsabilité et l'émission d'ordres et de directives qui assurent une meilleure efficacité opérationnelle au sein des établissements.

## 6. SECURITE ET PREVENTION

Ce secteur relève de la compétence du directeur-adjoint Techniques sécuritaires. L'année 1974 fut, dans son cas, particulièrement chargée, puisqu'il s'est vu dans l'obligation de mener seul la lourde tâche qui lui échoit, suite à la promotion de ses deux (2) assistants à d'autres fonctions au sein du ministère. Ce n'est que depuis l'automne qu'il reçoit l'aide d'un assistant, en l'occurrence monsieur Régis Darveau. Cette situation contraignante le força à se rapprocher davantage des responsables en techniques sécuritaires locaux. Les contacts fréquents qu'il entretient avec eux n'en favorisaient pas moins l'uniformisation des techniques et procédures au plan des transfèvements des prisonniers et des mesures de sécurité au sein des établissements régionaux et secondaires.

De son côté, le directeur du service en profita pour rencontrer le directeur-adjoint - Techniques sécuritaires sur une base régulière en 1974. Ces contacts fréquents facilitèrent la tâche du directeur-adjoint qui, finalement, fut en mesure d'en arriver à une définition plus rationnelle et mieux adaptée du rôle des responsables en techniques sécuritaires locaux.

Trois (3) autres items retinrent aussi l'attention du directeur-adjoint en 1974. Il s'agit de:

### a) Les procédures de réception et de transfèrement

Une analyse fouillée des techniques en cours dans ce secteur fit ressortir la nécessité de l'uniformisation des procédures de réception des personnes

qui reçoivent une sentence de prison. Une distinction dans l'interprétation et l'application des directives émises à ce sujet avait été observée dans les établissements. Des cours spécialisés furent donc dispensés avec emphase sur l'anthropométrie. Des cours sur le maniement des armes furent également donnés. D'autre part, les cours sur le maniement des armes s'imposaient, suite à la prise de responsabilité par notre service des déplacements des personnes incarcérées. L'objectif visé consistait donc à l'inculcation des principes de base qui allaient permettre au personnel impliqué d'affronter toute la gamme des situations qui peuvent survenir lors de la réception d'une personne incarcérée ou lors de son déplacement vers un autre établissement.

### b) Les véhicules-moteurs

Consécutivement à la prise de responsabilité des transfèvements, nous avons mis au point, au cours de 1974, notre politique en regard de l'utilisation des véhicules-moteurs. Des directives furent écrites sur le sujet et transmises à la connaissance du personnel impliqué.

### c) Les constructions

Nous nous sommes efforcés, au cours de 1974, de préciser, auprès du Ministère des Travaux Publics, nos exigences sécuritaires dans les constructions des nouveaux établissements et dans la rénovation des centres déjà existants. De nombreuses rencontres s'ensuivirent et aboutirent finalement à

la mise sur papier de normes standardisées. Ce travail, dont les conclusions seront mises à la disposition des architectes et ingénieurs, préviendra les nombreuses erreurs que nous avons eues à déplorer par le passé de la part de spécialistes qui, certes de bonne foi, ne saisissaient pas toutes les implications de nos exigences en matière de sécurité.

## 7. PROGRAMMES INSTITUTIONNELS

Des circonstances hors de notre contrôle ont empêché au cours de l'année 1974 que le directeur-adjoint - Programmes institutionnels, en l'occurrence monsieur Phil Lemay, n'occupe son poste à la direction du service. En dépit de cet inconvénient, le bilan de 1974, dans le secteur des programmes institutionnels, est à la fois impressionnant et diversifié, ainsi que le soulignera l'étude des items suivants:

### a) Philosophie sous-jacente

Au cours de l'année 1974, le directeur du service a certes insisté auprès des responsables des établissements sur l'importance d'une diversification des activités occupationnelles, culturelles et récréatives au sein des établissements. Lors des rencontres avec les directeurs d'établissements, il préfère toutefois, à chaque occasion, les inculquer de la nécessité de créer, au préalable, une atmosphère de traitement dans leur établissement respectif, atmosphère qui constitue un prélude à l'application efficace et réussie du programme de traitement. Par atmosphère de traitement, nous signifions l'attitude positive et empathique qui doit caractériser les contacts des membres du personnel avec les personnes incarcérées. Il s'agit de présenter une attitude à la fois ferme et humaine, empreinte de bonne volonté et de compréhension. L'expérience enseigne d'ailleurs qu'un détenu acceptera positivement les contraintes et même les punitions si les raisons lui en sont expliquées en autant que l'autorité indique par ses actions qu'elle est de bonne foi et que tout au-

tre détenu, dans les mêmes circonstances, recevra le même traitement. Il s'agit là d'une condition préalable au succès de tout programme de traitement si sophistiqué soit-il.

Nous tenons toutefois à préciser qu'en ce qui nous concerne, dans les établissements du Québec, à cause de la courte durée des sentences, nous donnons en premier lieu, priorité aux besoins individuels des personnes incarcérées sur les besoins de groupe, sans toutefois ignorer ces derniers.

Par programmes individuels, nous signifions une emphase sur la solution imminente des besoins personnels des personnes incarcérées. Pour ce faire, nous préconisons l'adaptation de nos ressources aux problèmes particuliers de la personne plutôt que de faire correspondre la solution des dits problèmes aux disponibilités de l'établissement. Il en résulte que, dans notre optique, les facilités, les disponibilités et les programmes institutionnels qu'offrent les établissements ne constituent que des outils dont se servent les directeurs et le personnel spécialisé des établissements pour la solution des problèmes individuels. Cette étape une fois franchie, priorité peut être alors mise sur les programmes de groupe puisque la personne est psychologiquement réceptive aux effets recherchés par ces programmes.

b) Personnel professionnel

La solution des problèmes individuels implique, dans certaines circonstances, l'intervention de professionnels spécialistes en sciences humaines: psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux,

criminologues, médecins, etc. Au cours de l'année 1974, suite à des efforts soutenus, nous avons réussi à augmenter sensiblement le personnel professionnel des établissements principaux aussi bien que d'assurer la présence de préposés en service social dans la grande majorité des régions. Nous comptons, au cours de l'année 1975, combler tous les postes de professionnels dont nous disposons au sein des effectifs autorisés.

c) Implication du personnel de surveillance

Pour l'instauration d'une atmosphère de traitement au sein de nos établissements, la participation active du personnel de surveillance s'avère indispensable. A cet effet, nous avons intensifié, au cours de l'année 1974, l'utilisation du personnel de surveillance dans des fonctions d'ordre individuel et de nature thérapeutique. Les surveillants sélectionnés participent de façon active aux activités des personnes incarcérées. La détection des problèmes provoqués par l'incarcération et leur règlement entrent dans leurs préoccupations. De même, ils prennent une part active aux programmes occupationnels, culturels et récréationnels, observant les réactions des participants, initiant des activités et accordant leur support. A eux aussi revient la responsabilité du contrôle des absences temporaires.

L'utilisation active de surveillants dans le cadre du programme de traitement s'est effectuée de façon expérimentale dans les établissements de Rimouski et de Sherbrooke. A ces endroits, nous avons constaté un rapprochement entre les préposés

en service social et le personnel de surveillance. Le dialogue est maintenant engagé entre les deux (2) secteurs et les membres réalisent qu'à leur niveau respectifs, ils visent le même objectif. Aux deux (2) endroits, on fait aussi mention d'une baisse de tension parmi la population des détenus et d'une meilleure collaboration aux activités.

Il n'est point nécessaire d'ajouter que nous intensifierons nos efforts dans ce secteur en 1975.

d) Etude sur les dossiers

La solution des problèmes individuels se trouve d'autant facilitée si le personnel peut se reposer sur un dossier étoffé et au contenu diversifié et pertinent. Force nous fut d'admettre que les dossiers des établissements ne répondaient pas à ces critères. Une étude fut donc entreprise en 1974 avec objectif d'en arriver à la reproduction d'un modèle qui répondrait à nos exigences et dont nous pourrions uniformiser l'usage dans tous les centres de responsabilité. Cette étude est présentement en cours. Nous comptons être en mesure, au cours de l'année 1975, d'en finaliser la création. L'uniformité de la conception et du contenu devrait de plus s'avérer fort utile, non seulement pour le personnel de l'établissement où séjourne la personne, mais aussi dans le cas d'un transfèrement. Un dossier adéquat devrait alors faciliter la tâche de la nouvelle équipe dans ses efforts pour assurer la continuité de l'approche thérapeutique.

e) Programmes occupationnels

Au cours de l'année 1974, nous avons maintenu nos efforts à l'élaboration de programmes occupationnels tant dans les établissements principaux que régionaux. Un nombre sans cesse croissant de personnes incarcérées travaillent maintenant à des emplois lucratifs tant dans l'enceinte des établissements qu'à l'extérieur.

Le Centre de Réhabilitation de Waterloo et la prison de Montréal accusent une avance sur les autres établissements principaux, à cet effet. Dans les régions, des initiatives heureuses commencent à percer. Le programme occupationnel de Chicoutimi est à signaler. A l'établissement d'Amos, il faut noter, en 1974, la création d'un atelier de menuiserie qui répond présentement aux besoins de l'institution et a commencé à produire des travaux rémunérés suite à des demandes de gens de l'extérieur. C'est toutefois à l'établissement de Hull où nous pouvons rapporter l'initiative la plus heureuse. Avec l'aide d'une compagnie de l'extérieur, il fut possible d'installer à cet endroit et un atelier de fabrication de cintres et un atelier de fabrication de bases de bois pour le transport de réfrigérateurs et de cuisinières électriques.

L'année 1975 s'annonce à son tour plus fructueuse. Les réponses favorables aux démarches que nous avons initiées au cours des derniers mois laissent croire qu'il nous sera possible de créer assez d'emplois pour occuper la totalité de notre population carcérale, ce qui explique d'ailleurs les efforts que nous dépensons à la formulation d'une

politique sur la rémunération.

f) Activités récréatives

Comme par les années passées, nous avons mis l'accent en 1974, sur les activités récréatives, soit la pratique des sports et l'emploi positif des loisirs au sein des établissements. Signalons, en particulier, l'expérience que nous avons tentée à la prison de Montréal avec l'installation de deux piscines extérieures. La popularité et le succès de cette initiative nous ont incité à faire profiter, en 1975, les détenus du Centre de Réhabilitation de Waterloo et du Centre de Détention de Québec des mêmes avantages.

g) Comité de la Pastorale

Parce que nous reconnaissons que les programmes institutionnels doivent chercher à rejoindre l'individu sous toutes ses dimensions, nous avons au cours de l'année 1974, créé un Comité de la Pastorale, composé des aumôniers qui oeuvrent sur une base permanente dans les établissements principaux. La principale fonction des membres de ce comité consiste à jouer le rôle d'organisme-conseil auprès du directeur du service en prévision de la mise en place d'un programme de pastorale dans les centres principaux aussi bien qu'en région. La participation active des aumôniers à l'élaboration du programme devrait nous assurer le succès quant à son application. Le Comité de la Pastorale fut aussi invité à jouer un rôle de leadership auprès des aumôniers des régions qui oeuvraient seuls.

h) Participation communautaire

Au cours de l'année 1974, des groupes de plus en plus nombreux et diversifiés ont pénétré dans l'enceinte de nos établissements. La direction du service a donné son entier appui à cette pratique.

Plusieurs expériences méritent d'être signalées. A Sherbrooke, des étudiants, sous la direction d'un professeur de l'Université de Sherbrooke, ont diffusé de façon bénévole aux détenus un programme d'expression théâtrale, musicale et physique. Devant le succès remporté, ils ont visité, par la suite, les établissements de Cowansville, St-Hyacinthe et Waterloo. A Rimouski, un groupe d'hommes d'affaires a accepté l'invitation de venir prendre un dîner avec les détenus. A St-Hyacinthe, Rouyn et Hull, des hommes d'affaires ont visité l'établissement. Dans la région de Montréal, ARCAD a continué son magnifique travail alors qu'à Québec, il est de notoriété publique que les organismes communautaires sont les bienvenus au Centre de Détention.

i) Absences temporaires

Les absences temporaires accordées en vertu des articles 19 et 20 de la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention (Chapitre 21 - Lois du Québec, 1969) constituent l'un de nos programmes qui reçoit le plus de faveur de nos détenus. Les dites absences, d'une part, permettent aux intéressés soit de se livrer à un travail lucratif à l'extérieur, soit de poursuivre des études dans une maison d'enseignement, ou, d'autre part, sont

octroyées pour des raisons humanitaires ou médicales. Au cours de l'année 1974, la Direction Générale accorda 2,024 permissions pour les hommes et 222 pour les femmes, chiffres tout de même impressionnants, et ce, avec un nombre d'échecs relativement peu élevé. De fait, le taux de succès s'élève à plus de 98%. Cette mesure, qui constitue une étape préliminaire entre l'incarcération et la pleine liberté, s'est avérée des plus propices à une réinsertion sociale fructueuse.

Au paragraphe "Statistiques institutionnelles", nous ferons une étude plus poussée de cette technique. Les tableaux no 3, en annexe, fournissent le détail des permissions accordées en 1974.

## 8. LES CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS

Au cours de l'année 1974, en coopération avec le Ministère des Travaux Publics et le Service de l'Équipement du ministère, la direction du service s'est attaquée à l'étude des plans et devis des futurs établissements de détention d'Amos et de St-Jérôme, qui remplaceront deux (2) centres devenus vétustes. Il y eut aussi poursuite des études de chantier dans le cadre de la construction de l'Établissement de Détention de Valleyfield.

Méritent aussi une mention, les modifications que nous avons apportées au Centre de Prévention de Montréal. Nous procédons présentement à la transformation de la chapelle en gymnase et local de récréation. Cet espace additionnel permettra à la population le visionnement de films aussi bien que la possibilité de s'adonner à des activités sportives. Cette addition, ajoutée à l'intensification du programme institutionnel par les membres de l'équipe de traitement, comblera, au moins en partie, une des lacunes architecturales de cet établissement et favorisera une diminution de la tension parmi la population.



## 9. LE PROBLEME DES JUVENILES

Le problème de l'incarcération des juvéniles dans des établissements pour adultes, que nous voyions avec satisfaction diminuer en intensité au cours des dernières années, est soudainement revenu à la surface avec plus de force que jamais au cours des derniers mois de l'année 1974.

Le tout a débuté avec les troubles qui ont surgi au Centre Berthelet de Montréal au mois de novembre dernier. A cause de la situation explosive qui prévalait à cet endroit, nous nous sommes vus dans l'obligation, à la demande du Ministère des Affaires Sociales, d'héberger quatre-vingt-neuf (89) jeunes de 14 à 18 ans. Les jeunes furent dirigés vers les établissements de St-Hyacinthe et de Cowansville qui, pour la circonstance, avaient transféré ailleurs les prévenus et détenus adultes. A Joliette, des locaux séparés de ceux des adultes furent aménagés pour les nouveaux arrivants.

Une attention particulière fut accordée aux jeunes. Dès leur arrivée, les préposés en service social les rencontrèrent afin de détecter les besoins de chacun et d'y apporter une solution immédiate. Le contact avec leur milieu familial ou social immédiat fut rétabli dès l'entrée. De plus, de concert avec le Ministère des Affaires Sociales, nous pouvions compter sur les services d'une équipe multidisciplinaire de spécialistes en sciences humaines dans les cas des jeunes qui présentaient des problèmes émotifs et dont l'état mental ou physique méritait une attention immédiate. Dans la mesure de nos moyens, nous avons cherché à multiplier les formes d'activités occupationnelles et récréatives.

A Cowansville, en particulier, grâce à la collaboration d'un comité de citoyens, les jeunes ont eu l'avantage de bénéficier de visites de l'extérieur, de projection de films et d'un programme de loisirs préparé à leur intention.

Cette détention massive de juvéniles en milieu adulte, qui s'étendit sur une période de deux (2) semaines, trouvait son explication dans la situation pénible que vivaient les autorités du Centre Berthelet. Elle constituait une opération de dépannage et n'en représente pas moins une expérience que nous ne désirons plus revivre. Le Ministère des Affaires Sociales partage probablement encore plus que nous cette conviction. En ce qui nous concerne, nous souhaitons qu'une solution définitive soit trouvée dans les meilleurs délais au problème de la détention des jeunes au Québec.

## 10. POPULATION DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION

Pour l'information du lecteur, nous tenons à souligner que dans les établissements de détention, nous recourons à trois (3) formules destinées exclusivement à la cueillette des données de base, soit une formule d'enregistrement, une formule de libération et une formule de changement de statut (personne incarcérée qui passe de l'état de prévenu à celui de détenu, et vice versa). Les responsables des établissements de détention nous dirigent les dites formules le jour même de leur utilisation.

Deux (2) autres formules nous servent de contrôle. Il s'agit de formules que les responsables des établissements de détention nous font parvenir à toutes les semaines. Ces deux (2) formules nous fournissent les détails généraux de toutes les admissions et libérations qui se sont produites au cours d'une semaine. Elles assurent un contrôle des entrées et sorties et facilitent la détection rapide de toute erreur ou omission qui aurait pu se glisser dans les formules individuelles.

Ce système permet l'obtention d'un tableau précis et fidèle des caractéristiques spécifiques des personnes qui sont incarcérées dans les établissements de détention provinciaux. L'analyse des données ainsi recueillies permet, d'année en année, d'améliorer graduellement l'efficacité de notre action auprès de la population carcérale et de mieux adapter nos programmes de traitement institutionnel.

Les tableaux qui suivent, construits à même les formules individuelles reçues au cours de l'année 1974, per-

mettent une comparaison avec les données recueillies les années précédentes et illustrent de façon éloquentte, la qualité des résultats que produit notre présent système de statistiques.

### A) Population générale - Nombre d'entrées

<u>Année</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1970	36,054	3,567	39,621
1971	34,896	2,747	37,643
1972	25,057	1,532	26,589
1973	29,315	1,573	30,888
1974	30,914	1,545	32,459

N.B.: Les tableaux numéro I (Admission totale) à l'annexe, fournissent le détail par établissement, des entrées au cours de 1974.

Une étude sommaire du nombre des entrées nous fait découvrir une augmentation de 5% du nombre des entrées en 1974 sur 1973. Nous remarquons de plus que les entrées des femmes tendent à se stabiliser depuis les dernières années, tendance contraire à celle des hommes qui accusent des hausses sensibles. Mais, même si, depuis 1972, le nombre des entrées pour les hommes a grimpé de plus de 25%, elles n'en demeurent pas moins significativement plus faibles qu'en 1970 et 1971.

Le détail des tableaux no 1 et des graphiques facilite la compréhension de ce phénomène:

1. Chez les prévenus (es)

En 1972, la baisse spectaculaire des entrées trouvait son explication en grande partie dans la mise en vigueur de la nouvelle législation sur les cautionnements qui avait été mise en application le 1er janvier 1972. La libéralisation de la Loi avait immédiatement fait sentir ses effets au niveau des entrées des prévenus (es). Nous avons alors émis l'hypothèse qu'il y aurait graduellement des réajustements dans l'octroi des cautionnements par les tribunaux et qu'une augmentation des prévenus (es) serait à prévoir dans les années subséquentes.

Nos prévisions pour l'année 1973 s'étaient avérées fausses, puisque l'augmentation des prévenus (es) ne nous était pas apparue significative. Nous avons alors conclu que la phisolophie sur laquelle s'appuyaient les tribunaux pour octroyer des cautionnements ne s'était guère modifiée depuis l'introduction de la nouvelle Loi.

C'est en 1974 que nous avons assisté aux premiers signes de ce redressement. L'augmentation du nombre des entrées des prévenus (es) est en effet responsable à 75% de la hausse totale de 5% des entrées. Phénomène étrange, toutefois, l'augmentation se limite aux seuls prévenus-hommes, alors que le nombre de prévenues-femmes demeure sensiblement le même. Nous trouvons cer-

tes normal, en quelque sorte, le nombre plus élevé des entrées chez les prévenus (es) en 1974, mais nous nous expliquons difficilement que ce phénomène se soit limité aux seuls hommes et ne se soit pas répercuté chez les femmes. Il sera intéressant d'observer l'évolution de cette tendance en 1975.

2. Chez les détenus

Dans ce groupe, nous ne notons aucune différence significative dans les entrées de l'année 1974 sur celles de l'année 1973, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Une légère hausse est signalée chez les hommes alors qu'une baisse encore moins accentuée se rencontre chez les femmes.

A l'item C, du présent chapitre, nous étudions le détail des sentences imposées en 1974. Il nous sera alors loisible de nuancer davantage notre pensée sur le sujet.

B) Population totale le 1er de chaque mois

Une analyse des relevés de la population du 1er de chaque mois dans les établissements de détention révèle que la population quotidienne est demeurée sensiblement la même depuis 1972 soit, d'une façon générale, inférieure à 1,400 et supérieure à 1,100, bien qu'en 1974 une légère tendance semble se dessiner.

POPULATION TOTALE LE 1ER DE CHAQUE MOIS

HOMMES ET FEMMES

1970

P.	979	1026	1041	1040	964	873	915	951	925	998	962	889
D.	<u>1005</u>	<u>976</u>	<u>882</u>	<u>935</u>	<u>900</u>	<u>870</u>	<u>832</u>	<u>780</u>	<u>842</u>	<u>854</u>	<u>919</u>	<u>703</u>
Tot.	1984	2002	1923	1975	1864	1743	1747	1731	1767	1852	1881	1592

1971

P.	936	947	973	921	894	797	823	871	863	989	906	701
D.	<u>886</u>	<u>850</u>	<u>951</u>	<u>883</u>	<u>863</u>	<u>846</u>	<u>769</u>	<u>779</u>	<u>781</u>	<u>796</u>	<u>826</u>	<u>613</u>
Tot.	1822	1797	1924	1824	1757	1643	1592	1650	1644	1785	1732	1314

1972

P.	703	527	587	603	644	657	601	674	653	679	801	566
D.	<u>671</u>	<u>574</u>	<u>703</u>	<u>768</u>	<u>613</u>	<u>656</u>	<u>550</u>	<u>596</u>	<u>628</u>	<u>612</u>	<u>571</u>	<u>562</u>
Tot.	1384	1101	1290	1371	1257	1313	1151	1270	1281	1291	1372	1028

1973

P.	572	539	524	514	545	458	420	472	491	504	532	413
D.	<u>725</u>	<u>793</u>	<u>854</u>	<u>827</u>	<u>801</u>	<u>738</u>	<u>676</u>	<u>654</u>	<u>680</u>	<u>654</u>	<u>742</u>	<u>564</u>
Tot.	1297	1332	1378	1341	1346	1196	1096	1126	1171	1158	1274	977

1974

P.	544	545	616	563	527	443	468	514	513	558	610	495
D.	<u>767</u>	<u>807</u>	<u>812</u>	<u>815</u>	<u>799</u>	<u>747</u>	<u>700</u>	<u>724</u>	<u>735</u>	<u>773</u>	<u>774</u>	<u>642</u>
Tot.	1311	1352	1428	1378	1326	1190	1168	1238	1248	1331	1384	1137

N.B.: Les tableaux 2-1 et 2-2 - Population le 1er de chaque mois, fournissent tous les détails pertinents sur la population carcérale en 1974

Que pensez de ces chiffres? Traduisent-ils un recours excessif à l'incarcération? S'avèrent-ils supérieurs ou inférieurs à ceux que l'on retrouve dans les autres provinces canadiennes ou dans les autres pays? Un récent article publié dans la revue "The Criminal Law Quarterly" Volume 17, no 1, Décembre 1974, répond à ces questions. Le titre se lit: "Prison Use: A Canadian and International Comparison". Irvin Waller and Janet Chan en sont les co-auteurs. L'article se limite aux seules personnes incarcérées dans un centre pour adultes.

Le tableau no 1, de la page suivante, révèle, de façon éloquente, que le Québec, par comparaison aux autres pays et juridictions, possède une des populations carcérales les moins élevées, non seulement parmi les provinces canadiennes, mais dans le monde entier.

Un coup d'oeil sur le tableau no 2 permet d'apprécier la position avantageuse du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes. Notre moyenne d'incarcération apparaît nettement inférieure à celle de l'ensemble du Canada qui s'élève à 93.3 par 100,000 habitants, alors que la nôtre indique 75.0. Il est à signaler que ces chiffres couvrent à la fois la population des établissements provinciaux et celle des pénitenciers fédéraux. L'article de Waller et Chan jette ainsi par terre la croyance populaire qui faisait du Québec la province la plus carcérale au Canada.

**TABLERAU 1**

REF.: Waller, Irwin and Chan Janet - "Prison Use: A Canadian and International Comparison - The Criminal Law Quarterly" Volume 17 - Number 1, December 1974 - Tableau de la page 59

Countries and Jurisdictions Grouped as to High, Medium or Low Rates of Persons in Prison Per Head of Population

RANGES	COUNTRIES	CANADIAN PROVINCES	AUSTRALIAN STATES	U.S.A.
Extra High Over 250/100,000	-	Yukon and North West Territories	-	California, Florida Georgia, Nevada
High 150-249/100,000	Poland, U.S.A.	-	-	19 States mainly in South and West, but including Texas, New York and Michigan
Medium 75-149/100,000	Australia, Canada, England & Wales, Finland, New Zealand	Nova Scotia, New Brunswick, P.E.I. Ontario, Saskatchewan, B.C. Manitoba	N.S.W., Tasmania South Australia West Australia	20 States mainly in North and East, including Illinois, New Jersey, Ohio Pennsylvania
Low 0-74-100,000	Denmark, France Japan, Netherlands, Norway Spain, Sweden	Québec, Newfoundland	Queensland Victoria	Connecticut, Hawaii Massachusetts, North Dakota, Vermont

132

**TABLERAU 2**

COMPARATIVE RATES FOR PROVINCES IN CANADA

Provinces	Year	Prison Population	Total Population	Rate Per 100,000 Population
Canada	1971	20,127	21,568,310	93.3
Newfoundland	1971	230	522,104	44.1
Nova Scotia	1971	604	788,960	76.5
New Brunswick	1971	704	634,557	110.0
Prince Edward Island	1971	110	111,641	98.2
Québec	1971	4,520	6,027,764	75.0
Ontario	1971	6,933	7,703,106	90.0
Manitoba	1971	953	988,247	96.5
Saskatchewan	1971	1,007	926,242	108.7
Alberta	1971	1,739	1,627,874	106.8
British Columbia	1971	2,507	2,184,621	114.8
Yukon	1971	59	18,388	327.8
North West Territories	1971	158	34,807	454.0

REF.: Waller, Irwin et Chan, Janet "Prison Use: A Canadian and International Comparison - The Criminal Law Quarterly" Volume 17 - Number 1 - December 1974  
Tableau de la page 67

133

A quoi attribuer cette situation? Elle semble provenir des facteurs suivants:

1. Par un recours de plus en plus fréquent, de la part des policiers, aux sommations de comparaître devant le juge plutôt qu'à l'incarcération avant la détention.
2. Par la Loi sur les cautionnements qui, grâce à l'interprétation qu'en font les juges et les procureurs de la couronne, a favorisé, au Québec, une baisse appréciable des prévenus (es) dans les établissements.
3. A l'utilisation sans cesse grandissante par les tribunaux des mesures probatoires. Il est à signaler qu'inexistant en 1968, le Service de la Probation compte maintenant 140 agents de probation répartis dans vingt-huit (28) bureaux à travers le Québec.
4. Au recours aux libérations de jour au sein des établissements et à l'élaboration de meilleurs programmes institutionnels, ce qui contribue à une baisse de la récidive.
5. Par l'assistance judiciaire et la nouvelle Loi de l'aide juridique qui ont permis aux plus démunis de recevoir une défense adéquate et, en de nombreuses occasions, d'éviter l'incarcération.

Nous assistons tout simplement à une modification des attitudes de la part de tous les secteurs de

l'administration de la justice. La baisse de la population ne résulte pas d'un laisser-aller dans l'action de la justice, mais d'une politique délibérée d'éviter, dans la mesure du possible, les peines de prison qui n'ont d'autre raison que la sanction comme telle, sans autre considération que la nécessité de punir le crime ou l'infraction commise.

C) Libérations de jour et absences temporaires

Les tableaux no 3 et le graphique qui s'y rattache indiquent qu'en 1974, nous avons octroyé 2,246 permissions de jour ou d'absences temporaires (hommes: 2,024 et femmes: 222) en vertu des articles 19 et 20 de la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention (Chapitre 21, 1969 Lois du Québec).

Il s'agit là de presque le double des permissions octroyées en 1973 où nous avons atteint le chiffre de 1,205. Malgré tout, nous n'avons eu à déplorer que trente-quatre (34) annulations d'absence temporaire en 1974, ce qui donne plus de 98% de succès avec ce type de libération. Dans les 34 cas, l'échec s'explique par le non-respect à l'une ou l'autre des conditions inscrites au certificat de libération. Aucun n'aurait profité de sa libération pour commettre un crime.

Tel que nous l'avons déjà mentionné, l'octroi des absences temporaires constitue un de nos programmes les plus efficaces, d'où l'emphase que nous lui donnons.

D) Age des personnes incarcérées

N.B.: Pour les détails concernant l'âge des personnes incarcérées, voir les Tableaux numéro 4 - Hommes et Femmes.

a) HOMMES

Prévenus et détenus - Total

	<u>- 16</u>	<u>16-18</u>	<u>18-25</u>	<u>25 et plus</u>
1970	555 1.5%	1,485 4%	14,592 40%	19,422 54.5%
1971	421 1.2%	1,197 3.4%	14,092 40%	19,186 56.4%
1972	279 1.1%	844 3.4%	9,872 31%	14,934 64.5%
1973	248 0.85%	764 2.6%	12,369 42.2%	15,934 54.35%
1974	279 0.9%	941 3%	14,113 45.7%	15,581 50.6%

Ont purgé une sentence:

	<u>- 16</u>	<u>16-18</u>	<u>18-25</u>	<u>25 et plus</u>
1970	19 0.19%	131 0.9%	5,928 31%	9,368 68%
1971	3 0%	80 0.5%	6,302 39%	9,822 60.5%
1972	0 0%	55 0.4%	4,600 37.3%	7,737 62.3%
1973	2 0%	61 0.4%	6,102 46.5%	8,968 53%
1974	2 0%	72 0.5%	5,657 42%	7,690 57.5%

On peut donc observer que depuis 1972, les proportions entre les groupes d'âge tendent à se stabiliser.

Nous déplorons qu'en dépit de tous nos efforts, les jeunes en bas de 18 ans continuent d'être dirigés vers les établissements de détention pour adultes. Il est à espérer que le Ministère des Affaires Sociales trouve, en 1975, une solution définitive à ce problème épineux.

Quant aux sentences imposées, les proportions sont demeurées en 1974 semblables à celles de 1973.

D) Age des personnes incarcérées (suite)b) FEMMES

## Prévenues et détenues - Total

	<u>- 16</u>	<u>16-18</u>	<u>18-25</u>	<u>25 et plus</u>
1970	662 18%	664 18%	930 26%	1,311 38%
1971	176 6%	270 10%	853 31%	1,448 53%
1972	75 5%	126 8%	475 30%	856 57%
1973	54 3.5%	73 4.7%	569 35.5%	877 56.3%
1974	44 2.9%	43 2.8%	590 38.2%	868 56.1%

Ont purgé une sentence:

	<u>- 16</u>	<u>16-18</u>	<u>18-25</u>	<u>25 et plus</u>
1970	1 0%	6 1%	244 36%	424 63%
1971	0 0%	3 0.4%	266 31%	585 68%
1972	0 0%	4 0.6%	231 34.7%	431 64.7%
1973	0 0%	1 0%	227 39%	359 51%
1974	0 0%	0 0%	205 39%	321 61%

Chez les femmes, nous notons une diminution continue de la population des moins de 18 ans dans les établissements pour adultes depuis 1970 bien que, par ailleurs, on observe une certaine constance dans le nombre des entrées.

Dans le secteur des sentences imposées, signalons seulement qu'aucune jeune fille de moins de 18 ans ne s'est vu imposée une sentence de prison en 1974.



E) Les sentences

N.B.: Pour les détails concernant les peines imposées dans chaque établissement, voir les Tableaux numéro 5 à l'annexe.

a) HOMMES

	<u>1 jour</u>	<u>8 jours</u>	<u>15 jours</u>	<u>1 mois</u>	<u>2 mois</u>	<u>3 mois</u>	<u>etc.</u>	<u>total</u>
<u>1970</u>	1,556	2,878	2,116	2,816	1,605	1,303	-	16,051
<u>1971</u>	2,055	3,652	1,920	2,643	1,496	1,232	-	17,018
<u>1972</u>	1,725	2,783	1,804	1,903	1,034	892	-	12,434
<u>1973</u>	2,082	3,500	2,468	2,263	1,090	1,185	-	15,033
<u>1974</u>	1,982	3,306	2,715	2,362	1,154	1,262	-	15,277

E) Les sentencesa) HOMMES

L'analyse des peines imposées au cours de l'année 1974 révèle une situation à peu près identique à celle de l'an passé, en ce sens que, comme en 1973, nous constatons que près de 84% des sentences imposées se situent entre un (1) jour et trois (3) mois et que près des deux tiers (66.6%) sont d'un (1) mois et moins.

Ce phénomène trouve une partie de son explication dans le recours sans cesse croissant des tribunaux aux sentences intermittentes (article 663-1 du Code Criminel) dites sentences de fins de semaine, dont la majorité totalise un nombre de jours inférieur à un (1) mois. La cour sentence, en effet, les inculpés à disons quatorze (14) jours à être servis pendant sept (7) fins de semaine. Nous chiffrons alors une sentence de quatorze (14) jours dans nos statistiques.

En 1974, nous avons, à toutes les fins de semaine, une moyenne de 200 à 250 personnes qui purgeaient de telles sentences.

E) Les sentencesb) FEMMES

	<u>1 jour</u>	<u>8 jours</u>	<u>15 jours</u>	<u>1 mois</u>	<u>2 mois</u>	<u>3 mois</u>	<u>etc.</u>	<u>total</u>
<u>1970</u>	192	158	88	94	84	49	-	714
<u>1971</u>	301	168	89	130	71	27	-	903
<u>1972</u>	155	147	62	88	52	53	-	689
<u>1973</u>	176	123	79	90	24	31	-	587
<u>1974</u>	238	157	67	55	40	36	-	667

Chez les femmes, nous constatons que 86% des sentences se situent entre un (1) jour et trois (3) mois et que 75% sont d'un (1) mois et moins

F) Les évasions

1967	14 évasions
1968	18 évasions
1969	29 évasions
1970	31 évasions
1971	33 évasions
1972	23 évasions
1973	14 évasions
1974	28 évasions

Le Tableau numéro 6 qui suit, donne tous les détails pertinents sur les évasions qui se sont produites au cours de 1974.

Dans le dit tableau, nous nous limitons aux seules évasions qui se sont produites dans un de nos établissements de détention ou qui sont survenues alors que les intéressés tombaient sous la responsabilité du personnel de notre service.



SUITES DE LA CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DE DECEMBRE 1973

Dans le rapport annuel 1973, nous mentionnions la tenue de la Conférence fédérale-provinciale du secteur correctionnel tenue à Ottawa en décembre 1973.

Lors de la dite conférence, les ministres décidèrent de constituer un comité permanent des sous-ministres du secteur correctionnel à qui le mandat suivant fut confié:

1. Veiller à ce que les recommandations et décisions prises par la Conférence se concrétisent dans les faits;
2. Formation de comités spécialisés pour la discussion des questions d'intérêt pour les sous-ministres et pour la cueillette des données pertinentes à une prise de décision éventuelle par les autorités compétentes.

Comme les ministres du secteur correctionnel ont exprimé l'intention de se rencontrer idéalement sur une base annuelle, les délibérations des sous-ministres servent, de fait, d'aspects préliminaires à la tenue de la Conférence fédérale-provinciale. Elles présentent le grand avantage d'assurer la continuité des rencontres des ministres et une prise de décision éclairée et adaptée aux besoins présents. Me Robert Normand, c.r., le sous-ministre de la Justice, et monsieur Maurice Gauthier, sous-ministre associé - Détention et Probation, représentèrent le Québec sur le Comité permanent des sous-ministres. En 1974, le Comité permanent des sous-ministres s'est réuni à trois (3) reprises sur une période de deux (2) jours:

En mars 1974, à Ottawa

En juin 1974, à Vancouver

En décembre 1974, à Québec

Il y eut aussi création de nombreux comités pour l'étude des problèmes du secteur correctionnel. Nous nous limiterons ici aux principaux:

- Groupe de travail fédéral-provincial sur les jeunes qui ont des démêlés avec la justice et Loi appelée à remplacer la Loi sur les jeunes délinquants;
- Comité en préparation de la conférence sur les autochtones et le régime de justice pénale;
- Comité national de planification, de formation et de perfectionnement de la main d'oeuvre correctionnelle;

- Comité sur la diversion
- Comité sur les droits des détenus

Les questions suivantes, d'intérêt particulier pour le Québec, firent aussi l'objet de discussion.

- Les libérations conditionnelles

Les dispositions et amendements de la nouvelle Loi sur les libérations conditionnelles firent l'objet de longues discussions. Le principe que les provinces puissent assumer la responsabilité de ce secteur pour les sentences en bas de deux (2) ans étant accepté, le projet tient nécessairement compte de cette réalité. Le fédéral entretient l'espoir d'être en mesure de présenter un projet de loi à la Chambre des Communes au cours de l'année 1975.

- La Loi sur les prisons et maisons de correction

La présente loi ne répondant plus à la réalité des années 1975, des recommandations furent émises sur le contenu des dispositions que devrait contenir une nouvelle loi. Encore ici, le fédéral espère présenter un projet de loi à la Chambre des Communes en 1975.

- Les comités régionaux conjoints

Le communiqué de presse émis, suite à la Conférence de décembre 1973, déclarait ce qui suit:

"On formera des comités mixtes régionaux qui seront chargés d'élaborer la ligne de conduite pour ce qui est de coordonner l'utilisation des services, des installations

et des ressources à l'intérieur de chaque région, afin d'éviter le double emploi. Ces comités régionaux permettront aux deux (2) paliers de gouvernement de se consulter sur la planification et sur le choix de l'emplacement de nouveaux services et de nouvelles installations".

a) Situation au Québec

Au Québec, le comité régional conjoint fonctionne. Il s'est réuni à deux (2) reprises. Les membres, en l'occurrence des hauts fonctionnaires des services fédéraux du Québec et de la Direction Générale provinciale de la Probation et des Etablissements de Détention, se sont attardés à une gamme de problèmes incluant: la formation du personnel correctionnel, le problème des détenus nécessitant des soins psychiatriques, les échanges de prisonniers, etc.

b) Les échanges de prisonniers

En ce qui concerne cet item, mentionnons que nous assumons présentement la garde des femmes du Québec sentencées à plus de deux (2) ans. Seules quelques rares exceptions demeurent au pénitencier des femmes de Kingston.

Sur le côté des hommes, nous avons complété, de concert avec les fonctionnaires fédéraux, l'étude des mécanismes administratifs sous-jacents à de tels échanges. Au cours de l'année 1974, quelques détenus en provenance des pénitenciers, ont bénéficié du système d'échange. L'année 1975 de-

vrait voir un nombre sans cesse grandissant de détenus du pénitencier être dirigés vers les établissements provinciaux. Nous voyons ici un excellent moyen de favoriser la réinsertion sociale de certaines personnes incarcérées. Il est évidemment plus facile, par exemple, de préparer le retour à la société d'un détenu originaire de Chicoutimi ou de Rimouski, à Chicoutimi ou à Rimouski même, plutôt que dans les pénitenciers qui sont pour la plupart localisés tout près de la région de Montréal.

En conclusion, nous pouvons dire que, si l'année 1974 a été particulièrement active dans le secteur des relations fédérales-provinciales, les perspectives de l'année 1975 dans ce secteur s'annoncent encore plus achalandées, compte tenu de la rencontre des ministres en mai 1975 et du fait que les nombreux comités devront mener à terme les mandats qui leur furent confiés en 1974.

\*\*\*\*\*  
\*  
\*  
\*  
\* C H A P I T R E C I N Q U I E M E \*  
\*  
\* L E S I N I T I A T I V E S \*  
\* E N 1 9 7 5 \*  
\*  
\*  
\*\*\*\*\*

Au cours de l'année 1975, nous continuerons à pousser de l'avant la réalisation graduelle de nos projets amorcés en 1974, plus spécialement dans les secteurs suivants:

La Direction Générale

- Dans le secteur de la participation communautaire, continuation du programme de participation communautaire dans la ligne de ce qui fut entrepris en 1974. Plus particulièrement, mener à terme les négociations en vue d'en arriver à la délimitation des fonctions en milieu communautaire entre Affaires Sociales et Justice dans le domaine des agences spécialisées du secteur correctionnel, des maisons de transition et des organismes correctionnels.
  
- Dans le secteur de la recherche, poursuivre, dans la même veine qu'en 1974, les initiatives dites de recher-



ches opérationnelles et en arriver à une définition dynamique du rôle complémentaire que sera nécessairement appelé à jouer ce secteur parmi les autres unités de la Direction Générale.

- Dans le secteur budgétaire, continuation de l'étude du dégagement budgétaire de l'infrastructure.
- Dans le secteur de l'informatique, continuation de l'application du programme élaboré en 1974.
- Dans les secteurs des effectifs et du registre central, continuation du travail entrepris en 1974 et uniformisation de l'application des pratiques administratives dans les centres de responsabilité.

#### Au Service de la Probation

- Mise en application du plan d'organisation tel qu'élaboré en 1974.
- Le plan d'organisation étant finalisé, élaboration d'une politique d'ensemble et application d'un programme visant:
  - a) L'inculcation des connaissances de base pour les nouveaux agents de probation;
  - b) La sophistication des techniques professionnelles pour le personnel présentement en place;
  - c) La préparation éventuelle de nos agents à leur rôle d'animation en milieu communautaire.

- A Montréal, finalisation du programme de sectorisation.
- Dans tous les bureaux, étude en profondeur des besoins, élaboration de programmes adaptés, ré-évaluation du rôle des employés et mise en place de structures administratives de support.
- S'assurer de la préparation du personnel à assumer la responsabilité de la surveillance des libérés conditionnellement pour les sentences en bas de deux (2) ans.

#### Au Service des Etablissements de Détention

- Dans le secteur de la formation, continuation de l'application à l'échelle du Québec, de notre programme de formation.
- Priorité sera accordée en 1975, à l'élaboration des programmes institutionnels, avec emphase sur la coordination des efforts au sein des équipes de traitement, sur la mise en place de programmes occupationnels, d'activités culturelles et éducationnelles, sur l'application de programmes de pastorale, etc. La présence, à plein temps, du directeur-adjoint - Programmes institutionnels et l'addition de deux (2) adjoints, i.e. un responsable des services professionnels et un responsable des programmes occupationnels, permettent d'émettre une telle affirmation.
- Continuation du travail entrepris en 1974 chez le directeur-adjoint Techniques sécuritaires, et chez l'adjoint administratif.

- Finalisation de l'étude sur la rémunération.
- Expansion du programme d'échanges de personnes incarcérées en provenance des pénitenciers fédéraux.
- Préparation du personnel de nos établissements à la prise de responsabilité éventuelle des libérations conditionnelles des sentences en bas de (2) ans.
- Avec la couverture des postes des hauts fonctionnaires à la direction du service et au sein des établissements de détention, possibilité de s'attaquer à la rédaction des directives de régie interne de chaque établissement de détention, directives qui, en vertu de l'article 25, de la Loi de la Probation et des Etablissements de Détention, doivent être soumises à l'approbation du Ministre de la Justice.

A N N E X E S

S T A T I S T I Q U E S

A D M I S S I O N T O T A L E

## STATISTIQUES

1974

DETENUS (ES) - PREVENUS (ES)

## ADMISSION TOTALE

Cumulatif 01-01-74 au 31-12-74

ETABLISSEMENTS	DETENUS	PREVENUS	TOTAL	DETENUES	PREVENUES	TOTAL	GRAND TOTAL
AMOS	161	339	500	4	11	15	515
ARTAHABASKA	10	10	20			0	20
BAIE-COMEAU	226	510	736	4	16	20	756
CHICOUTIMI	429	412	841	17	18	35	876
COWANSVILLE	141	389	530	2	16	18	548
HAVRE-AUBERT	6	10	16	1	0	1	17
HULL	366	949	1315	18	83	101	1416
JOLIETTE	237	621	858	9	32	41	899
MATANE	94	214	308	1	4	5	313
MONT-LAURIER	125	308	433	7	22	29	462
MONTMAGNY	77	157	234	3	3	6	240
MONTREAL	3592	1177	4769			0	4769
MAISON TANGUAY				218	323	541	541
CENTRE DE PREVENTION	3332	4702	8035				8034
NEW-CARLISIE	99	218	317	0	7	7	324
PERCE	87	114	201		3	3	204
QUEBEC	1103	1354	2457			0	2457
MAISON GOMIN				92	101	193	193
RIMOUSKI	271	303	574	5	12	17	591
RIVIERE-DU-LOUP	108	312	420	4	13	17	437
ROBERVAL	416	596	1012	44	154	198	1210
ROUYN	92	142	234	12	10	22	256
ST-HYACINTHE	344	668	1012	6	25	31	1043
ST-JEAN IBERVILLE	78	169	247	1	9	10	257
ST-JEROME	205	795	1000	9	15	24	1024
ST-JOSEPH DE BEAUCE	241	382	623	3	9	12	635
SEPT-ILES	151	639	790	8	44	52	842
SHERBROOKE	321	561	882	6	56	62	944
SOREL	116	233	349	4	3	7	346
THETFORD-MINES							
TROIS-RIVIERES	309	610	919	5	9	14	933
VALLEYFIELD	332	477	809	41	13	54	863
VILLE-MARIE	16	122	138	2	8	10	148
WATERLOO	336	0	336				336
TOTAL	13421	17493	30914	526	1019	1545	32459

1974

## STATISTIQUES

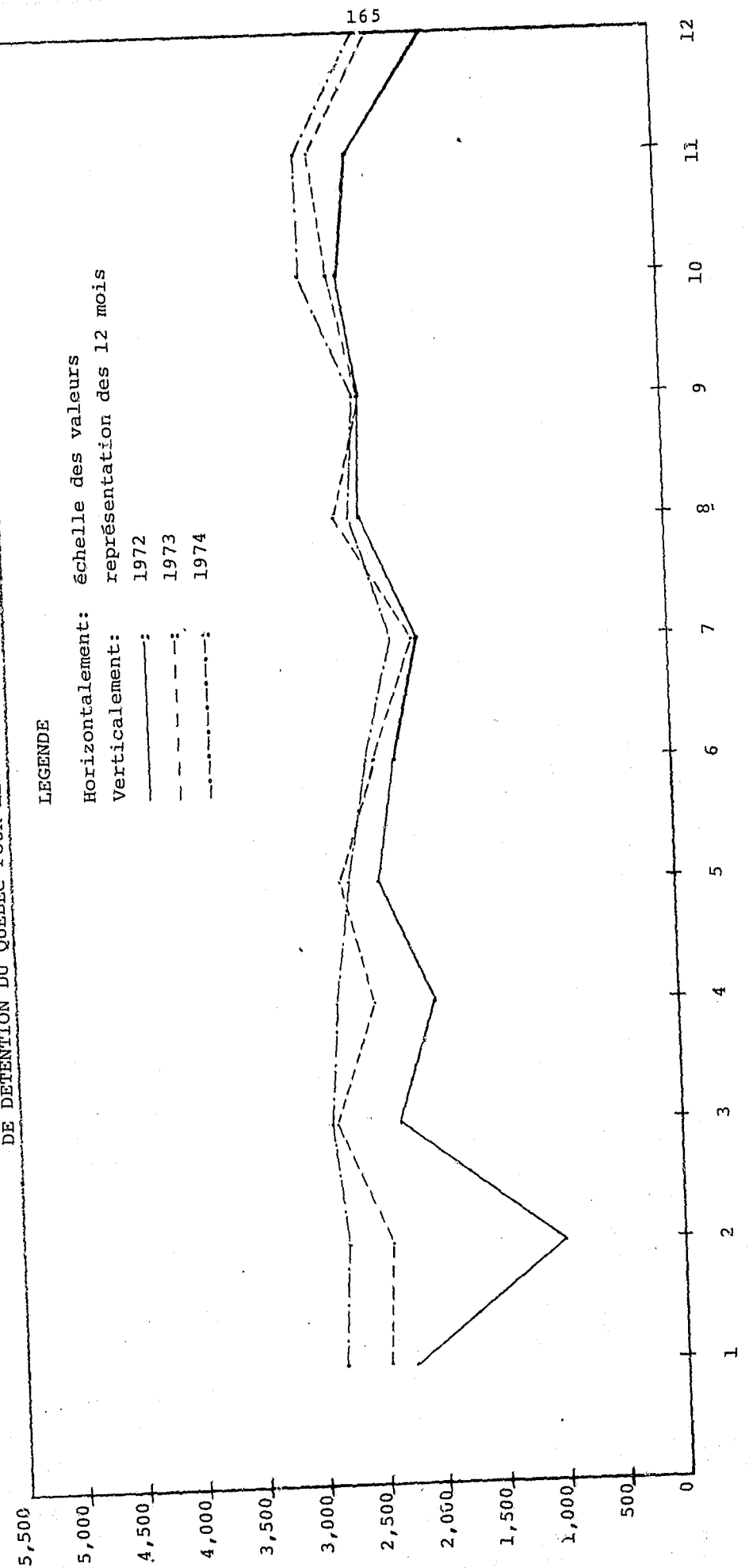
## NOMBRE D'ADMISSIONS

## DANS LES ETABLISSEMENTS DE DETENTION DU QUEBEC

## PREVENUS (P.) - DETENUS (ES)

ETABLISSEMENTS	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.	TOTAL
AMOS	40	41	42	57	42	27	37	53	44	44	48	40	515
ARTHABASKA			6	8	4	1				1			20
BAIE-COMEAU	69	73	97	66	62	63	44	46	45	62	77	52	756
CHICOUTIMI	85	71	87	80	97	73	59	71	53	85	69	46	876
COWANSVILLE	46	38	53	52	33	52	31	37	41	44	60	60	547
HAVRE-AUBERT		1		2		6	1	1	1	5			17
HULL	124	106	102	107	116	92	107	113	129	131	179	110	1416
JOLIETTE	72	58	65	90	63	65	62	81	74	91	108	70	899
MATANE	18	15	23	30	31	36	28	39	29	12	28	24	313
MONT-LAURIER	44	42	36	54	46	42	24	21	40	45	45	23	462
MONTMAGNY	14	12	15	13	13	11	10	29	32	38	29	24	240
MONTREAL	446	449	429	442	412	423	332	331	385	399	373	348	4769
MAISON TANGUAY	37	52	51	45	45	46	35	40	32	67	47	44	541
CENTRE DE PREVENTION	699	728	720	700	646	617	535	680	656	711	755	588	8035
NEW-CARLISLE	16	17	14	34	29	21	38	28	37	28	32	30	324
PERCE	9	10	18	16	10	12	27	34	20	32	9	7	204
QUEBEC	256	202	219	174	203	195	162	195	193	240	213	205	2457
MAISON GOMIN	10	23	11	20	17	8	11	11	20	28	22	12	193
RIMOUSKI	37	42	49	36	50	43	38	58	62	68	61	47	591
RIVIERE-DU-LOUP	25	26	34	41	31	39	42	46	26	46	44	37	437
ROBERVAL	114	102	96	129	103	101	91	113	87	92	96	86	1210
ROUYN	18	15	13	11	21	27	22	11	29	30	38	21	256
ST-HYACINTHE	73	64	82	60	96	87	103	90	64	114	120	90	1043
ST-JEAN IBERVILLE	34	56	35	33	7	5	5	5	15	8	25	29	257
ST-JEROME	99	86	117	97	88	66	65	86	75	79	88	78	1024
ST-JOSEPH DE BEAUCE	46	53	55	55	54	42	71	55	41	77	48	38	635
SEPT-ILES	80	75	102	56	54	70	81	63	53	69	87	52	842
SHERBROOKE	68	67	91	77	63	53	76	79	89	88	91	102	944
SOREL	64	59	53	43	51	52	19	11	4				356
THETFORD-MINES													0
TROIS-RIVIERES	63	83	73	75	87	55	59	97	83	80	93	85	933
VALLEYFIELD	87	74	71	98	59	53	65	57	94	73	56	76	863
VILLE-MARIE	35	18	13	11	17	19	8	11	7	8	1		148
WATERLOO	24	35	26	32	30	31	29	26	31	30	21	21	336
TOTAL	2852	2793	2898	2844	2680	2533	2317	2618	2591	2925	2963	2445	32459

VARIATION DU NOMBRE D'ADMISSIONS MENSUELLES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DE DETENTION DU QUEBEC POUR LES ANNEES 1972 A 1974



S T A T I S T I Q U E S  
P O P U L A T I O N  
L E P R E M I E R  
D E C H A Q U E M O I S

## HOMMES

STATISTIQUES 1974

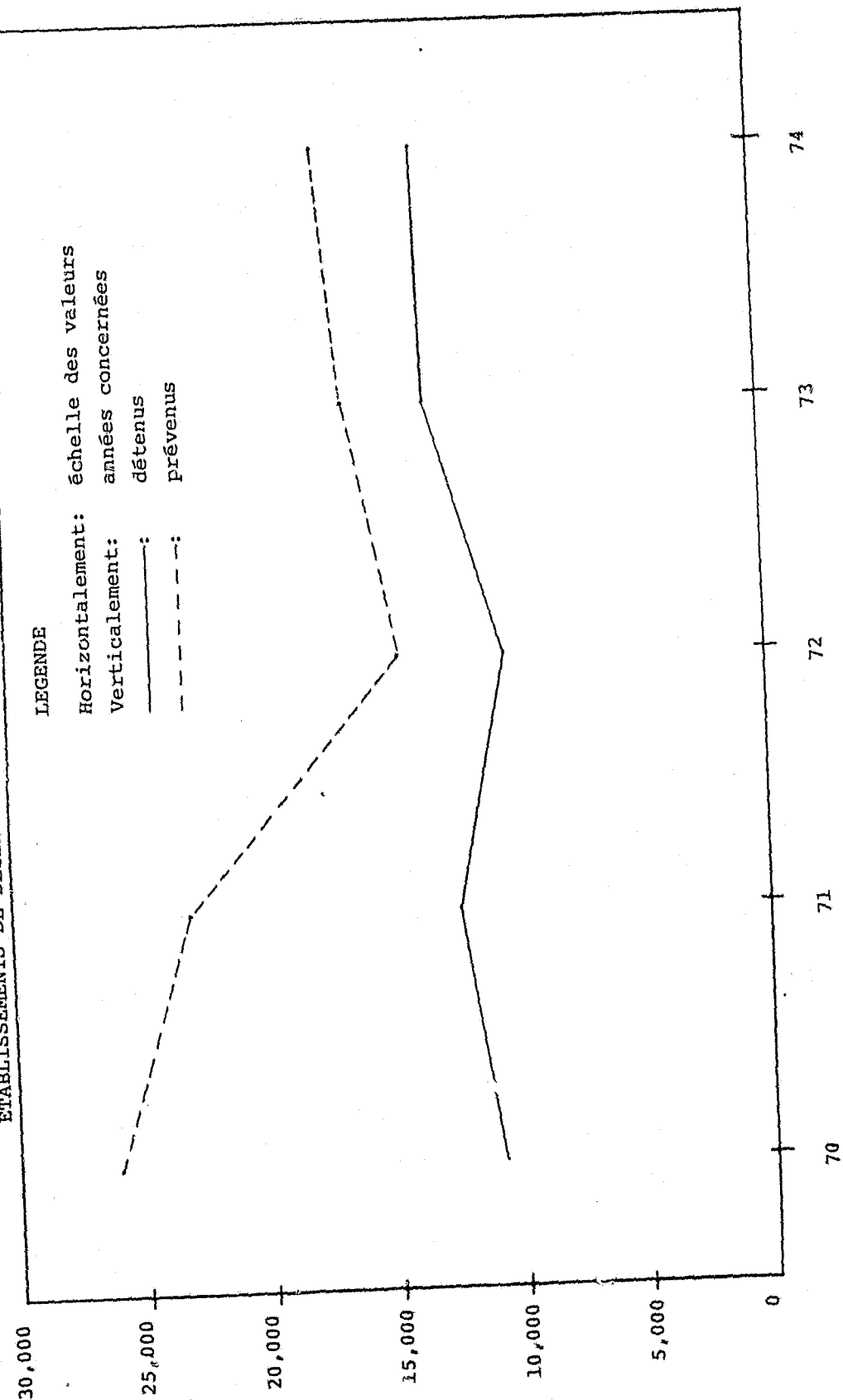
TOTAL DES PRÉVENUS ET DES DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION  
LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS À MINUIT.

Établissements	Statut	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
AMOS	Prévenus	9	5	10	6	2	4	9	14	5	7	7	2	80
	Détenus	13	10	8	7	5	3	11	7	9	10	17	14	114
	Total	22	15	18	13	7	7	20	21	14	17	24	16	194
ARTHABASKA	Prévenus			5	2									7
	Détenus													
	Total			5	2									7
BAIE-COMEAU	Prévenus	6	13	11	8	6	7	5	5	9	5	7	9	91
	Détenus	17	14	31	12	13	15	7	3	3	16	12	2	145
	Total	23	27	42	20	19	22	12	8	12	21	19	11	236
CHICOUTIMI	Prévenus	2	2	9	2	9	3	10	12	6	6	21	2	84
	Détenus	20	18	19	6	9	10	10	5	14	21	3	12	147
	Total	22	20	28	8	18	13	20	17	20	27	24	14	231
COWANSVILLE	Prévenus	3	3	6	7		2	5		5	10	16	8	65
	Détenus	9	3	11	6	6	8	1	3	6	7	2	6	68
	Total	12	6	17	13	6	10	6	3	11	17	18	14	133
HAVRE-AUBERT	Prévenus													
	Détenus						2							2
	Total						2							2
HULL	Prévenus	23	20	23	27	27	28	35	14	18	12	16	4	247
	Détenus	8	17	21	18	17	10	3	6	14	17	24	5	161
	Total	31	37	44	45	44	38	38	20	32	29	40		408
JOLIETTE	Prévenus	2		8	3	2	3	2	2	3	5	10	3	43
	Détenus	6	9	12	15	19	15	12	11	11	9	11	6	136
	Total	8	9	20	18	21	18	14	13	14	14	21	9	179
MATANE	Prévenus			2	1		2	1	2		3	2		13
	Détenus	2		1	1	2	2		3			2	1	14
	Total	2		3	2	2	4	1	5		3	4	1	27
MONT-LAURIER	Prévenus	4	4	4	2	3	5	2	5	2		1		32
	Détenus	3	2	1	6		2	1	2	2	4	3	2	28
	Total	7	6	5	8	3	7	3	7	4	4	4	2	60
MONTMAGNY	Prévenus	1		3	2	2		1	1	3	1	1		15
	Détenus	4	1	2	1	2	4	1	2	1	1	1		20
	Total	5	1	5	3	4	4	2	3	4	2	2		35
MONTRÉAL	Prévenus	31	36	34	33	30	40	39	27	27	31	21	33	382
	Détenus	302	307	291	332	330	302	290	333	271	263	269	237	3,527
	Total	333	343	325	365	360	342	329	360	298	294	290	270	3,909
CENTRE DE PRÉV.	Prévenus	256	274	274	269	249	180	201	265	276	273	317	270	3,104
	Détenus	11	18	20	4	16	2	7	22	8	17	28	6	159
	Total	267	292	294	273	265	182	208	287	284	290	345	276	3,263
NEW-CARLISLE	Prévenus	5	1	3	7	2		2	5	2	6	3	6	42
	Détenus	5	3	4	10	3	4	7	4	10	3	5	6	64
	Total	10	4	7	17	5	4	9	9	12	9	8	12	106
PERCÉ	Prévenus		1	1			1			1	1			5
	Détenus	2	6		2	2	1	6	4	3	3	1	1	31
	Total	2	7	1	2	2	2	6	4	4	4	1	1	36
QUÉBEC	Prévenus	96	85	100	81	90	86	81	73	82	94	102	93	1,063
	Détenus	147	144	134	135	131	123	116	116	144	148	145	128	1,611
	Total	243	229	234	216	221	209	197	189	226	242	247	221	2,674
RIMOUSKI	Prévenus	4	1	5	10	3	2	6	7	6	2	3		49
	Détenus	8	17	13	6	8	17	9	14	12	21	14	6	145
	Total	12	18	18	16	11	19	15	21	18	23	17	6	194

TOTAL DES PRÉVENUS ET DES DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION  
LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS À MINUIT.

Établissements	Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc.	Total
RIVIÈRE DU LOUP	Prévenus	4	4	2	2	1	2	3	2		1	3	3	27
	Détenus		3	2	2	2			1			2	3	15
	Total	4	7	4	4	3	2	3	3	1		5	6	42
RIVIÈRE QUAI	Prévenus	2	10	3	9	9	4	4	9	6	7	6	5	74
	Détenus	21	12	11	22	1	1	5	1	5	5	2	4	90
	Total	23	22	14	31	10	5	9	10	11	12	8	9	164
RUFFIN	Prévenus	7	2	2	1	1	6	1	1	2	4	6	5	38
	Détenus	1	4	2	3	1	2	1	2	4	1	2	4	27
	Total	8	6	4	4	2	8	2	3	6	5	8	9	65
SAINT-JACQUES	Prévenus	11	10	15	10	14	13	17	13	8	20	24	2	157
	Détenus	15	8	12	9	15	17	12	7	19	13	9	16	152
	Total	26	18	27	19	29	30	29	20	27	33	33	18	309
SAINT-JACQUES (S)	Prévenus	2	7	9	4	1								23
	Détenus		1	8	6									15
	Total	2	8	17	10	1								38
SAINT-JOHN	Prévenus	4	8	4	5	3	5	3	6	1	2	3		46
	Détenus	2	2	1	1	3	2	5	7	3	3	7	2	37
	Total	6	10	5	6	6	7	8	13	4	5	10	2	83
SAINT-JULIEN	Prévenus	2	2	12	8	19	10	4	6	3	10	2	2	71
	Détenus	18	20	17	20	13	12	13	15	10	13	22	9	182
	Total	20	22	29	28	32	22	17	21	13	23	24	11	253
SAINT-LÉON	Prévenus	3	4	3	3	2	1	2	2			2	1	24
	Détenus	1	3	2	2	1	1	1				2	2	14
	Total	4	7	5	5	3	2	3	2			4	3	38
SAINT-LÉON (S)	Prévenus	9	13	23	20	20	14	10	14	12	20	18	16	189
	Détenus	23	19	23	20	23	19	18	20	22	25	24	20	256
	Total	32	32	46	40	43	33	28	34	34	45	42	36	445
SAINT-LOUIS	Prévenus	25	11	10	6	6	3							67
	Détenus	11	14	13	15	13	7	2						75
	Total	36	25	23	21	19	10	2						142
SAINT-MICHEL	Prévenus	7	8	6	12	14	8	6	9	14	15	5	9	113
	Détenus	12	13	14	10	11	9	13	4	12	12	18	18	146
	Total	19	21	20	22	25	17	19	13	26	27	23	27	259
SAINT-PIERRE	Prévenus		2	5	3			3	1			1	5	20
	Détenus	6	7	3	2	5	2	2	1	2	5	7	4	46
	Total	6	9	8	5	5	2	5	2	2	6	7	9	66
SAINT-ROCH	Prévenus	2	1	4	1	4	4	1						17
	Détenus	1	1	1	1	2	2							4
	Total	3	2	5	2	6	6	1						21
SAINT-ROCH (S)	Prévenus													
	Détenus	87	88	89	96	102	101	100	93	104	102	96	85	1,123
	Total	87	88	89	96	102	101	100	93	104	102	96	85	1,123
SAINT-ROCH (F)	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
SAINT-ROCH (M)	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
SAINT-ROCH (F)	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
TOTAL PRÉVENUS		520	527	602	544	510	433	453	435	491	538	597	478	6,188
TOTAL DÉTENUS		735	761	787	769	753	694	653	686	689	719	728	600	8,554
GRAND TOTAL		1,255	1,288	1,389	1,313	1,263	1,127	1,106	1,118	1,180	1,257	1,325	1,078	14,742

VARIATION DU NOMBRE DE DÉTENUS ET DE PRÉVENUS ADMIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 1970 À 1974





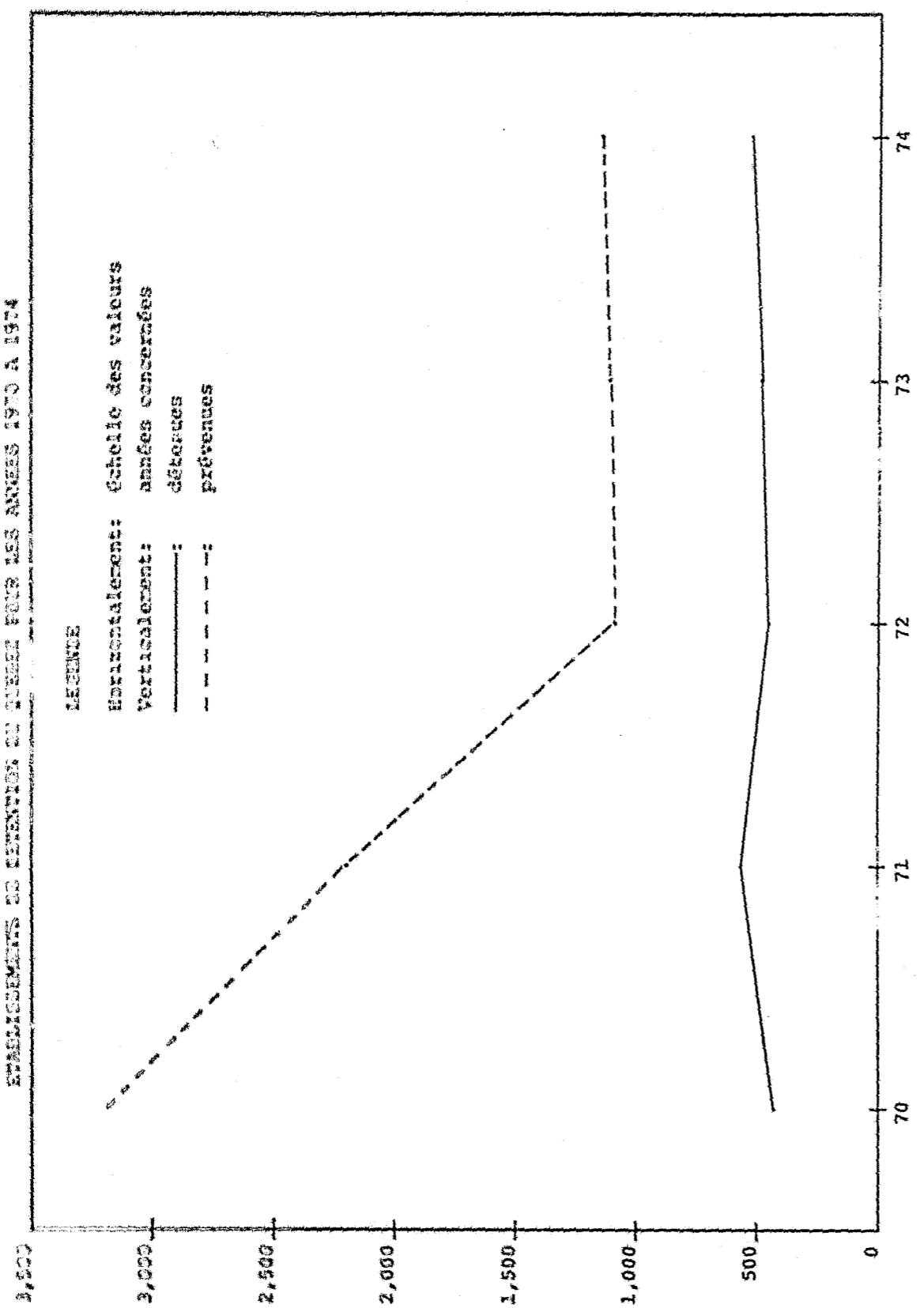
TOTAL DES PRÉVENUS ET DES DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION  
LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS À MINUIT.

Établissements	Statut	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
ARCY	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
ARTHABASKA	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
BAIE COMEAU	Prévenus	1												1
	Détenus											1		1
	Total	1										1		2
CHICOUTIMI	Prévenus							1						1
	Détenus								2					2
	Total							1	2					3
COWANSVILLE	Prévenus				1			1						2
	Détenus								2	2				4
	Total				1			1	2	2				6
HAYRI AUBERT	Prévenus				1									1
	Détenus													
	Total				1									1
HULL	Prévenus	4												4
	Détenus								2	1				3
	Total	4							2	1				7
MATHVILLE	Prévenus									2	1			3
	Détenus													
	Total									2	1			3
MATANE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
MONT LAURIER	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
MONTMAGNY	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
MONTREAL	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
CENTRE DE PREV	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
NEW CARLISLE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
PERRIER	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
ROSEMERE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
SHERBROOKE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
SOREL	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
TROIS RIVIÈRES	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
VALLEYFIELD	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
VILLE-MARIE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
WATERLOO	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
MAISON GOMIN	Prévenus	5	5	2	4	4	4	3	3	7	3	3	4	47
	Détenus	1	6	9	5	5	3	3	3	8	10	6	5	64
	Total	6	11	11	9	9	7	6	6	15	13	9	9	111
MAISON TANGUAY	Prévenus	10	12	12	11	9	6	10	16	9	16	9	11	131
	Détenus	31	40	36	38	39	50	44	35	37	40	40	37	467
	Total	41	52	48	49	48	56	54	51	46	56	49	48	598
TOTAL PRÉVENUS		24	18	14	19	17	10	15	19	22	20	13	17	208
TOTAL DÉTENUS		32	46	45	46	46	53	47	38	46	54	46	42	541
GRAND TOTAL		56	64	59	65	63	63	62	57	68	74	59	59	749

TOTAL DES PRÉVENUS ET DES DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION  
LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS À MINUIT.

Établissements	Statut	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
RIVIÈRE-DU-LOUP	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
ROBERVAL	Prévenus	1	1			2							2	6
	Détenus				1					1	1			3
	Total	1	1		1	2				1	1		2	9
ROUYN	Prévenus	2												2
	Détenus					1								1
	Total	2				1								3
ST-HYACINTHE	Prévenus													
	Détenus										1			1
	Total										1			1
ST-JEAN IBERVILLE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
ST-JÉRÔME	Prévenus				1	1				1				3
	Détenus				1	1				1				3
	Total				2	2				2				6
ST-JOS. DE BEAUCE	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
SEPT-ÎLES	Prévenus	1												1
	Détenus				2	1								3
	Total	1			2	1								4
SHERBROOKE	Prévenus							1						1
	Détenus													
	Total							1						1
SOREL	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
TROIS RIVIÈRES	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
VALLEYFIELD	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
VILLE-MARIE	Prévenus					2	1							3
	Détenus													
	Total					2	1							3
WATERLOO	Prévenus													
	Détenus													
	Total													
MAISON GOMIN	Prévenus	5	5	2	4	4	4	3	3	7	3	3	4	47
	Détenus	1	6	9	5	5	3	3	3	8	10	6	5	64
	Total	6	11	11	9	9	7	6	6	15	13	9	9	111
MAISON TANGUAY	Prévenus	10	12	12	11	9	6	10	16	9	16	9	11	131
	Détenus	31	40	36	38	39	50	44	35	37	40	40	37	467
	Total	41	52	48	49	48	56	54	51	46	56	49	48	598
TOTAL PRÉVENUS		24	18	14	19	17	10	15	19	22	20	13	17	208
TOTAL DÉTENUS		32	46	45	46	46	53	47	38	46	54	46	42	541
GRAND TOTAL		56	64	59	65	63	63	62	57	68	74	59	59	749

VARIATION DU NOMBRE DE DÉTENUÉS ET DE PRÉVENUES ADMISSES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION AU COURS DES ANNÉES 1970 À 1974



TABLEAUX 3

LIBÉRATIONS  
 SELON LES ARTICLES 19 ET 20  
 DE LA  
 LOI DE LA PROBATION ET DES  
 ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION  
 (Chapitre 21, Lois du Québec, 1969)



STATISTIQUES 197 4  
ABSENCES SELON LES ARTICLES 19 ET 20  
LOI DE LA PROBATION ET DES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION  
(CHAPITRE 21, LOIS DU QUÉBEC 1969).

HOMMES

FEMMES

CUMULATIF DU 01-01-74 AU 31-12-74

ÉTABLISSEMENTS	ARTICLE 19	ARTICLE 20	MOIS:			TOTAL	GRAND TOTAL
	LIBÉRATIONS DE JOUR	LIBÉRATIONS TEMPORAIRES	TOTAL	CONGÉS SPÉCIAUX DES FÊTES			
				NOËL	JOUR DE L'AN		
AMOS	9	4	13			13	13
ARTHABASKA							0
BAIE-COMEAU	2	8	10	1		11	11
CHICOUTIMI	33	40	73	10	8	81	91
COWANSVILLE							0
DUVERNOIS							0
DUNDAS	20	49	69	2	3	74	74
LAFLÈCHE	4		4			4	4
MAIANE		1	1			1	1
SAINT-LAURIER				1		1	1
SARLAT-MACNY	2	3	5			5	5
SHAWMONT	98	173	271	32	15	318	318
MAISON TANGUAY							—
STATION DE PRÉVENTION		3	3			3	3
STANBRIDGE	6	4	10			10	10
STANLEY							0
STANVILLE	151	147	298	52	38	388	388
STANVILLE GOMIN							—
STANVILLE	43	100	143	5	4	152	152
ROCHER-DE-LOUP							0
ROCHERVAL		11	11	2	2	15	15
ROCHERVAL	9	6	15	9	6	30	30
ROCHERVAL	8	25	33	1	3	37	37
ROCHERVAL							0
ROCHERVAL	4	5	9			9	9
ROCHERVAL DE BEAUCE	14	21	35	4	1	40	40
ROCHERVAL	1	4	5			5	5
ROCHERVAL	37	34	71	4	6	81	81
ROCHERVAL		2	2			2	2
ROCHERVAL	6	7	13			13	13
ROCHERVAL							0
ROCHERVAL							0
ROCHERVAL	239	480	719	1	1	721	721
TOTAL	686	1127	1813	124	87	2024	2024
			577				577



Statistique

CUMULATIF DU 01-01-74 AU 31-12-74

Femmes

STATISTIQUES - ACCUSATION SELON L'ÂGE

MOIS ANNÉE

ÂGE	-18	18-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
-----	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	-------

ARTICLE 19

GENRES D'ACCUSATION	-18	18-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
1 meurtre										0
2 tent de meurtre										0
3 homicide involontaire										0
4 vol										0
5 autres ill. sexuelles										0
6 délits corporales							1			1
7 assaut										0
8 vol qualifié				1		2				3
9 vol par affection					2					2
10 vol sans motif										0
11 vol de \$50 00			2			1				3
12 vol de \$50 00										0
13 vol de \$50 00										0
14 fraude				2	2	8	5			17
15 fraude					1					1
16 coups et bless.										0
17 autres offenses										0
18 crimes d'incendie										0
19 drogues et stupéfiants			5	11	6	1			1	24
20 statut provincial										0
21 règlements municipaux										0
22 code de la route						1				1
23 autres										0
24 tent de suicide										0
25 autres				2			1			3
<b>TOTAL</b>			7	16	11	14	6		1	55

ARTICLE 20

GENRES D'ACCUSATION	-18	18-17	18-20	21-25	26-30	31-40	41-50	51-60	61 +	TOTAL
1 meurtre							1			1
2 tent de meurtre						1				1
3 homicide involontaire						8				8
4 vol										0
5 autres ill. sexuelles										0
6 délits corporales					1					1
7 assaut										0
8 vol qualifié			1	1		3				5
9 vol par affection					3		1			4
10 vol sans motif			1							1
11 vol de \$50 00			5	1	1	4				11
12 vol de \$50 00						2				2
13 vol de \$50 00						1				1
14 fraude			6	12	2	12	12			44
15 fraude				2	2		1			5
16 coups et bless.										0
17 autres offenses					1					1
18 crimes d'incendie					1	1				2
19 drogues et stupéfiants			2	30	27	2			5	66
20 statut provincial										0
21 règlements municipaux										0
22 code de la route				2	1	7				10
23 autres										0
24 tent de suicide										0
25 autres				1	1	1	1			4
<b>TOTAL</b>			15	49	40	42	16		5	167

VARIATION DU NOMBRE D'ABSENCES TEMPORAIRES  
SELON LE CHAPITRE 21 LOIS DU QUEBEC 1969

HOMMES - FEMMES

LEGENDE

Horizontalement: représentation des 12 mois

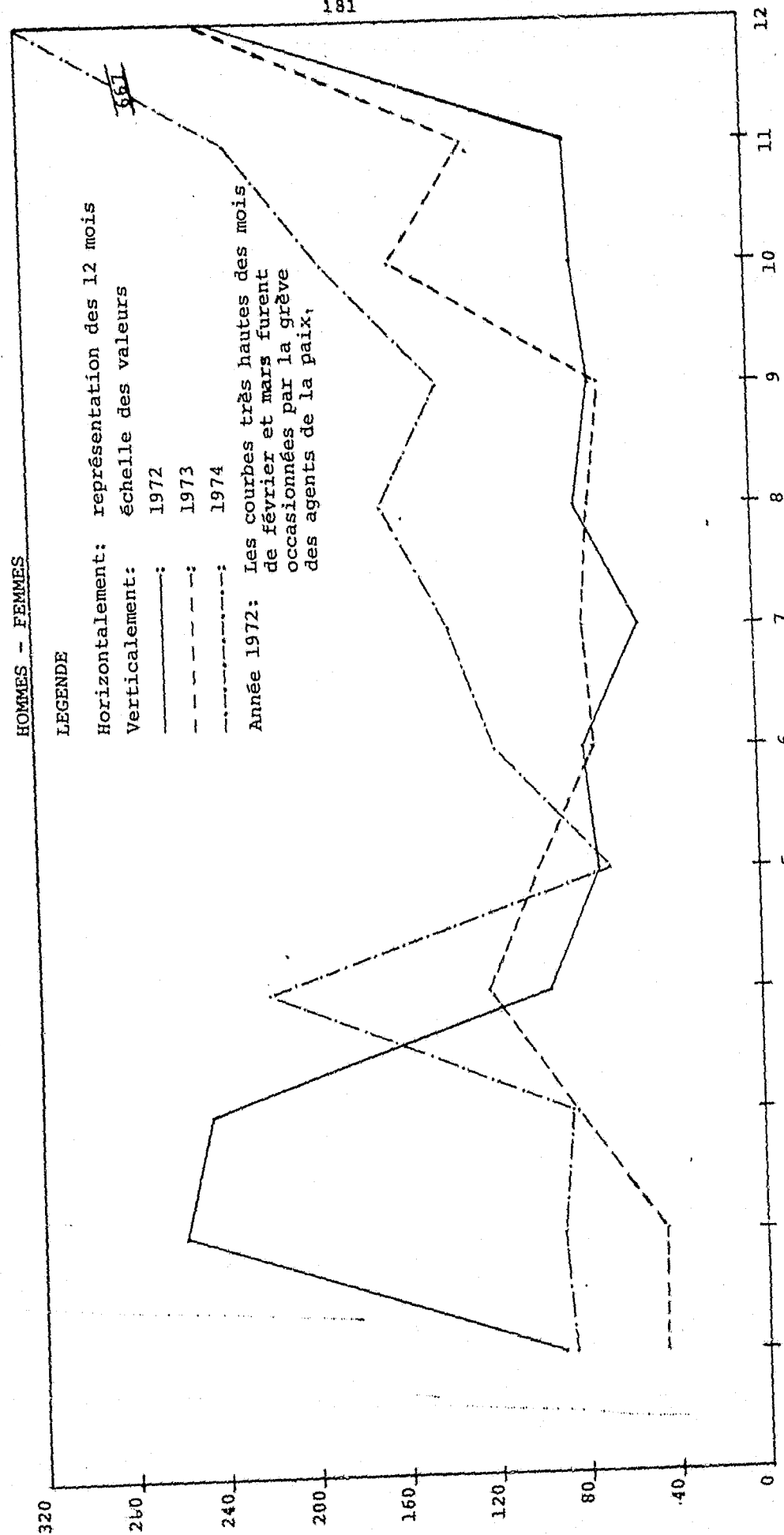
Verticalement: échelle des valeurs

— 1972

- - - 1973

- · - · 1974

Année 1972: Les courbes très hautes des mois de février et mars furent occasionnées par la grève des agents de la paix.



S T A T I S T I Q U E S

A D M I S S I O N S E T L I B E R A T I O N S

A N N U E L L E S

S E L O N L ' A G E A L ' A D M I S S I O N


 Ministère de la Justice  
 Direction de la Détenition

 STATISTIQUES  
 DÉTENUS(ES) - PRÉVENUS(ES)

 TABLEAU 4(a)  FEMMES  
 HOMMES

## ADMISSIONS ET LIBÉRATIONS MENSUELLES.

 cumulatif  
 01-01-74 au 01-01-75  
 MOIS - ANNÉE

PROVINCE DE QUEBEC	16 ans et -	16 et 17 ans	18 à 25 ans	26 ans et +	TOTAL
ÉTABLISSEMENT DE:					
TOTAL DES PRÉVENUS(ES) A L'ADMISSION	277	869	8456	7891	17493

## CLASSIFICATION DES SENTENCES SELON L'ÂGE À L'ADMISSION

INTERMITTENTS						
16 et -	16 et +	1 jour	8 jours	15 jours	1 mois	2 mois
	1	7	6	4	4	4
		739	1236	822	803	362
		936	1737	1655	1264	682
		1682	2980	2481	2072	1048
		1073	803	195	627	255
		205	99	205	99	205
TOTAL	1	TOTAL	2	72	5657	7690
PRÉVENUS(ES) - DÉTENUS(ES)	TOTAL	279	941	14113	15581	30914

## TOTAL DES PEINES IMPOSÉES SELON LES CHANGEMENTS DE STATUT

INTERMITTENTS(ES)						
16 à 25	26 et +	1 jour	8 jours	15 jours	1 mois	2 mois
		1	1	4	1	2
		131	147	112	143	65
		168	177	118	146	41
		300	326	234	290	106
		189	165	34	119	44
		49	8	21	49	49
TOTAL	1288	TOTAL	1	14	958	883
grand-total	1289					

## CLASSIFICATION ET TOTAL DES LIBÉRATIONS SELON L'ÂGE

Peine expirée	3	37	3033	4427	7500
Déportation	1	4	66	96	167
Cas de protection	3	16	115	248	382
Pénitencier	1	7	518	540	1066
Retour au pénitencier		2	142	214	358
Cautionnement	5	12	861	728	1606
Amende payée		10	753	1144	1907
Sursis (pour payer amende)	11	26	175	277	489
Transfert à Québec (Ex. mental)		1	4	14	19
Transfert à Montréal (Ex. mental)			10	15	25
Transfert (Centre Psychiatrique)	1	5	138	217	217
Comparution dans un autre district	11	32	132	124	299
Transfert dans un autre Etablissement	121	414	5159	5409	11103
Probation	2	7	135	78	222
Libération conditionnelle	6	13	123	119	261
Libération (C.B.E.S.)	50	147	92	51	340
Libération sur parole	2	52	793	779	1626
Libération plaquette rejetée		3	18	24	45
Libération plaquette retardée	1	7	31	44	83
Libération à la Cour	16	75	1355	1174	2620
Libération faute de preuves	10	30	119	155	314
Evasion	2	2	19	4	27
Suicide dans l'Etablissement			1	1	2
Décès dans l'Etablissement				5	5
Autres			2	7	9
TOTAL	246	902	13729	15815	30692



Ministère de la Justice  
Direction de la Détection

TABLEAU 4 (b)

FEMMES  
 HOMMES

STATISTIQUES  
DÉTENU(S) - PRÉVENU(S)

ADMISSIONS ET LIBÉRATIONS MENSUELLES.

Cumulatif 01-01-74 à 01-01-75

PROVINCE DE QUEBEC		MOIS - ANNÉE											
ÉTABLISSEMENT DE		16 ans et -	16 et 17 ans	18 à 25 ans	26 ans et +	TOTAL							
TOTAL DES PRÉVENUS(A) À L'ADMISSION		44	43	385	547	1019							
CLASSIFICATION DES SENTENCES SELON L'ÂGE À L'ADMISSION													
10 et 15	16 et 17	1 jour	8 jours	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	18 mois	23 mois	TOTAL
				86	102	188							
				48	80	128							
				22	35	57							
				16	32	48							
				11	21	32							
				6	20	26							
				8	13	21							
				3	4	7							
				4	9	13							
				1	4	5							
TOTAL				205	321	526							
PRÉVENUS(A) DÉTENU(S)		44	43	590	868	1545							

INTERMITTENTS		TOTAL DES PEINES IMPOSÉES SELON LES CHANGEMENTS DE STATUT											
10 et 15	16 et 17	1 jour	8 jours	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	18 mois	23 mois	TOTAL
1	1			17	33	50							
1	2			9	20	29							
2	6			4	6	10							
1				2	7	7							
				2	6	8							
				8	2	10							
				5	8	13							
				1		1							
				2	5	7							
				2		3							
TOTAL				53	88	141							

CLASSIFICATION ET TOTAL DES LIBÉRATIONS SELON L'ÂGE					
10 et 15	16 et 17	18 à 25 ans	26 ans et +	TOTAL	PROVINCE DE QUEBEC
		1	159	280	440
		9	5	14	
2	1	18	33	54	
		4	4	4	
		2	5	7	
2		55	34	91	
		36	50	86	
		14	28	42	
			1	1	
			2	2	
		8	26	35	
3	1	28	48	80	
20	19	85	147	271	
	1	8	6	15	
3		37	32	72	
3	8		7	18	
1	2	51	67	121	
			12	12	
			4	4	
7	2	31	45	85	
2	5	23	27	57	
			1	1	
TOTAL					43 41 564 864 1512

1974

TABLEAU 4 (c)

STATISTIQUES

NOMBRE DE LIBÉRATIONS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION DU QUÉBEC

PRÉVENUS (ES) - DÉTENU(S) (ES)

ÉTABLISSEMENTS	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.	TOTAL
AMOS	29	48	38	59	51	25	26	52	51	41	41	48	509
ARTHABASKA			1	11	6	1				1			20
BAIE-COMEAU	58	70	82	88	63	60	54	50	41	53	79	60	758
CHICOUTIMI	74	74	81	98	81	80	53	75	45	82	64	64	871
COWANSVILLE	43	45	45	49	40	50	33	46	30	38	63	55	537
HAVRE-AUBERT		1		2		4	1	1	2	5	1		17
HULL	101	104	97	105	121	106	108	113	110	138	174	136	1413
JOLIETTE	70	57	54	92	60	68	66	82	73	91	101	82	896
MATANE	20	17	20	30	32	34	30	36	34	9	27	27	316
MONT-LAURIER	44	43	37	51	51	39	27	17	43	45	45	25	467
MONTMAGNY	13	16	13	15	12	11	11	29	29	39	31	26	245
MONTREAL	366	396	465	398	406	403	346	369	371	375	356	382	4633
MAISON TANGUAY	30	41	55	44	46	38	36	44	37	57	54	45	527
CENTRE DE PREVENTION	662	703	718	721	654	700	509	601	659	705	700	657	7989
NEW-CARLISLE	17	22	11	24	41	22	32	29	32	35	32	25	322
PERCE	9	5	24	15	10	12	23	36	20	32	12	7	205
QUEBEC	212	216	214	192	197	207	174	203	156	224	208	231	2434
MAISON GOMIN	9	18	10	21	18	10	12	12	10	30	26	12	188
RIMOUSKI	36	36	50	35	55	35	39	58	54	69	67	58	592
RIVIERE-DU-LOUP	31	23	36	37	36	38	41	49	29	43	42	36	441
ROBERVAL	98	103	104	111	123	108	87	112	85	91	101	83	1206
ROUYN	13	19	15	12	22	22	27	10	25	31	36	18	250
ST-HYACINTHE	68	72	73	70	85	86	104	99	58	107	120	105	1047
ST-JEAN-TERRVILLE	37	50	30	36	22	5	5	5	15	8	25	29	267
ST-JEROME	99	82	119	98	88	62	68	81	81	84	78	88	1028
ST-JOSEPH DE BEAUCÉ	35	50	48	55	60	44	76	53	43	72	46	48	630
SEPT-ÎLES	77	73	104	54	57	73	69	64	55	67	86	52	841
SHERBROOKE	65	67	77	83	60	63	80	73	89	77	91	111	936
SOREL	33	70	47	53	53	65	23	13	4				361
THETFORD-MINES			0										
TROIS-RIVIERES	63	81	74	73	84	63	57	103	70	80	97	81	926
VALLEYFIELD	86	71	72	101	59	56	62	60	94	69	55	74	859
VILLE-MARIE	36	20	11	13	13	18	13	12	6	8	2		152
WATERLOO	26	16	25	25	25	33	30	33	18	31	29	30	321
TOTAL	2560	2709	2850	2871	2731	2641	2332	2620	2469	2837	2889	2695	32204



S T A T I S T I Q E S  
C L A S S I F I C A T I O N G L O B A L E  
( H O M M E S E T F E M M E S )  
D E S P E I N E S I M P O S E E S

**CONTINUED**

**2 OF 3**

---

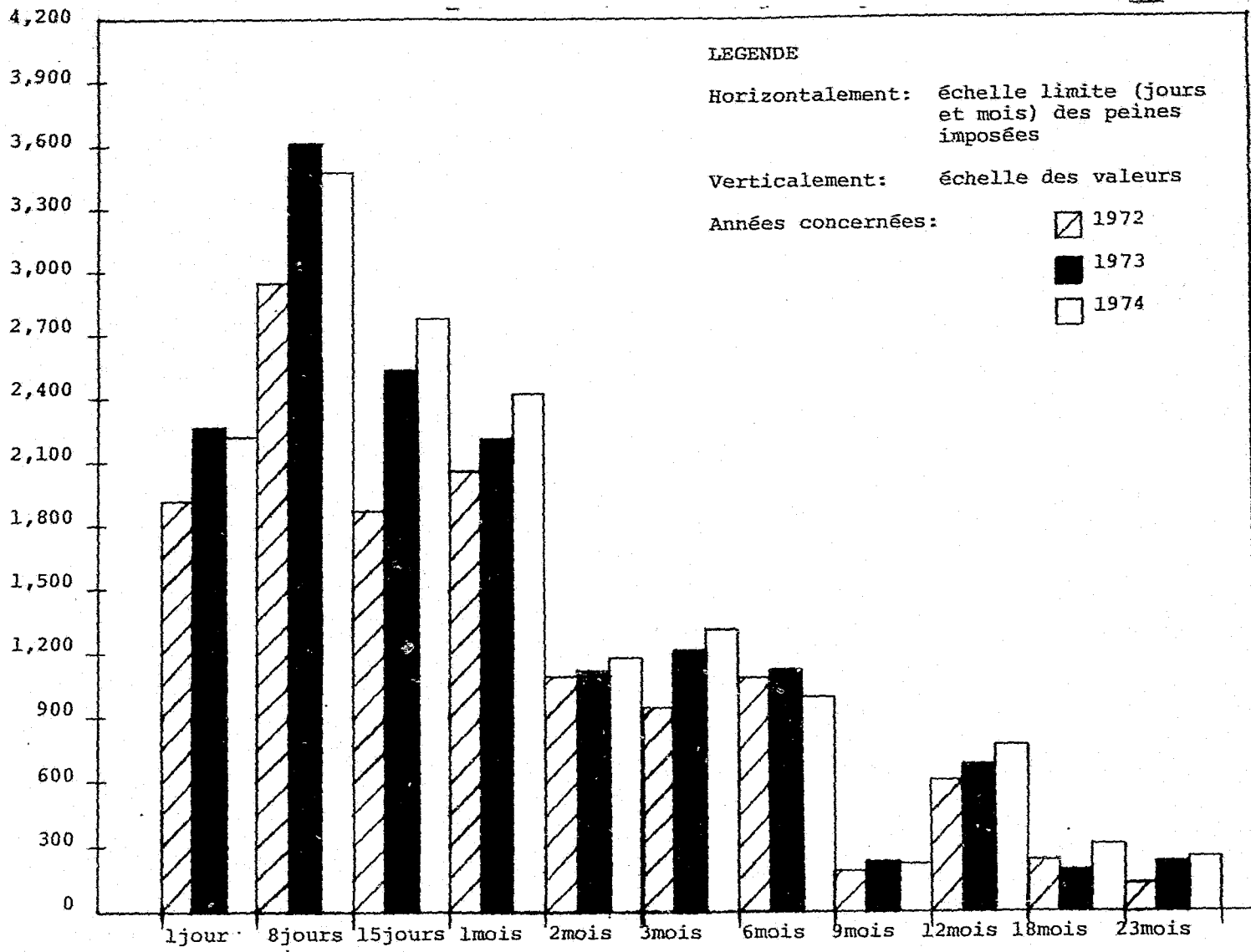
CLASSIFICATION DES PEINES IMPOSÉES  
À L'INCARCÉRATION ET SELON LES CHANGEMENTS DE STATUT  
HOMMES - FEMMES

STATISTIQUES

TABLEAU NO: 5

ÉTABLISSEMENTS	1 jour		8 jours		15 jours		1 mois		2 mois		3 mois		6 mois		9 mois		12 mois		18 mois		23 mois		Total	Total	GRAND-TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Hommes	Femmes		
Amos	38	4	44		39		48		16		23	1	11		3		9		4		1		236	5	241	
Arthabaska	1		3								3		3		1		2						13	0	13	
Baie-Comeau	26	1	92	1	76	1	52		20		18	1	18				3		2		3		310	4	314	
Chicoutimi	170	8	122	5	63	1	48	2	15		35	1	21		8	1	15		6		7		510	18	528	
Cowansville	27	1	51		20		35		15		13		5		2		5	1	5		4		182	2	184	
Havre-Aubert	2		1					1	1		4												8	1	9	
Hull	73	5	141	5	66	3	56		23	1	54		26	3	7	2	9	1	7		6		468	20	488	
Joliette	50	2	83	8	53		30		17	1	23	1	11	2			9		1	1	4		281	15	296	
Matane	47	1	19	1	14		20		13		11		4		2				1		1		132	2	134	
Mont-Laurier	64	2	30	2	23		21	2	3	1	3	1	9		2		3	1			3		161	9	170	
Montmagny	13	1	35		22		8		2		10	1	1				1	1	1				93	3	96	
Montréal	86		665		731		609		338		379		301		52		257		102		64		3584		3584	
Maison Tanguay		65		56		37		29		23		19		19		4		9		4		3		268		268
Centre de Prévention	338		778		760		605		351		302		189		44		159		53		44		3623		3623	
New-Carlisle	8		22		16		23		10		9		6		2		6		1				103	0	103	
Percé	18		24		20		17		9		2		2		1		3		2				98	0	98	
Québec	66		263		202		168		105		88		76		27		53		33		35		1116		1116	
Maison Gomin		18		30		15		13		10		8		6		1		5		2		1		109		109
Rimouski	23	3	51	1	44		51		35		40	1	27		9		11		6		4		301	5	306	
Rivière-du-Loup	26		37		27	2	23		8	1	8		4	1						1			133	5	138	
Roberval	261	56	187	22	48	2	42	2	7	1	11		5		3		3		1		1		569	83	652	
Rouyn	24	8	29	3	17	1	17		7		9		5		2		4		3		1		118	12	130	
St-Hyacinthe	99	5	77	3	78		78		24		31		27		4		13		5		8		444	8	452	
St-Jean Iberville	17	1	22		20	1	22		8		6		4		4		2				2		107	2	109	
St-Jérôme	48	2	70	3	42	1	31	1	11		20		17	1	3		11	1	1		4		258	9	267	
St-Joseph de Beauce	58	1	68		66	1	80	3	17		26		19	1	5		10		3		14		366	6	372	
Sept-Îles	85	7	52	4	44		58	1	27		10	2	10								1		287	14	301	
Sherbrooke	86	5	104	6	47	1	79		26	1	29		18		4		14	1	8		16		431	14	445	
Sorel	9	1	25	2	29	1	21		8		10		11		1		6		2		7		129	4	133	
Trois-Rivières	29	1	111	1	71		70	1	30	1	27		30	1	8		34		10		5		425	5	430	
Valleyfield	184	39	97	3	72		44		4		19		8		1		3		1				433	42	475	
Ville-Marie	6	1	2	1	5		5		2		1				1								22	2	24	
Waterloo			1				1		2		38		100		33		101		40		20		336		336	
<b>TOTAL</b>	<b>1982</b>	<b>238</b>	<b>3306</b>	<b>1572</b>	<b>2715</b>	<b>67</b>	<b>2362</b>	<b>55</b>	<b>1154</b>	<b>40</b>	<b>1262</b>	<b>36</b>	<b>968</b>	<b>34</b>	<b>229</b>	<b>8</b>	<b>746</b>	<b>20</b>	<b>299</b>	<b>8</b>	<b>254</b>	<b>4</b>	<b>1527</b>	<b>667</b>	<b>15944</b>	

VARIATION DU NOMBRE DE PEINES IMPOSEES A L'INCARCERATION AUX  
 PERSONNES ADMISES DANS LES ETABLISSEMENTS DE DETENTION DU  
 QUEBEC POUR LES ANNEES 1972 A 1974



192

LES STATISTIQUES  
 EVASIONS

1974

TABIEAU 6

DETENUS ET PREVENUS QUI SE SONT EVADES

TABLEAU 6

STATISTIQUES

DANS LES ETABLISSEMENTS DE DETENTION DE LA PROVINCE

EVASIONS  
1974

NOMBRE	NOM ET PRENOM	DATE DE INCARCERATION	DELIT	SENTENCE	DATE DE EVASION	ENDROIT	DATE DE LA CAPTURE	PEINE IMPOSEE
1.		18-01-74	Poss. drogue, vol, poss. cartes crédits	3mois, 15jrs	21-01-74	Hull	29-01-74	1 mois cons.
2.		21-01-74	Vol d'auto	Prévenu	21-01-74	Hull	29-01-74	
3.		21-01-74	Incendie, fraude	Prévenue	26-01-74	Maison Gomin	27-01-74	
4.		15-03-73	Vol qualifié	1an	07-02-74	Québec	11-02-74	
5.		23-11-73	Vol, vol eff., braquer arme à feu	9mois	12-03-74	Québec	13-03-74	
6.		06-08-73	Vol eff., vols	8mois	12-03-74	Québec	13-03-74	6 mois cons.
7.		21-01-74	Vol qualifié, poss. armes	14mois plus 1an cons.	31-03-74	Waterloo	01-04-74	
8.		02-02-74	Vol qualifié, vols	Prévenu	15-04-74	Centre de Prévention	17-04-74	
9.		26-01-74	Meurtre	Prévenu	15-04-74	Centre de Prévention	17-05-74	
10.		14-01-74	Vol qualifié, poss. armes	Prévenu	15-04-74	Centre de Prévention	16-04-74	
11.		02-03-74	Vols	3ans de Pén	15-04-74	Centre de Prévention	19-04-74	1 an cons.
12.		19-03-74	Meurtre	Prévenu	15-04-74	Centre de Prévention	19-04-74	
13.		11-01-74	Vol qualifié, poss.	Prévenu	15-04-74	Centre de Prévention	06-05-74	

DETENUS ET PREVENUS QUI SE SONT EVADES

DANS LES ETABLISSEMENTS DE DETENTION DE LA PROVINCE

STATISTIQUES

EVASIONS  
1974

NUMERO	NOM ET PRENOM	DATE DE INCARCERATION	DELIT	SENTENCE	DATE DE EVASION	ENDROIT	DATE DE LA CAPTURE	PENNE IMPOSEE
14.		25-02-74	Vol et recel	1an	05-06-74	Waterloo	08-06-74	1 mois add.
15.		29-04-74	Vol et recel	3mois	05-06-74	Waterloo	06-06-74	1 mois add.
16.		17-01-74	Vol par effraction	1an	07-06-74	Waterloo	07-06-74	Perte de 3
17.		28-08-73	Vol par effraction	15 mois	08-06-74	Waterloo	10-06-74	4 jrs de rémi 1 mois add.
18.		24-09-73	Vol par effraction	23mois	08-06-74	Waterloo	09-06-74	
19.		21-02-74	Stupéfiants	Prévenu	15-06-74	Hull	17-06-74	
20.		10-06-74	Meurtre non-qualifié	Prévenu	16-06-74	Hull	Non capturé	
21.		27-05-74	Vol	1an	01-08-74	Waterloo	05-08-74	2 mois add.
22.		29-07-74	Art. 312-306	1an	01-08-74	Waterloo	08-08-74	2 mois add.
23.		22-07-74	Art. vol effraction recel	18mois et 30jours	05-08-74	Waterloo	05-08-74	3 mois concu- rant
24.		22-07-74	Art. 283, 294, 421	6mois	05-08-74	Waterloo	05-08-74	3 mois add.
25.		19-08-74	Vol et évasion	Remise	24-08-74	Hull	29-08-74	
26.		17-08-74	Vol effraction, vol	23mois	11-10-74	Québec	15-10-74	
27.		06-07-74	Vol avec effraction	11mois	24-10-74	Québec	25-10-74	
28.		18-12-74	Vol avec effraction Vol qualifié	Prévenu	29-12-74	St-Hyacinthe	30-12-74	

196

LES STATISTIQUES  
SUICIDES

1974

TABEAU 7

DETENUS ET PREVENUS QUI SE SONT SUICIDES

Tableau No. 7

STATISTIQUES

DANS LES ETABLISSEMENTS DE DETENTION DE LA PROVINCE

SUICIDES  
1974

NOMBRE	NOM ET PRENOM	DATE DE RECARCERATION	DELIT	SENTENCE	DATE DE SUICIDE	ENDROIT	DATE DE LA CAPTURE	PEINE IMPOSEE
1		08-03-74	Causer intentionnellement des lésions corporelles	Prévenu	13-04-74 (strangulation)	Amos		
2		28-03-74	Attentat à la pudeur - grossière indécence	Prévenu	09-06-74 (strangulation)	Centre de Prévention		

LES UNITES  
ADMINISTRATIVES  
ET LES  
TITULAIRES



SERVICE DE LA PROBATION ET DES  
ETABLISSEMENTS DE DETENTION

Direction Générale

Directeur Général et Sous-ministre associé	GAUTHIER, Maurice
Adjoint administratif	BOURGAULT, André
Responsable: Participation Communautaire	POIRIER, Gérard
Responsable: Recherche	CARON, Denis
Responsable: Registre central	LEPIRE, Gaston

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTIONDirection

Directeur	LABELLE, Roger
Adjoint-administratif	GENOIS, Gaétan
Directeur-adjoint - Techniques Sécuritaires	GARIEPY, Pierre
Conseiller	DARVEAU, Régis
Conseiller	
Directeur-adjoint - Programmes Institutionnels	LEMAY, Philibert
Responsable - Services Professionnels	CORMIER, Yves
Responsable - Mouvements et Transfèvements	ROBIN, Claude
<u>Collège de Formation:</u>	
Directeur	GIGUERE, Roger
Directeur-adjoint	GILBERT, Robert

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTIONEtablissements principaux

Centre de Détention de Québec	LEMAY, Philibert
Centre de Prévention de Montréal	VAUGEOIS, Guy
Centre de Réhabilita- tion de Waterloo	LEBEL, Claude
Etablissement de Déten- tion de Montréal	DES RIVIERES, Roger
Maison Gomin	MAHEUX, Sr Pauline
Maison Tanguay	BOISSEAU, Mme Jeannette

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTIONResponsables régionaux

Chicoutimi	BOIVIN,	Adrien
Hull	MARCHAND,	Robert
Quartier cellulaire de Montréal	FORGET,	Bertrand
Rimouski	BLANCHARD,	Gilles
Rouyn	THOMAS,	Albert
Sept-Iles	DECELLES,	Guy
St-Hyacinthe	BOUCHER,	Justin
St-Joseph-de-Beauce	PAULET,	Maurice
Sherbrooke	MORIN,	Valmore
Trois-Rivières	CLOUTIER,	Jean

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTIONEtablissements de Détention

Amos	CAOUCETTE,	J.Y.
Baie-Comeau	PELLETIER,	Richard
Chicoutimi	DUCHESNE,	Antoine
Cowansville		
Hâvre-Aubert	BRIAND,	Napoléon
Hull		
Joliette	LORD,	Guy
Matane	GAUTHIER,	Emery
Mont-Laurier	MARTIN,	Jean-Rémi
New-Carlisle	COULOMBE,	Guy
Quartier Cellulaire de Montréal	FORGET,	Bertrand
Rimouski	PINEAULT,	Jean-Yves
Rivière-du-Loup	DUBE,	Gustave
Roberval	SIMARD,	Armand
Rouyn	LEFEBVRE,	Gilles
St-Hyacinthe	VALLEE,	J.P.
St-Jérôme	MARION,	Laurent
St-Joseph-de-Beauce	ROY,	Adrien
Sept-Iles	GAGNON,	Roland
Sherbrooke	MARCOUX,	René
Trois-Rivières	BAILLARGE,	Jean-Pierre
Valleyfield	LEBLANC,	Ernest

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE DETENTIONPostes relais

Alma

Campbell's Bay

Chibougamau

La Malbaie

Ste-Anne-des-Monts

Thetford-Mines

Etablissements à opération réduite

Arthabaska LAUZON, Aurèle

Montmagny

Percé KEIGHAN, William

St-Jean d'Iberville HOUDE, Sylvain

SERVICE DE LA PROBATIONDirection

Directeur OUELLET, Réal

Adjoint-administratif DENIS, Raoul

Responsable:

Formation LECLERC, Fernand

SERVICE DE LA PROBATIONResponsablesRégionaux:

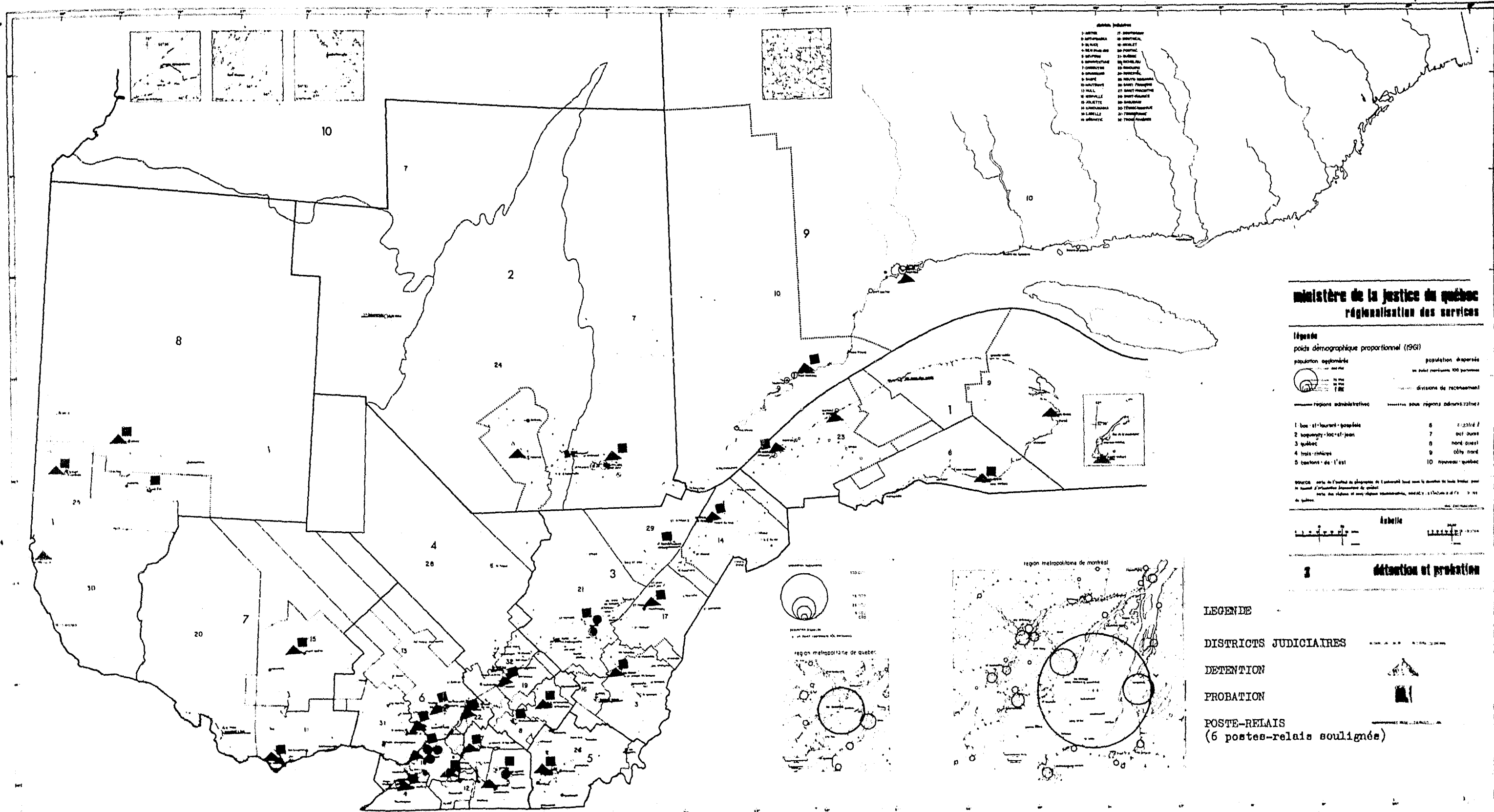
Chicoutimi	HARVEY,	Raymond
Montréal	RIVARD,	Paul-André
Québec	CHALIFOUR,	Jean
Rimouski	PARE,	Bernard
Rouyn	GOSSELIN,	Daniel
St-Jérôme	GERMAIN,	Roland
Sherbrooke	TREMBLAY,	Luc
Trois-Rivières	MOISAN,	Georges D.
Hull	THIBODEAU,	Damien (intérimaire)

SERVICE DE LA PROBATIONBureaux de probation

Amos	MERCURE,	Jean
Arthabaska	TURCOTTE,	Jacques
Baie-Comeau	GARANT,	Emile
Chandler		
Chicoutimi	HARVEY,	Raymond
Drummondville	BEDARD,	Jean-Guy
Granby	BOILY,	Jacques
Hull	THIBAUDEAU,	Damien
Joliette	DEMERS,	Jean
La Malbaie	SIMARD,	Jean-Louis
Mont-Laurier	LAROCHE,	Jean-Paul
Montmagny	CLICHE,	Guimond
Montréal	RIVARD,	Paul-André
Québec	CHALIFOUR,	Jean

Bureaux de probation (suite)

Rimouski	PARE,	Bernard
Rivière-du-Loup	RIVARD,	Claude
Roberval		
Rouyn	GOSSELIN,	Daniel
St-Hyacinthe	LACOSTE,	Michel
St-Jean-d'Iberville	FORGET,	Jacques
St-Jérôme	GERMAIN,	Roland
St-Joseph-de-Beauce	RICHARD,	André
Sherbrooke	TREMBLAY	Luc
Sorel	DESAUTELS,	René
Thatford-Mines		
Trois-Rivières	MOISAN,	Georges D.
Val d'Or	DESSAILLY,	Oliva
Valleyfield	COTE,	Jeannine



**districts judiciaires**

1	ARTS	27	DESSAUVRE
2	ARTS	28	DESSAUVRE
3	ARTS	29	DESSAUVRE
4	ARTS	30	DESSAUVRE
5	ARTS	31	DESSAUVRE
6	ARTS	32	DESSAUVRE
7	ARTS	33	DESSAUVRE
8	ARTS	34	DESSAUVRE
9	ARTS	35	DESSAUVRE
10	ARTS	36	DESSAUVRE
11	ARTS	37	DESSAUVRE
12	ARTS	38	DESSAUVRE
13	ARTS	39	DESSAUVRE
14	ARTS	40	DESSAUVRE
15	ARTS	41	DESSAUVRE
16	ARTS	42	DESSAUVRE
17	ARTS	43	DESSAUVRE
18	ARTS	44	DESSAUVRE
19	ARTS	45	DESSAUVRE
20	ARTS	46	DESSAUVRE
21	ARTS	47	DESSAUVRE
22	ARTS	48	DESSAUVRE
23	ARTS	49	DESSAUVRE
24	ARTS	50	DESSAUVRE
25	ARTS	51	DESSAUVRE
26	ARTS	52	DESSAUVRE
27	ARTS	53	DESSAUVRE
28	ARTS	54	DESSAUVRE
29	ARTS	55	DESSAUVRE
30	ARTS	56	DESSAUVRE
31	ARTS	57	DESSAUVRE

**ministère de la justice du québec**  
régionalisation des services

**légende**

poils démographique proportionnel (1961)

population agglomérée	population dispersée
100 000	100 personnes
50 000	
25 000	
12 500	
6 250	
3 125	

divisions de recensement

----- régions administratives

1	bas-st-laurent-gaspésie	6	capitale
2	bas-saint-louis	7	est
3	québec	8	nord-est
4	trios-rivières	9	côte nord
5	capitale-de-l'est	10	nouveau-québec

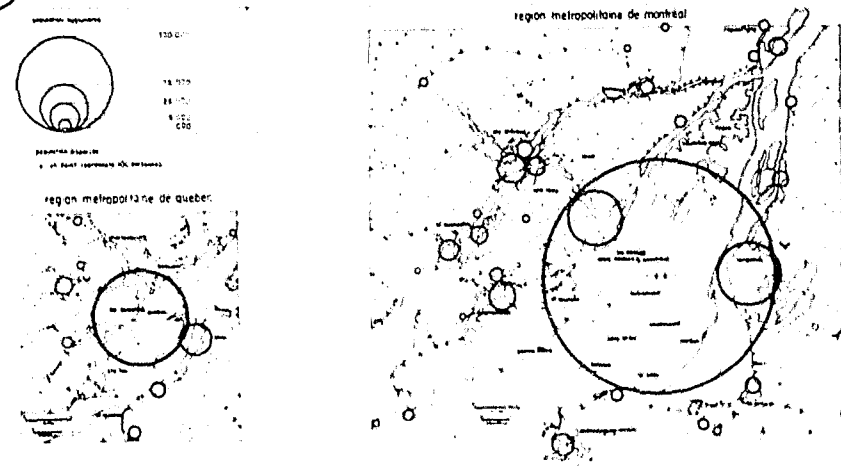
NOTES: cette carte est le fruit de plusieurs de nos travaux. Elle est destinée à servir de base à la planification des services de justice.  
elle ne reflète pas les changements administratifs intervenus depuis la date de sa publication.

Échelle

**3** **détention et probation**

**LEGENDE**

DISTRICTS JUDICIAIRES	-----
DETENTION	▲
PROBATION	■
POSTE-RELAIS (6 postes-relais soulignés)	▬



**END**